

Manuel de L'Église

The First Church of Christ, Scientist
à Boston, Massachusetts, U.S.A.



Mary Baker Eddy

MARY BAKER EDDY

TRADUCTION FRANÇAISE
D'APRÈS LE TEXTE
ANGLAIS AUTORISÉ
TRANSLATED INTO FRENCH
FROM THE AUTHORIZED
ENGLISH TEXT

MANUEL DE L'ÉGLISE MÈRE
MANUAL OF THE MOTHER CHURCH

EIGHTY-NINTH EDITION

Manual of The Mother Church

The First Church of Christ, Scientist
in Boston, Massachusetts

by

MARY BAKER EDDY

*Discoverer and Founder of Christian Science
and Author of the Christian Science textbook,
Science and Health with Key to the Scriptures*



Marcas Registradas

French — 1996 printing

THE WRITINGS OF | **Mary Baker Eddy**

BOSTON

*The facsimile of the signature of Mary Baker Eddy
and the design of the Cross and Crown seal
are trademarks of
The Christian Science Board of Directors.
Registered in U.S. Patent and Trademark Office
and in other countries.*

ISBN 0-87952-130-9

*Copyright, 1895
By Christian Science Board of Directors
Copyright renewed, 1923
Copyright, 1895, 1896, 1897, 1899, 1901
By James A. Neal and Thomas W. Hatten
Copyright renewed, 1923, 1925, 1927, 1929
Copyright, 1898, 1903, 1904, 1906, 1908
By Mary Baker G. Eddy
Copyright renewed, 1926, 1931, 1932, 1934, 1936*

PRINTED IN THE UNITED STATES OF AMERICA

QUATRE-VINGT-NEUVIÈME ÉDITION

Manuel de L'Église Mère

The First Church of Christ, Scientist
à Boston, Massachusetts

de

MARY BAKER EDDY

*Découvreur et Fondateur de Christian Science et
auteur du livre d'étude de
Christian Science, Science et Santé
avec la Clef des Écritures*



Français - imprimé en 1996

THE WRITINGS OF | **Mary Baker Eddy**

BOSTON

*Le fac-similé de la signature de Mary Baker Eddy
et le dessin du sceau où figurent la Croix et la
Couronne sont des marques déposées appartenant à
The Christian Science Board of Directors,
enregistrées au Patent and Trademark Office des
États-Unis et dans les autres pays.*

ISBN 0-87952-130-9

French edition
© 1924, 1968, renewed 1952, 1996
By Christian Science Board of Directors

Tous droits réservés

IMPRIMÉ AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

EXTRAIT D'UNE LETTRE TIRÉE D' « ÉCRITS
DIVERS » *de Mary Baker Eddy*

LES Règles et les Statuts contenus dans le *Manuel* de La Première Église du Christ, Scientiste, Boston, n'eurent pas leur origine dans un conclave solennel tel que l'antique sanhédrin. Ils n'étaient pas l'expression d'opinions arbitraires ni d'exigences dictatoriales, telles qu'une personne pourrait en imposer à une autre. Ils furent établis sous l'impulsion d'un pouvoir non personnel, écrits en des moments différents et à mesure que les circonstances l'exigeaient. Ils naquirent de la nécessité, de la logique des événements — du besoin impérieux de les avoir comme aide indispensable au maintien de la dignité et de la défense de notre Cause; d'où leur base simple et scientifique ainsi que leur caractère détaillé si nécessaires pour démontrer la véritable Science Chrétienne, et qui feront pour la race humaine ce que pourraient ne pas accomplir des doctrines absolues destinées aux générations futures.

EXTRACT FROM A LETTER IN "MISCELLANEOUS WRITINGS" *By Mary Baker Eddy*

THE Rules and By-Laws in the Manual of The First Church of Christ, Scientist, Boston, originated not in solemn conclave as in ancient Sanhedrim. They were not arbitrary opinions nor dictatorial demands, such as one person might impose on another. They were impelled by a power not one's own, were written at different dates, and 'as the occasion required. They sprang from necessity, the logic of events,—from the immediate demand for them as a help that must be supplied to maintain the dignity and defense of our Cause; hence their simple, scientific basis, and detail so requisite to demonstrate genuine Christian Science, and which will do for the race what absolute doctrines destined for future generations might not accomplish.

REMARQUE

Conformément à la règle établie par Mary Baker Eddy pour la traduction de ses œuvres, le texte anglais figure toujours en regard du texte traduit.

Partout où le terme « Christian Science » (prononcer : 'kristienn 'saiennce) figure dans le texte anglais, la traduction littérale « la Science Chrétienne » est employée dans le texte français.

Partout où le terme « Church of Christ, Scientist » paraît dans le texte anglais, la traduction française « Église du Christ, Scientiste » est employée dans le texte français, sauf dans les cas où Mrs. Eddy emploie ce titre pour désigner le nom qu'elle a donné à son Église. Dans ces cas, le terme anglais est maintenu.

NOTE

In accordance with the rule established by Mary Baker Eddy, the English text always appears opposite the translated pages of her writings.

Wherever the term "Christian Science" occurs in the English text, the literal translation "la Science Chrétienne" is employed in the French text.

Wherever the term "Church of Christ, Scientist" occurs in the English text, the translation "Église du Christ, Scientiste" is employed in the French text, except where the title refers to the name which Mrs. Eddy gave to her Church. In those instances the English term is retained.

Table of Contents

TENETS	15
HISTORICAL SKETCH	17
LIST OF CHURCH OFFICERS	21

CHURCH BY-LAWS

CHURCH OFFICERS

NAMES, ELECTION, AND DUTIES. ART. I

Names.	25
President	25
Clerk and Treasurer.	25
Readers	26
Directors	26
Church Business	27
Publishing Buildings	27
Trusteeships and Syndicates	27
Duties of Church Officers	28

READERS OF THE MOTHER CHURCH. ART. II

Election	29
Eligibility	30
Removal.	30
First Reader's Residence.	30

Table des matières

ARTICLES DE FOI	15
APERÇU HISTORIQUE	17
LISTE DES OFFICIERS DE L'ÉGLISE . . .	21

STATUTS DE L'ÉGLISE

OFFICIERS DE L'ÉGLISE

DÉNOMINATIONS, ÉLECTION ET DEVOIRS. ART. I

Dénominations	25
Président	25
Secrétaire et Trésorier	25
Lecteurs	26
Directeurs	26
Affaires de l'Église	27
Locaux d'édition	27
Fidéicommissaires et Syndicats	27
Devoirs des officiers de l'Église	28

LECTEURS DE L'ÉGLISE MÈRE. ART. II

Élection	29
Éligibilité	30
Révocation	30
Résidence du Premier Lecteur	30

 TABLE OF CONTENTS

**DUTIES OF READERS OF THE MOTHER CHURCH
AND OF ITS BRANCH CHURCHES. ART. III**

Moral Obligations	31
First Readers' Duties	31
Suitable Selections	31
Order of Reading	32
Naming Book and Author	32
Readers in Branch Churches	32
Enforcement of By-Laws	32
A Reader not a Leader	33

CHURCH MEMBERSHIP
QUALIFICATIONS FOR MEMBERSHIP. ART. IV

Believe in Christian Science	34
Free from Other Denominations	34
Children when Twelve Years Old	35

APPLICATIONS FOR MEMBERSHIP. ART. V

Students of the College	35
Other Students	35
Students' Pupils	36
Exceptional Cases	36
Addressed to Clerk	36
Endorsing Applications	37
Notice of Rejection	37

RECOMMENDATION AND ELECTION. ART. VI

Pupils of Normal Students	37
Members of The Mother Church	37
Election	38

PROBATIONARY MEMBERSHIP. ART. VII

Members who once Withdrew	38
Members once Dismissed	39
Ineligible for Probation	39

TABLE DES MATIÈRES

DEVOIRS DES LECTEURS DE L'ÉGLISE MÈRE	
ET DE SES ÉGLISES FILIALES. ART. III	
Obligations morales	31
Devoirs des Premiers Lecteurs	31
Lectures appropriées	31
Ordre des lectures	32
Indication du livre et de l'auteur	32
Lecteurs des églises filiales	32
Application des statuts	32
Lecteur et non « Leader »	33
MEMBRES DE L'ÉGLISE	
QUALITÉS REQUISES POUR DEVENIR MEMBRE.	
ART. IV	
Croire à la Science Chrétienne	34
Être détaché de toute autre confession	34
Enfants ayant atteint l'âge de douze ans	35
DEMANDES D'ADMISSION. ART. V	
Étudiants du <i>College</i>	35
Autres étudiants	35
Élèves d'étudiants	36
Cas exceptionnels	36
Envoi des demandes au Secrétaire	36
Recommandation des demandes	37
Notification de rejet	37
RECOMMANDATION ET ÉLECTION. ART. VI	
Élèves d'étudiants du Cours Normal	37
Membres de L'Église Mère	37
Élection	38
MEMBRES SOUMIS A UNE PÉRIODE D'ÉPREUVE.	
ART. VII	
Anciens membres démissionnaires	38
Anciens membres excommuniés	39
Inéligible à la période d'épreuve	39

 TABLE OF CONTENTS

DISCIPLINE

GUIDANCE OF MEMBERS. ART. VIII

A Rule for Motives and Acts	40
To be Read in Church.	40
Christ Jesus the Ensample	41
Daily Prayer	41
Prayer in Church	42
Alertness to Duty.	42
One Christ	42
No Malpractice.	42
Formulas Forbidden.	43
No Adulterating Christian Science	43
No Incorrect Literature	43
Obnoxious Books	44
Per Capita Tax.	44
Church Periodicals	44
Church Organizations Ample	44
Joining Another Society	45
Forbidden Membership	45
Officious Members	45
Legal Titles	45
Illegal Adoption	46
Use of Initials "C. S."	46
Practitioners and Patients	46
Duty to Patients	47
Testimonials	47
Charity to All	47
Uncharitable Publications	48
The Golden Rule	48
Numbering the People.	48
Our Church Edifices.	48

DISCIPLINE

RÈGLES POUR GUIDER LES MEMBRES. ART.

VIII

Règle pour les mobiles et les actes	40
A lire à l'église	40
Christ Jésus, l'Exemple	41
Prière quotidienne	41
Prière dans les églises	42
Vigilance face au devoir	42
Un seul Christ	42
Pas de mauvaise pratique	42
Formules interdites	43
Pas d'adultération de la Science Chrétienne	43
Pas d'écrits inexacts	43
Livres pernicious	44
<i>Per capita tax</i>	44
Périodiques de l'Église	44
Les organisations de l'Église suffisent ample- ment	44
Affiliation à une autre société	45
Affiliation interdite	45
Membres trop zélés	45
Titres légaux	45
Adoption illégale	46
Emploi des initiales « C. S. »	46
Praticiens et patients	46
Devoir envers les patients	47
Témoignages	47
Charité envers tous	47
Publication non charitable	48
La Règle d'Or	48
Dénombrement des personnes	48
Édifices de nos églises	48

 TABLE OF CONTENTS

No Monopoly	49
Christian Science Nurse	49
MARRIAGE AND DECEASE. ART. IX	
A Legal Ceremony	49
Sudden Decease	49
DEBATING IN PUBLIC. ART. X	
No Unauthorized Debating	50
COMPLAINTS. ART. XI	
Departure from Tenets	50
Violation of By-Laws	50
Violation of Christian Fellowship	51
Preliminary Requirement	51
Authority	51
Members in Mother Church Only.	52
Working Against the Cause	52
No Unchristian Conduct.	53
Not to Learn Hypnotism	53
Publications Unjust.	53
The Mother Church of Christ, Scientist, Tenets	54
Special Offense	54
Members of Branch Churches	54
TEACHERS. ART. XII	
Probation	55
Misteaching	55
MEETINGS	
REGULAR AND SPECIAL MEETINGS. ART. XIII	
Annual Meetings	56
Meetings of Board of Directors	56
Called only by the Clerk.	57

TABLE DES MATIÈRES

Pas de monopole	49
Nurse de la Science Chrétienne	49
MARIAGE ET DÉCÈS. ART. IX	
Cérémonie légale	49
Décès subit	49
DÉBATS EN PUBLIC. ART. X	
Pas de participation à un débat sans autorisation	50
PLAINTES. ART. XI	
Inobservation des Articles de Foi	50
Violation des Statuts	50
Violation de la fraternité chrétienne	51
Exigence préliminaire	51
Autorité	51
Membres de L'Église Mère seulement	52
Travail contre la Cause	52
Pas de conduite non chrétienne	53
Défense d'apprendre l'hypnotisme	53
Publications injustes	53
Articles de Foi de L'Église Mère du Christ, Scientiste	54
Offense particulière	54
Membres d'églises filiales	54
PROFESSEURS. ART. XII	
Période d'épreuve	55
Enseignement dénaturé	55
RÉUNIONS	
RÉUNIONS ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES. ART. XIII	
Assemblées annuelles	56
Réunions du Conseil des Directeurs	56
Convocation par le Secrétaire seulement	57

 TABLE OF CONTENTS

CHURCH SERVICES

THE CHRISTIAN SCIENCE PASTOR. ART. XIV	
Ordination	58
The Lesson-Sermon	58

READING IN PUBLIC. ART. XV

Announcing Author's Name	58
------------------------------------	----

WELCOMING STRANGERS. ART. XVI

The Leader's Welcome	59
The Local Members' Welcome	59

SERVICES UNINTERRUPTED. ART. XVII

Continued Throughout the Year	60
Easter Observances	60
Laying a Corner Stone	60
Overflow Meetings	61

COMMUNION. ART. XVIII

No More Communion	61
Communion of Branch Churches	61

MUSIC IN THE CHURCH. ART. XIX

Soloist and Organist.	61
-------------------------------	----

SUNDAY SCHOOL. ART. XX

The Sunday School	62
Teaching the Children.	62
Subject for Lessons	62

READING ROOMS. ART. XXI

Establishment	63
Librarian	63
Literature in Reading Rooms.	64

TABLE DES MATIÈRES

SERVICES DE L'ÉGLISE

LE PASTEUR DE LA SCIENCE CHRÉTIENNE.

ART. XIV

Ordination	58
----------------------	----

La Leçon-Sermon	58
---------------------------	----

LECTURE EN PUBLIC. ART. XV

Annonce du nom de l'auteur	58
--------------------------------------	----

ACCUEIL DES NOUVEAUX VENUS. ART. XVI

Accueil du Leader	59
-----------------------------	----

Accueil des membres résidents	59
---	----

CONTINUITÉ DES SERVICES. ART. XVII

Continuité des services toute l'année	60
---	----

Célébration de Pâques	60
---------------------------------	----

Pose d'une Pierre Angulaire	60
---------------------------------------	----

Réunions supplémentaires	61
------------------------------------	----

COMMUNION. ART. XVIII

Plus d'observation de la Communion	61
--	----

Communion dans les églises filiales	61
---	----

MUSIQUE DANS L'ÉGLISE. ART. XIX

Soliste et organiste	61
--------------------------------	----

ÉCOLE DU DIMANCHE. ART. XX

L'École du Dimanche	62
-------------------------------	----

Instruction des enfants	62
-----------------------------------	----

Sujet des leçons	62
----------------------------	----

SALLES DE LECTURE. ART. XXI

Établissement	63
-------------------------	----

Bibliothécaire	63
--------------------------	----

Littérature dans les Salles de Lecture	64
--	----

TABLE OF CONTENTS

RELATION AND DUTIES OF MEMBERS TO
PASTOR EMERITUS. ART. XXII

The Title of Mother Changed	64
A Member not a Leader	65
Obedience Required	65
Understanding Communications	65
Interpreting Communications	66
Reading and Attesting Letters	66
Unauthorized Reports	66
Private Communications.	67
Unauthorized Legal Action.	67
Duty to God	67
Opportunity for Serving the Leader	67
Location.	68
Agreement Required	68
Incomplete Term of Service	69
Help	69
Students with Mrs. Eddy	69
Mrs. Eddy's Room	69
Pastor Emeritus to be Consulted	70

THE MOTHER CHURCH AND BRANCH
CHURCHES. ART. XXIII

Local Self-government.	70
Titles	70
Mother Church Unique	71
Tenets Copyrighted	71
Manual	72
Organizing Churches	72
Requirements for Organizing Branch Churches	72
Privilege of Members	73
No Close Communion	73

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DES MEMBRES AVEC LE PAS-
TEUR ÉMÉRITE ET LEURS DEVOIRS
ENVERS LUI. ART. XXII

Abandon du titre de Mère	64
Un membre, non un Leader	65
Obéissance requise	65
Compréhension des communications	65
Interprétation des communications	66
Lecture et authentification des lettres	66
Rapports non autorisés	66
Communications confidentielles	67
Action en justice non autorisée	67
Devoir envers Dieu	67
Occasion de servir le Leader	67
Résidence	68
Nécessité d'un engagement	68
Période de service incomplète	69
Aide	69
Étudiants résidant chez Mrs. Eddy	69
Chambre de Mrs. Eddy	69
Nécessité de consulter le Pasteur Émérite	70

L'ÉGLISE MÈRE ET LES ÉGLISES FILIA-
LES. ART. XXIII

Gouvernement des églises par elles-mêmes	70
Titres	70
Position unique de L'Église Mère	71
Articles de Foi protégés par des droits d'au- teur	71
Manuel	72
Organisation des églises	72
Conditions requises pour organiser des églises filiales	72
Privilège des membres	73
Pas d'exclusivisme	73

 TABLE OF CONTENTS

No Interference	73
Teachers' and Practitioners' Offices	74
Recognition	74

GUARDIANSHIP OF CHURCH FUNDS. ART.
XXIV

Church Edifice a Testimonial.	75
Financial Situation	75
Report of Directors	76
Finance Committee	76
God's Requirement	77
Provision for the Future	77
Debt and Duty.	78
Emergencies	78
Committee on Business	79

THE CHRISTIAN SCIENCE PUBLISHING
SOCIETY. ART. XXV

Board of Trustees.	79
Disposal of Funds	80
Vacancies in Trusteeship.	80
Editors and Manager	80
Suitable Employees	81
Periodicals	81
Rule of Conduct	81
Books to be Published.	81
Removal of Cards.	82

TEACHING CHRISTIAN SCIENCE

TEACHERS. ART. XXVI

Motive in Teaching	83
Care of Pupils	83
Defense against Malpractice	84

TABLE DES MATIÈRES

Pas d'immixtion	73
Bureaux des professeurs et des praticiens . .	74
Reconnaissance	74
GESTION TUTÉLAIRE DU PATRIMOINE DE L'ÉGLISE. ART. XXIV	
Édifice d'église, un Témoignage	75
Situation financière	75
Rapport des Directeurs	76
Comité des Finances	76
Exigence de Dieu	77
Dispositions pour l'avenir	77
Dette et devoir	78
Cas d'urgence	78
Comité d'affaires	79
LA SOCIÉTÉ D'ÉDITION DE LA SCIENCE CHRÉTIENNE. ART. XXV	
Conseil de Fidéicommissaires	79
Disposition des fonds	80
Vacances parmi les Fidéicommissaires	80
Rédacteurs et directeur	80
Employés qualifiés	81
Périodiques	81
Règle de conduite	81
Livres à éditer	81
Retrait des annonces	82
L'ENSEIGNEMENT DE LA SCIENCE CHRÉ- TIENNE	
PROFESSEURS. ART. XXVI	
Mobiles de l'enseignement	83
Attitude à l'égard des élèves	83
Défense contre la mauvaise pratique	84

 TABLE OF CONTENTS

Number of Pupils.	84
Pupil's Tuition	84
Associations	84
A Single Field of Labor	84
Caring for Pupils of Strayed Members.	85
Teachers must have Certificates	85

PUPILS. ART. XXVII

Authorized to Teach	86
Without Teachers.	86
Basis for Teaching	86
Church Membership	87
Class Teaching	87

BOARD OF EDUCATION
ORGANIZATION. ART. XXVIII

Officers	88
Election	88
President not to be Consulted	88
Presidency of College	89

APPLICANTS AND GRADUATES. ART. XXIX

Normal Teachers	89
Qualifications.	89
Certificates.	90

ACTION OF THE BOARD. ART. XXX

Sessions	90
Special Instruction	90
Signatures	91
Remuneration and Free Scholarship	91
Surplus Funds	91
Primary Students	91

TABLE DES MATIÈRES

Nombre d'élèves	84
Coût de l'enseignement	84
Associations	84
Un seul champ de travail	84
Accueil des élèves des membres égarés	85
Obligation pour les professeurs de posséder un diplôme.	85
ÉLÈVES. ART. XXVII	
Autorisation d'enseigner	86
Élèves sans professeur	86
Base de l'enseignement	86
Membre de l'Église	87
Enseignement de la classe	87
CONSEIL D'INSTRUCTION	
ORGANISATION. ART. XXVIII	
Officiers	88
Élection	88
La Présidente ne doit pas être consultée	88
Présidence du <i>College</i>	89
CANDIDATS ET DIPLOMÉS. ART. XXIX	
Professeurs de la classe Normale	89
Qualités requises	89
Diplômes	90
ACTIVITÉS DU CONSEIL. ART. XXX	
Sessions	90
Enseignement spécial	90
Signatures	91
Rémunération et enseignement gratuit.	91
Fonds excédentaires	91
Étudiants du Cours Primaire	91

TABLE OF CONTENTS

Healing Better than Teaching	92
Not Members of The Mother Church	92
BOARD OF LECTURESHIP	
ORGANIZATION AND DUTIES. ART. XXXI	
Election	93
Duty of Lecturers.	93
No Disruption of Branch Churches	93
Receptions	94
Circuit Lecturer	94
CALLS FOR LECTURES. ART. XXXII	
From the Directors	95
From Branch Churches	95
From Societies	95
Annual Lectures	95
No Lectures by Readers	95
No Wednesday Evening Lectures	96
Lecture Fee	96
Expenses	96
Exceptional Cases	96
COMMITTEE ON PUBLICATION. ART.	
XXXIII	
In The Mother Church	97
Duties.	97
In Branch Churches.	98
Appointment	99
Removal from Office	100
Case of Necessity	100
CHURCH-BUILDING. ART. XXXIV	
Building Committee.	102
Designation of Deeds	102
The Mother Church Building.	103

TABLE DES MATIÈRES

La guérison supérieure à l'enseignement . . .	92
Obligation d'être membre de L'Église Mère . .	92
CONSEIL RESPONSABLE DE L'ORGANISATION DES CONFÉRENCES	
ORGANISATION ET DEVOIRS. ART. XXXI	
Élection	93
Devoir des conférenciers	93
Pas de désorganisation des églises filiales . .	93
Réception	94
Conférencier itinérant	94
INVITATIONS A DONNER DES CONFÉRENCES.	
ART. XXXII	
Invitation de la part des Directeurs	95
Invitation de la part des églises filiales . . .	95
Invitation de la part des Sociétés	95
Conférences annuelles	95
Pas de conférence par des Lecteurs	95
Pas de conférence le mercredi soir	96
Cachet du conférencier	96
Frais	96
Cas exceptionnels	96
COMMITTEE ON PUBLICATION. ART.	
XXXIII	
Dans L'Église Mère	97
Devoirs	97
Dans les églises filiales	98
Nomination	99
Destitution	100
Cas de nécessité	100
CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE. ART. XXXIV	
Comité de Construction	102
Désignation des actes	102
Édifice de L'Église Mère	103

TABLE OF CONTENTS

CHURCH MANUAL. ART. XXXV	
For The Mother Church Only	104
Seventy-third Edition the Authority	104
Amendment of By-Laws	105

APPENDIX

SPECIAL INSTRUCTIONS REGARDING APPLICATIONS FOR CHURCH MEMBERSHIP.	109
PRESENT ORDER OF SERVICES IN THE MOTHER CHURCH AND BRANCH CHURCHES	120
PRESENT ORDER OF COMMUNION SERVICES IN BRANCH CHURCHES	125
ORDER OF EXERCISES FOR THE SUNDAY SCHOOL OF THE MOTHER CHURCH AND BRANCH CHURCHES	127
DEED OF TRUST	128
DEED CONVEYING LAND FOR CHURCH PURPOSES .	136

TABLE DES MATIÈRES

MANUEL DE L'ÉGLISE. ART. XXXV

Destiné à L'Église Mère seulement 104

La soixante-treizième édition fait autorité . . 104

Amendement des Statuts 105

APPENDICE

INSTRUCTIONS SPÉCIALES CONCERNANT LES DEMANDES

D'ADMISSION COMME MEMBRE DE L'ÉGLISE . . 109

ORDRE ACTUEL DES SERVICES DE L'ÉGLISE MÈRE

ET DES ÉGLISES FILIALES 120

ORDRE ACTUEL DES SERVICES DE COMMUNION DANS

LES ÉGLISES FILIALES 125

ORDRE DES EXERCICES RELIGIEUX DE L'ÉCOLE DU

DIMANCHE DE L'ÉGLISE MÈRE ET DES ÉGLISES

FILIALES 127

ACTE DE FIDÉICOMMIS 128

ACTE DE TRANSFERT D'UN TERRAIN POUR DES ACTI-

VITÉS D'ÉGLISE 136

Tenets

of The Mother Church

The First Church of Christ, Scientist

*To be signed by those uniting with The First
Church of Christ, Scientist, in Boston, Mass.*

1. As adherents of Truth, we take the inspired Word of the Bible as our sufficient guide to eternal Life.

2. We acknowledge and adore one supreme and infinite God. We acknowledge His Son, one Christ; the Holy Ghost or divine Comforter; and man in God's image and likeness.

3. We acknowledge God's forgiveness of sin in the destruction of sin and the spiritual understanding that casts out evil as unreal. But the belief in sin is punished so long as the belief lasts.

4. We acknowledge Jesus' atonement as the evidence of divine, efficacious Love, unfolding man's unity with God through Christ Jesus the Way-shower;

From *Science and Health with Key to the Scriptures* by Mary Baker Eddy.

Articles de Foi

de L'Église Mère

*La Première Église du Christ, Scientiste**

*A signer par ceux qui s'unissent à La Première
Église du Christ, Scientiste, à Boston, Mass.*

1. En tant qu'adhérents de la Vérité, nous prenons la Parole inspirée de la Bible comme notre guide suffisant pour atteindre à la Vie éternelle.

2. Nous reconnaissons et adorons un Dieu suprême et infini. Nous reconnaissons Son Fils, le seul Christ ; le Saint-Esprit ou divin Consolateur ; et l'homme à l'image et à la ressemblance de Dieu.

3. Nous reconnaissons que le pardon du péché par Dieu consiste dans la destruction du péché et la compréhension spirituelle qui chasse le mal comme irréel. Mais la croyance au péché est punie tant que dure la croyance.

4. Nous reconnaissons la médiation de Jésus comme la manifestation de l'Amour divin efficace, révélant l'unité de l'homme avec Dieu par Christ Jésus, le

Tiré de *Science et Santé avec la Clef des Écritures* de Mary Baker Eddy.

* Voir remarque à la page précédant la table des matières.

TENETS OF THE MOTHER CHURCH

and we acknowledge that man is saved through Christ, through Truth, Life, and Love as demonstrated by the Galilean Prophet in healing the sick and overcoming sin and death.

5. We acknowledge that the crucifixion of Jesus and his resurrection served to uplift faith to understand eternal Life, even the allness of Soul, Spirit, and the nothingness of matter.

6. And we solemnly promise to watch, and pray for that Mind to be in us which was also in Christ Jesus; to do unto others as we would have them do unto us; and to be merciful, just, and pure.

MARY BAKER EDDY

Guide ; et nous reconnaissons que l'homme est sauvé par le Christ, par la Vérité, la Vie et l'Amour tels que les a démontrés le Prophète galiléen en guérissant les malades et en triomphant du péché et de la mort.

5. Nous reconnaissons que le crucifiement de Jésus et sa résurrection servirent à élever la foi jusqu'à la compréhension de la Vie éternelle, voire de la totalité de l'Ame, de l'Esprit, et du néant de la matière.

6. Et nous promettons solennellement de veiller, et de prier pour que cet Entendement qui était en Christ Jésus soit également en nous, de faire aux autres ce que nous voudrions qu'ils nous fissent, et d'être miséricordieux, justes et purs.

MARY BAKER EDDY

Historical Sketch

IN THE spring of 1879, a little band of earnest seekers after Truth went into deliberations over forming a church without creeds, to be called the "CHURCH OF CHRIST, SCIENTIST." They were members of evangelical churches, and students of Mrs. Mary Baker Eddy in Christian Science, and were known as "Christian Scientists."

At a meeting of the Christian Scientist Association, April 12, 1879, on motion of Mrs. Eddy, it was voted, — To organize a church designed to commemorate the word and works of our Master, which should reinstate primitive Christianity and its lost element of healing.

Mrs. Eddy was appointed on the committee to draft the Tenets of The Mother Church — the chief corner stone whereof is, that Christian Science, as taught and demonstrated by our Master, casts out error, heals the sick, and restores the lost Israel:

Aperçu historique

AU PRINTEMPS de l'année 1879, un petit groupe de chercheurs sincères de la Vérité se réunit pour délibérer sur les moyens de fonder une église sans credo qui devait s'appeler « CHURCH OF CHRIST, SCIENTIST* ». Ces personnes étaient membres d'églises évangéliques, avaient étudié la Science Chrétienne* avec Mrs. Mary Baker Eddy, et étaient connues sous le nom de « Scientistes Chrétiens ».

A une réunion de l'Association Scientiste Chrétienne, le 12 avril 1879, la motion suivante, présentée par Mrs. Eddy, fut adoptée : Organiser une église destinée à commémorer la parole et les œuvres de notre Maître, et à rétablir le christianisme primitif et son élément perdu de guérison.

Mrs. Eddy fut nommée au comité pour rédiger les Articles de Foi de L'Église Mère — dont la pierre angulaire est que la Science Chrétienne, telle qu'elle fut enseignée et démontrée par notre Maître, chasse l'erreur, guérit les malades et ramène Israël égaré, car

* Voir remarque à la page précédant la table des matières.

HISTORICAL SKETCH

for "the stone which the builders rejected, the same is become the head of the corner."

The charter for the Church was obtained June, 1879,* and the same month the members, twenty-six in number, extended a call to Mary Baker Eddy to become their pastor. She accepted the call, and was ordained A. D. 1881. Although walking through deep waters, the little Church went steadily on, increasing in numbers, and at every epoch saying,

"Hitherto hath the Lord helped us."

On the twenty-third day of September, 1892, at the request of Rev. Mary Baker Eddy, twelve of her students and Church members met and re-organized, under her jurisdiction, the Christian Science Church and named it, THE FIRST CHURCH OF CHRIST, SCIENTIST.

At this meeting twenty others of Mrs. Eddy's students and members of her former Church were elected members of this Church, — those with others that have since been elected were known as "First Members." The Church Tenets, Rules, and By-Laws, as prepared by Mrs. Eddy, were adopted. A By-Law adopted March 17, 1903, changed the title of "First Members" to "Executive Members." (On July 8, 1908, the By-Laws pertaining to "Executive Members" were repealed.)

APERÇU HISTORIQUE

« la pierre qu'ont rejetée ceux qui bâtaient est devenue la principale de l'angle. »

La charte de l'Église fut obtenue en juin 1879,* et le même mois, les membres, au nombre de vingt-six, adressèrent un appel à Mary Baker Eddy pour qu'elle devînt leur pasteur. Elle répondit à l'appel, et fut consacrée en l'an du Seigneur 1881. Bien que traversant des eaux profondes, la petite Église progressa constamment, augmentant en nombre, et répétant à chaque étape :

« Jusqu'ici l'Éternel nous a secourus. »

Le vingt-trois septembre 1892, à la demande de la Révérende Mary Baker Eddy, douze de ses élèves, membres de l'Église, se réunirent et réorganisèrent, sous sa juridiction, l'Église Scientiste Chrétienne qu'ils appelèrent : THE FIRST CHURCH OF CHRIST, SCIENTIST**.

A cette réunion, vingt autres élèves de Mrs. Eddy, membres de son Église précédente, furent élus membres de cette Église — ceux-ci, avec d'autres membres élus par la suite, furent connus sous le nom de « Premiers Membres ». Les Articles de Foi, les Règles et les Statuts de l'Église, tels que les rédigea Mrs. Eddy, furent adoptés. Une Disposition statutaire, adoptée le 17 mars 1903, remplaça le titre de « Premiers Membres » par celui de « Membres Exécutifs ». (Le 8 juillet 1908, les Statuts se rapportant aux « Membres Exécutifs » furent abrogés.)

HISTORICAL SKETCH

THE FIRST CHURCH OF CHRIST, SCIENTIST, IN BOSTON, MASS., is designed to be built on the Rock, Christ; even the understanding and demonstration of divine Truth, Life, and Love, healing and saving the world from sin and death; thus to reflect in some degree the Church Universal and Triumphant.

* Steps were taken to promote the Church of Christ, Scientist, in April, May and June; formal organization was accomplished and the charter obtained in August, 1879.

APERÇU HISTORIQUE

LA PREMIÈRE ÉGLISE DU CHRIST, SCIENTISTE, A BOSTON, MASS., est destinée à être bâtie sur le Roc, Christ, voire sur la compréhension et la démonstration de la Vérité, de la Vie et de l'Amour divins, qui guérissent et sauvent le monde du péché et de la mort, pour refléter ainsi, dans une certaine mesure, l'Église Universelle et Triomphante.

* Des démarches furent entreprises en avril, mai et juin, pour fonder l'Église du Christ, Scientiste ; l'organisation officielle fut terminée, et la charte obtenue, en août 1879.

** Voir remarque à la page précédant la table des matières.

CHURCH OFFICERS

Rev. MARY BAKER EDDY
Pastor Emeritus

Christian Science Board of Directors
JOHN LEWIS SELOVER
VIRGINIA SYDNESS HARRIS
WALTER D. JONES
PAUL D. GRIMES
MARY WELDON RIDGWAY

CHRISTIANE WEST LITTLE
President

CANDACE du MARS
First Reader
Conducts services and reads from
the Christian Science textbook,
“SCIENCE AND HEALTH WITH KEY TO THE
SCRIPTURES”
by Mary Baker Eddy

WILLIAM E. MOODY
Second Reader
Reads from the SCRIPTURES

MARY WELDON RIDGWAY
Clerk
175 Huntington Avenue, Boston, MA 02115

WALTER D. JONES
Treasurer
175 Huntington Avenue, Boston, MA 02115

June, 2001 – June, 2002

OFFICERS DE L'ÉGLISE

Révérende MARY BAKER EDDY

Pasteur Émérite

Conseil des Directeurs de la Christian Science

JOHN LEWIS SELOVER

VIRGINIA SYDNESS HARRIS

WALTER D. JONES

PAUL D. GRIMES

MARY WELDON RIDGWAY

CHRISTIANE WEST LITTLE

Président

CANDACE du MARS

Premier Lectrice

Dirige les services et lit des passages
du livre d'étude de la Christian Science
«SCIENCE ET SANTÉ AVEC LA CLEF DES
ÉCRITURES»
de Mary Baker Eddy

WILLIAM E. MOODY

Seconde Lecteur

Lit des passages des ÉCRITURES

MARY WELDON RIDGWAY

Secrétaire

175 Huntington Avenue, Boston, MA 02115

WALTER D. JONES

Trésorier

175 Huntington Avenue, Boston, MA 02115

Juin, 2001 – Juin, 2002

Church By-Laws

Statuts de l'Église

Church By-Laws

CHURCH OFFICERS

ARTICLE I

NAMES, ELECTION, AND DUTIES

Names. SECTION 1. The Church officers shall consist of the Pastor Emeritus, a Board of Directors, a President, a Clerk, a Treasurer, and two Readers.

President. SECT. 2. The President shall be elected, subject to the approval of the Pastor Emeritus, by the Board of Directors¹ on Monday preceding the annual meeting of the Church. The President shall hold office for one year, and the same person is eligible for election but once in three years.

Clerk and Treasurer. SECT. 3. The term of office for the Clerk and the Treasurer of this

¹ See under "Deed of Trust" for incorporation of the "Christian Science Board of Directors."

Statuts de l'Église

OFFICIERS DE L'ÉGLISE

ARTICLE I

DÉNOMINATIONS, ÉLECTION ET DEVOIRS

Dénominations. SECTION 1. Les officiers de l'Église seront : le Pasteur Émérite, un Conseil des Directeurs, un Président, un Secrétaire, un Trésorier et deux Lecteurs.

Président. SECT. 2. Le Président sera élu, sous réserve de l'approbation du Pasteur Émérite, par le Conseil des Directeurs,¹ le lundi de l'assemblée annuelle de l'Église, et avant son ouverture. Le Président exercera ses fonctions pendant une année, et la même personne ne sera éligible qu'une seule fois en trois ans.

Secrétaire et Trésorier. SECT. 3. La durée du mandat du Secrétaire et du Trésorier de cette

¹ Voir ci-après l'« Acte de Fidéicommis » pour ce qui a trait à l'institution du « Conseil des Directeurs de la Science Chrétienne ».

CHURCH OFFICERS

Church (also for the editors and the manager of The Christian Science Publishing Society, and the manager of the general Committee on Publication in Boston) is one year each, dating from the time of election to office. Incumbents who have served one year or more, may be re-elected, or new officers elected, at the annual meeting held for this purpose, by a unanimous vote of the Christian Science Board of Directors and the consent of the Pastor Emeritus given in her own handwriting.

Readers. SECT. 4. Every third year Readers shall be elected in The Mother Church by the Board of Directors, which shall inform the Pastor Emeritus of the names of its candidates before they are elected; and if she objects, said candidates shall not be chosen. The Directors shall fix the salaries of the Readers.

Directors. SECT. 5. The Christian Science Board of Directors shall consist of five members. They shall fill a vacancy occurring on that Board after the candidate is approved by the Pastor Emeritus. A majority vote or the request of Mrs. Eddy shall dismiss a member. Members shall neither report the discussions of this Board, nor those with Mrs. Eddy.

OFFICIERS DE L'ÉGLISE

Église (de même que de celui des rédacteurs, du directeur de La Société d'Édition de la Science Chrétienne, et du directeur du *General Committee on Publication*, à Boston) est d'une année pour chacun à partir du moment de son élection. A la réunion annuelle convoquée dans ce but, les titulaires qui auront rempli ces fonctions pendant une année au moins pourront être réélus, ou de nouveaux officiers pourront être élus, par le vote unanime du Conseil des Directeurs de la Science Chrétienne et avec le consentement du Pasteur Émérite donné par écrit de sa propre main.

Lecteurs. SECT. 4. Tous les trois ans des Lecteurs seront élus pour L'Église Mère par le Conseil des Directeurs, qui communiquera le nom de ses candidats au Pasteur Émérite avant qu'ils ne soient élus; et s'il y fait objection, lesdits candidats ne seront pas choisis. Les Directeurs fixeront les appointements des Lecteurs.

Directeurs. SECT. 5. Le Conseil des Directeurs de la Science Chrétienne se composera de cinq membres. Il comblera toute vacance se produisant dans ce Conseil après agrément du candidat par le Pasteur Émérite. Un vote majoritaire ou une demande de Mrs. Eddy sera nécessaire pour révoquer un membre. Les membres ne dévoileront ni les délibérations de ce Conseil, ni celles ayant lieu avec Mrs. Eddy.

CHURCH OFFICERS

Church Business. SECT. 6. The business of The Mother Church shall be transacted by its Christian Science Board of Directors. The manager of the general Committee on Publication in the United States shall order no special action to be taken by said Committee that is not named in the Manual of this Church without consulting with the full Board of Directors of The Mother Church and receiving the written consent of said Board.

Publishing Buildings. SECT. 7. It shall be the duty of the Christian Science Board of Directors to provide a suitable building for the publication of *The Christian Science Journal*, *Christian Science Sentinel*, *Der Herold der Christian Science*, and all other Christian Science literature published by The Christian Science Publishing Society. It shall also be the duty of the Christian Science Board of Directors to provide suitable rooms, conveniently and pleasantly located in the same building, for the publication and sale of the books of which Mary Baker Eddy is, or may be, the author, and of other literature connected therewith.

Trusteeships and Syndicates. SECT. 8. Boards of Trustees and Syndicates may be

Affaires de l'Église. SECT. 6. Les affaires de L'Église Mère seront gérées par son Conseil des Directeurs de la Science Chrétienne. Le directeur du *General Committee on Publication* aux États-Unis ne décidera d'aucune action spéciale à entreprendre par ledit Comité, qui ne soit prescrite dans le Manuel de cette Église, sans avoir consulté le Conseil des Directeurs de L'Église Mère au complet, et sans avoir reçu son accord écrit.

Locaux d'édition. SECT. 7. Il sera du devoir du Conseil des Directeurs de la Science Chrétienne de fournir un immeuble approprié à la publication de *The Christian Science Journal*, *Christian Science Sentinel*, *Der Herold der Christian Science*, et de toutes autres œuvres de la Science Chrétienne éditées par La Société d'Édition de la Science Chrétienne. Il sera également du devoir du Conseil des Directeurs de la Science Chrétienne de fournir des locaux convenables, d'un accès facile et agréablement situés dans le même immeuble, pour la publication et la vente des livres dont Mary Baker Eddy est, ou pourra être, l'auteur, et d'autres ouvrages connexes à son œuvre.

Fidéicommissaires et Syndicats. SECT. 8. Des fidéicommissaires et des Syndicats peuvent être

CHURCH OFFICERS

formed by The Mother Church, subject to the approval of the Pastor Emeritus.

Duties of Church Officers. SECT. 9. Law constitutes government, and disobedience to the laws of The Mother Church must ultimate in annulling its Tenets and By-Laws. Without a proper system of government and form of action, nations, individuals, and religion are unprotected; hence the necessity of this By-Law and the warning of Holy Writ: "That servant, which knew his lord's will, and prepared not himself, neither did according to his will, shall be beaten with many stripes."

It is the duty of the Christian Science Board of Directors to watch and make sure that the officers of this Church perform the functions of their several offices promptly and well. If an officer fails to fulfil all the obligations of his office, the Board of Directors shall immediately call a meeting and notify this officer either to resign his place or to perform his office faithfully; then failing to do either, said officer shall be dismissed from this Church, and his dismissal shall be written on the Church records.

It is the duty of any member of this Church, and especially of one who has been or who is

OFFICIERS DE L'ÉGLISE

constitués par L'Église Mère, sous réserve de l'approbation du Pasteur Émérite.

Devoirs des officiers de l'Église. SECT. 9. La loi est l'essence du gouvernement, et la désobéissance aux lois de L'Église Mère aboutirait forcément à l'annulation de ses Articles de Foi et de ses Statuts. Dépourvus d'un système de gouvernement et d'un mode d'action appropriés, les nations, les individus et la religion n'ont aucune protection; d'où la nécessité de cette Disposition statutaire et l'avertissement des Saintes Écritures : « Le serviteur qui, ayant connu la volonté de son maître, n'a rien préparé et n'a pas agi selon sa volonté, sera battu d'un grand nombre de coups. »

Il est du devoir du Conseil des Directeurs de la Science Chrétienne d'être vigilant, et de s'assurer que les officiers de cette Église s'acquittent bien et promptement de leurs fonctions respectives. Si un officier omet de remplir toutes les obligations de sa charge, le Conseil des Directeurs convoquera immédiatement une réunion, et notifiera à cet officier qu'il doit, soit démissionner, soit remplir ses fonctions fidèlement; s'il ne se conforme pas à l'une ou l'autre de ces injonctions, ledit officier sera exclu de cette Église, et son renvoi inscrit sur le registre de l'Église.

Il est du devoir de tout membre de cette Église, et tout particulièrement de celui qui a été ou qui

CHURCH OFFICERS

the First Reader of a church, to inform the Board of Directors of the failure of the Committee on Publication or of any other officer in this Church to perform his official duties. A Director shall not make known the name of the complainant.

If the Christian Science Board of Directors fails to fulfil the requirements of this By-Law, and a member of this Church or the Pastor Emeritus shall complain thereof to the Clerk and the complaint be found valid, the Directors shall resign their office or perform their functions faithfully. Failing to do thus, the Pastor Emeritus shall appoint five suitable members of this Church to fill the vacancy. The salary of the members of the Board of Directors shall be at present two thousand five hundred dollars each annually.

ARTICLE II

READERS OF THE MOTHER CHURCH

Election. SECTION 1. The Readers for The Mother Church shall be a man and a woman, one to read the BIBLE, and one to read SCIENCE AND HEALTH WITH KEY TO THE SCRIPTURES.

est le Premier Lecteur d'une église, d'informer le Conseil des Directeurs du manquement du *Committee on Publication* ou de tout autre officier de cette Église dans l'accomplissement de ses fonctions. Aucun Directeur ne révélera le nom du plaignant.

Si le Conseil des Directeurs de la Science Chrétienne ne se conforme pas aux exigences de cette Disposition statutaire et qu'un membre de cette Église, ou le Pasteur Émérite, porte plainte auprès du Secrétaire à ce sujet, et que la plainte soit reconnue fondée, les Directeurs se démettront de leur charge ou rempliront leurs fonctions fidèlement. A défaut d'agir ainsi, le Pasteur Émérite désignera cinq membres de cette Église aptes à les remplacer. Les appointements de chacun des membres du Conseil des Directeurs seront, à cette date, de deux mille cinq cents dollars par an.

ARTICLE II

LECTEURS DE L'ÉGLISE MÈRE

Élection. SECTION 1. Les Lecteurs de L'Église Mère seront un homme et une femme ; l'un lira la BIBLE et l'autre SCIENCE ET SANTÉ AVEC LA CLEF DES ÉCRITURES.

CHURCH OFFICERS

Eligibility. SECT. 2. The Directors shall select intelligible Readers who are exemplary Christians and good English scholars. They must be members of The Mother Church.

Removal. SECT. 3. If a Reader in The Mother Church be found at any time inadequate or unworthy, he or she shall be removed from office by a majority vote of the Board of Directors and the consent of the Pastor Emeritus, and the vacancy supplied.

First Reader's Residence. SECT. 4. Unless Mrs. Eddy requests otherwise, the First Reader of The Mother Church shall occupy, during his term of Readership, the house of the Pastor Emeritus, No. 385 Commonwealth Avenue, Boston. The Board of Directors shall pay from the Church funds the taxes and rent on this property; the Board shall attend to the insurance before it expires, suitably furnish the house, and keep the property in good repair, so long as Mrs. Eddy does not occupy the house herself and the occupants are satisfactory to her.

Éligibilité. SECT. 2. Les Directeurs choisiront des Lecteurs lisant intelligiblement, qui soient des chrétiens exemplaires, et qui possèdent une connaissance approfondie de la langue anglaise. Ils doivent être membres de L'Église Mère.

Révocation. SECT. 3. Si, à un moment quelconque, un Lecteur de L'Église Mère se révèle inférieur à sa tâche ou indigne de l'exercer, il ou elle sera révoqué par un vote majoritaire du Conseil des Directeurs avec l'assentiment du Pasteur Émérite, et sera remplacé.

Résidence du Premier Lecteur. SECT. 4. A moins que Mrs. Eddy ne demande qu'il en soit autrement, le Premier Lecteur de L'Église Mère occupera pendant la durée de ses fonctions la maison du Pasteur Émérite, n° 385 Commonwealth Avenue, Boston. Le Conseil des Directeurs prélèvera sur les fonds de l'Église les impôts et le loyer de cet immeuble ; le Conseil s'occupera de l'assurance avant son expiration, il meublera convenablement la maison et maintiendra la propriété en bon état, tant que Mrs. Eddy n'habitera pas elle-même cette maison et tant que les occupants lui conviendront.

ARTICLE III

DUTIES OF READERS OF THE MOTHER
CHURCH AND OF ITS BRANCH CHURCHES

Moral Obligations. SECTION 1. The Readers of The Mother Church and of all its branch churches must devote a suitable portion of their time to preparation for the reading of the Sunday lesson, — a lesson on which the prosperity of Christian Science largely depends. They must keep themselves unspotted from the world, — uncontaminated with evil, — that the mental atmosphere they exhale shall promote health and holiness, even that spiritual *animus* so universally needed.

First Readers' Duties. SECT. 2. It shall be the duty of the First Readers to conduct the principal part of the Sunday services, and the Wednesday evening meetings.

Suitable Selections. SECT. 3. The First Readers shall read, as a part of the Wednesday evening services, selections from the SCRIPTURES, and from SCIENCE AND HEALTH WITH KEY TO THE SCRIPTURES.

ARTICLE III

DEVOIRS DES LECTEURS DE L'ÉGLISE MÈRE
ET DE SES ÉGLISES FILIALES

Obligations morales. SECTION 1. Les Lecteurs de L'Église Mère et de toutes ses églises filiales doivent consacrer une part suffisante de leur temps à la préparation de la lecture de la leçon du dimanche — leçon dont dépend dans une grande mesure la prospérité de la Science Chrétienne. Ils doivent se préserver des souillures du monde — ne pas se laisser contaminer par le mal — afin que l'atmosphère mentale qui émane d'eux contribue à l'épanouissement de la santé et de la sainteté, voire de cet *animus* spirituel dont on a si universellement besoin.

Devoirs des Premiers Lecteurs. SECT. 2. Il sera du devoir des Premiers Lecteurs de conduire la majeure partie des services du dimanche, et les réunions du mercredi soir.

Lectures appropriées. SECT. 3. Les Premiers Lecteurs consacreront une partie des services du mercredi soir à lire des passages tirés des ÉCRITURES et de SCIENCE ET SANTÉ AVEC LA CLEF DES ÉCRITURES.

CHURCH OFFICERS

Order of Reading. SECT. 4. The First Readers in the Christian Science churches shall read the correlative texts in SCIENCE AND HEALTH WITH KEY TO THE SCRIPTURES; and the Second Readers shall read the BIBLE texts. The readings from the SCRIPTURES shall precede the readings from SCIENCE AND HEALTH. The Readers shall not read from copies or manuscripts, but from the books.

Naming Book and Author. SECT. 5. The Readers of SCIENCE AND HEALTH WITH KEY TO THE SCRIPTURES, before commencing to read from this book, shall distinctly announce the full title of the book and give the author's name. Such announcement shall be made but once during the lesson.

Readers in Branch Churches. SECT. 6. These Readers shall be members of The Mother Church. They shall read understandingly and be well educated. They shall make no remarks explanatory of the LESSON-SERMON at any time, but they shall read all notices and remarks that may be printed in the CHRISTIAN SCIENCE QUARTERLY. This By-Law applies to Readers in all the branch churches.

Enforcement of By-Laws. SECT. 7. It shall

Ordre des lectures. SECT. 4. Les Premiers Lecteurs des églises de la Science Chrétienne liront les textes corrélatifs tirés de SCIENCE ET SANTÉ AVEC LA CLEF DES ÉCRITURES; et les Seconds Lecteurs liront les versets de la BIBLE. Les passages tirés des ÉCRITURES précéderont ceux tirés de SCIENCE ET SANTÉ. Les Lecteurs ne se serviront ni de copies ni de manuscrits, mais des livres eux-mêmes.

Indication du livre et de l'auteur. SECT. 5. Les Lecteurs de SCIENCE ET SANTÉ AVEC LA CLEF DES ÉCRITURES annonceront distinctement le titre complet du livre, et en indiqueront l'auteur, avant de commencer à en lire des passages. Cette annonce ne sera faite qu'une fois pendant la leçon.

Lecteurs des églises filiales. SECT. 6. Ces Lecteurs seront membres de L'Église Mère. Ils liront avec compréhension et auront une bonne instruction. Ils ne feront, à aucun moment, de remarques explicatives sur la Leçon-Sermon, mais ils liront toutes les annonces et remarques qui peuvent être imprimées dans le LIVRET TRIMESTRIEL DE LA SCIENCE CHRÉTIENNE. Cette Disposition statutaire s'applique aux Lecteurs de toutes les églises filiales.

Application des statuts. SECT. 7. Il sera du

CHURCH OFFICERS

be the duty of every member of The Mother Church, who is a First Reader in a Church of Christ, Scientist, to enforce the discipline and by-laws of the church in which he is Reader.

A Reader not a Leader. SECT. 8. The Church Reader shall not be a Leader, but he shall maintain the Tenets, Rules, and discipline of the Church. A Reader shall not be a President of a church.

devoir de tout membre de L'Église Mère qui est Premier Lecteur dans une Église du Christ, Scientiste, de faire observer la discipline et les statuts de l'église dont il est Lecteur.

Lecteur et non « Leader ». SECT. 8. Le Lecteur de l'Église ne sera pas un « Leader », mais il fera respecter les Articles de Foi, les Règles et la discipline de l'Église. Un Lecteur ne sera pas Président d'une église.

CHURCH MEMBERSHIP

ARTICLE IV

QUALIFICATIONS FOR MEMBERSHIP

Believe in Christian Science. SECTION 1. To become a member of The Mother Church, The First Church of Christ, Scientist, in Boston, Mass., the applicant must be a believer in the doctrines of Christian Science, according to the platform and teaching contained in the Christian Science textbook, *SCIENCE AND HEALTH WITH KEY TO THE SCRIPTURES*, by Rev. Mary Baker Eddy. The *BIBLE*, together with *SCIENCE AND HEALTH* and other works by Mrs. Eddy, shall be his only textbooks for self-instruction in Christian Science, and for teaching and practising metaphysical healing.

Free from Other Denominations. SECT. 2. This Church will receive a member of another Church of Christ, Scientist, but not a church member from a different denomination until that membership is dissolved.

MEMBRES DE L'ÉGLISE

ARTICLE IV

QUALITÉS REQUISES POUR DEVENIR MEMBRE

Croire à la Science Chrétienne. SECTION 1. Pour devenir membre de L'Église Mère, La Première Église du Christ, Scientiste, à Boston, Mass., le candidat doit croire aux doctrines de la Science Chrétienne, selon les données de base et l'enseignement contenus dans le livre d'étude de la Science Chrétienne, SCIENCE ET SANTÉ AVEC LA CLEF DES ÉCRITURES de la Révérende Mary Baker Eddy. La BIBLE avec SCIENCE ET SANTÉ et d'autres œuvres de Mrs. Eddy, seront ses seuls livres d'étude pour s'instruire en Science Chrétienne, et pour enseigner et pratiquer la guérison métaphysique.

Être détaché de toute autre confession. SECT. 2. Cette Église acceptera un membre d'une autre Église du Christ, Scientiste, mais pas un membre d'une église d'une autre confession avant qu'il n'ait résilié cette affiliation.

Children when Twelve Years Old. SECT. 3. Children who have arrived at the age of twelve years, who are approved, and whose applications are countersigned by one of Mrs. Eddy's loyal students, by a Director, or by a student of the Board of Education, may be admitted to membership with The Mother Church.

ARTICLE V

APPLICATIONS FOR MEMBERSHIP

Students of the College. SECTION 1. Applications for membership with The Mother Church from students of the Massachusetts Metaphysical College who studied with Rev. Mary Baker Eddy, shall be signed by the Christian Science Board of Directors as evidence of the loyalty of the applicants.

Other Students. SECT. 2. Applicants for membership who have not studied Christian Science with Rev. Mary Baker Eddy, can unite with this Church only by approval from students of Mrs. Eddy, loyal to the teachings of the textbook, SCIENCE AND HEALTH WITH KEY TO THE

Enfants ayant atteint l'âge de douze ans.
SECT. 3. Les enfants qui ont atteint l'âge de douze ans, qui sont recommandés, et dont les demandes d'admission ont été contresignées par un étudiant loyal de Mrs. Eddy, par un Directeur, ou par un étudiant du Conseil d'Instruction, peuvent être admis comme membres de L'Église Mère.

ARTICLE V

DEMANDES D'ADMISSION

Étudiants du College. SECTION 1. Les demandes pour devenir membres de L'Église Mère présentées par les étudiants du *Massachusetts Metaphysical College* qui ont étudié avec la Révérende Mary Baker Eddy, seront signées par le Conseil des Directeurs de la Science Chrétienne comme preuve de la loyauté des candidats.

Autres étudiants. SECT. 2. Les candidats qui n'ont pas étudié la Science Chrétienne avec la Révérende Mary Baker Eddy ne peuvent se joindre à cette Église que sur recommandation des élèves de Mrs. Eddy fidèles aux enseignements du livre d'étude, SCIENCE ET SANTÉ AVEC LA

CHURCH MEMBERSHIP

SCRIPTURES, or from members of The Mother Church, as provided in Article VI, Sect. 2, of these By-Laws.

Students' Pupils. SECT. 3. Applications for membership with The Mother Church, coming from pupils of loyal students who have taken the Primary or Normal Course at the Massachusetts Metaphysical College or in the Board of Education, or from pupils of those who have passed an examination by the Board of Education, shall have the approval and signature of their teachers, except in such cases as are provided for in Sect. 4 of this Article.

Exceptional Cases. SECT. 4. Loyal Christian Scientists whose teachers are deceased, absent, or disloyal, — or those whose teachers, for insufficient cause, refuse to endorse their applications for membership with The Mother Church, — can apply to the Clerk of this Church, and present to him a recommendation signed by three members thereof in good standing, after which, the unanimous vote of the Board of Directors may admit said applicant to membership.

Addressed to Clerk. SECT. 5. All applications for membership must be addressed to the Clerk of the Church.

MEMBRES DE L'ÉGLISE

CLEF DES ÉCRITURES, ou celle des membres de L'Église Mère, comme prévu à l'Article VI, Sect. 2, de ces Statuts.

Élèves d'étudiants. SECT. 3. Les demandes pour devenir membres de L'Église Mère émanant d'élèves d'étudiants loyaux qui ont suivi le Cours Primaire ou Normal du *Massachusetts Metaphysical College* ou du Conseil d'Instruction, ou d'élèves de ceux qui ont subi avec succès un examen du Conseil d'Instruction, seront approuvées et signées par leurs professeurs, sauf dans les cas prévus par la Sect. 4 de cet Article.

Cas exceptionnels. SECT. 4. Les Scientistes Chrétiens loyaux dont les professeurs sont décédés, absents ou déloyaux — ou ceux dont les professeurs, sans motif suffisant, refusent d'appuyer les demandes pour devenir membres de L'Église Mère — peuvent s'adresser au Secrétaire de cette Église, et lui présenter une recommandation signée par trois de ses membres ayant une bonne réputation ; après quoi le Conseil des Directeurs peut, par un vote unanime, admettre ce candidat comme membre.

Envoi des demandes au Secrétaire. SECT. 5. Toutes les demandes d'admission doivent être adressées au Secrétaire de l'Église.

Endorsing Applications. SECT. 6. A member of The Mother Church shall not endorse nor countersign an application for membership therewith until after the blank has been properly filled out by an applicant. A member who violates this By-Law shall be disciplined.

Notice of Rejection. SECT. 7. If an application for membership with The First Church of Christ, Scientist, in Boston, Mass., is rejected, the Clerk of the Church shall send to the applicant a notice of such rejection; but neither the Clerk nor the Church shall be obliged to report the cause for rejection.

ARTICLE VI

RECOMMENDATION AND ELECTION

Pupils of Normal Students. SECTION 1. One Normal student cannot recommend the pupil of another Normal student, so long as both are loyal to their Leader and to the Christian Science textbook, except as provided for in Article V, Sect. 4.

Members of The Mother Church. SECT. 2. Only members of The Mother Church are quali-

Recommandation des demandes. SECT. 6. Aucun membre de L'Église Mère n'appuiera ni ne contresignera une demande d'admission avant que la formule n'ait été correctement remplie par le candidat. Tout membre qui viole cette Disposition statutaire fera l'objet d'une mesure disciplinaire.

Notification de rejet. SECT. 7. Si une demande pour devenir membre de La Première Église du Christ, Scientiste, à Boston, Mass., est rejetée, le Secrétaire de l'Église notifiera ce rejet au candidat; mais ni le Secrétaire, ni l'Église ne seront obligés de donner la raison de cette décision.

ARTICLE VI

RECOMMANDATION ET ÉLECTION

Élèves d'étudiants du Cours Normal. SECTION 1. Un étudiant du Cours Normal ne peut recommander l'élève d'un autre étudiant du Cours Normal tant que tous deux demeurent loyaux envers leur Leader et le livre d'étude de la Science Chrétienne, sauf dans les cas prévus par l'Article V, Sect. 4.

Membres de L'Église Mère. SECT. 2. Seuls les membres de L'Église Mère sont qualifiés pour

CHURCH MEMBERSHIP

fied to approve for membership individuals who are known to them to be Christians, and faithful, loyal students of the textbook, **SCIENCE AND HEALTH WITH KEY TO THE SCRIPTURES**. If the approver is not a loyal student of Mrs. Eddy, a Director of this Church, or a student of the Board of Education who holds a degree, the application must be countersigned by one of these.

Election. SECT. 3. Applicants for membership in this Church, whose applications are correctly prepared, may be elected by majority vote of the Christian Science Board of Directors at the semi-annual meetings held for this purpose.

ARTICLE VII

PROBATIONARY MEMBERSHIP

Members who once Withdrew. SECTION 1. Individuals who have heretofore been members of this Church, or were members of the Church of Christ, Scientist, organized in 1879 by Mary Baker Eddy, but who have voluntarily withdrawn, may be received into this Church on one year's probation, provided they are willing and

MEMBRES DE L'ÉGLISE

appuyer la candidature des personnes qui leur sont connues comme étant des chrétiens et des étudiants fidèles et loyaux du livre d'étude, **SCIENCE ET SANTÉ AVEC LA CLEF DES ÉCRITURES**. Si celui qui appuie la demande n'est pas un étudiant loyal de Mrs. Eddy, un Directeur de cette Église, ou un élève diplômé du Conseil d'Instruction, la demande doit être contresignée par l'un de ceux-ci.

Élection. SECT. 3. Les candidats qui désirent devenir membres de cette Église et dont les demandes sont correctement établies, peuvent être élus par un vote majoritaire du Conseil des Directeurs de la Science Chrétienne aux réunions semi-annuelles tenues à cet effet.

ARTICLE VII

MEMBRES SOUMIS A UNE PÉRIODE D'ÉPREUVE

Anciens membres démissionnaires. SECTION 1. Les personnes qui ont été, autrefois, membres de cette Église, ou qui furent membres de l'Église du Christ, Scientiste, organisée en 1879 par Mary Baker Eddy, mais qui se sont volontairement retirées, peuvent être reçues dans cette Église pour une période d'épreuve d'une année, à condition qu'elles soient disposées à vivre selon

CHURCH MEMBERSHIP

anxious to live according to its requirements and make application for membership according to its By-Laws. If, at the expiration of said one year, they are found worthy, they shall be received into full membership, but if not found worthy their applications shall be void.

Members once Dismissed. SECT. 2. A full member or a probationary member, who has been excommunicated once, and who afterward, when sufficient time has elapsed thoroughly to test his sincerity, gives due evidence of having genuinely repented and of being radically reformed, shall be eligible to probationary membership upon a unanimous vote of the Christian Science Board of Directors.

Ineligible for Probation. SECT. 3. If a member has been twice notified of his excommunication, he shall not again be received into this Church.

ses prescriptions, qu'elles soient sincèrement désireuses de le faire, et qu'elles présentent une demande d'admission conformément à ses Statuts. Si, à la fin de ladite année, elles sont jugées dignes, elles seront admises en pleine qualité de membres, sinon leurs demandes resteront sans effet.

Anciens membres excommuniés. SECT. 2.

Un membre, ou un membre en période d'épreuve, qui a été excommunié une fois et qui, par la suite, a prouvé pleinement sa sincérité pendant un laps de temps suffisant, et qui donne la preuve de s'être vraiment repenti et d'être radicalement réformé, sera éligible comme membre soumis à une période d'épreuve par un vote unanime du Conseil des Directeurs de la Science Chrétienne.

Inéligible à la période d'épreuve. SECT. 3.

Un membre excommunié à deux reprises ne sera plus reçu dans cette Église.

DISCIPLINE

ARTICLE VIII

GUIDANCE OF MEMBERS

A Rule for Motives and Acts. SECTION 1. Neither animosity nor mere personal attachment should impel the motives or acts of the members of The Mother Church. In Science, divine Love alone governs man; and a Christian Scientist reflects the sweet amenities of Love, in rebuking sin, in true brotherliness, charitableness, and forgiveness. The members of this Church should daily watch and pray to be delivered from all evil, from prophesying, judging, condemning, counseling, influencing or being influenced erroneously.

To be Read in Church. SECT. 2. The above Church Rule shall be read in The Mother Church and in the branch churches by the First Reader on the first Sunday of each month. On Communion day the Church Tenets are to be read.

DISCIPLINE

ARTICLE VIII

RÈGLES POUR GUIDER LES MEMBRES

Règle pour les mobiles et les actes. SECTION 1. Ni l'animosité, ni un attachement purement personnel ne doivent déterminer les mobiles ou les actes des membres de L'Église Mère. Dans la Science, l'Amour divin seul gouverne l'homme ; et un Scientiste Chrétien reflète les douces aménités de l'Amour, en réprouvant le péché, et en manifestant un véritable esprit de fraternité, de charité et de pardon. Les membres de cette Église doivent journellement veiller et prier pour être délivrés de tout mal, pour ne pas prophétiser, juger, condamner, conseiller, influencer ou être influencés d'une manière erronée.

A lire à l'église. SECT. 2. La Règle ci-dessus sera lue par le Premier Lecteur, dans L'Église Mère et dans les églises filiales, le premier dimanche de chaque mois. Les Articles de Foi de l'Église devront être lus le jour de la Communion.

DISCIPLINE

Christ Jesus the Ensampler. SECT. 3. He who dated the Christian era is the Ensampler in Christian Science. Careless comparison or irrelevant reference to Christ Jesus is abnormal in a Christian Scientist, and is prohibited. When it is necessary to show the great gulf between Christian Science and theosophy, hypnotism, or spiritualism, do it, but without hard words. The wise man saith, "A soft answer turneth away wrath." However spitefully used and misrepresented by the churches or the press, in return employ no violent invective, and do good unto your enemies when the opportunity occurs. A departure from this rule disqualifies a member for office in the Church or on the Board of Lectureship, and renders this member liable to discipline and, possibly, dismissal from The Mother Church.

Daily Prayer. SECT. 4. It shall be the duty of every member of this Church to pray each day: "Thy kingdom come;" let the reign of divine Truth, Life, and Love be established in me, and rule out of me all sin; and may Thy Word enrich the affections of all mankind, and govern them!

DISCIPLINE

Christ Jésus, l'Exemple. SECT. 3. Celui qui inaugura l'ère chrétienne est l'Exemple dans la Science Chrétienne. Une comparaison irréfléchie ou une allusion irrespectueuse à l'égard de Christ Jésus est inconcevable de la part d'un Scientiste Chrétien, et est interdite. Lorsqu'il est nécessaire de montrer le grand abîme qui sépare la Science Chrétienne de la théosophie, de l'hypnotisme, ou du spiritisme, faites-le, mais sans employer de paroles dures. Le sage dit : « Une réponse douce calme la fureur. » Quelles que soient les persécutions auxquelles vous exposez les églises et la presse, et si dénaturée que soit l'image qu'elles présentent de vous, n'employez en retour aucune invective violente, et faites du bien à vos ennemis lorsque l'occasion s'en présente. Tout manquement à cette règle disqualifie un membre pour une fonction dans l'Église ou dans le Conseil responsable de l'organisation des Conférences, et rend ce membre passible d'une mesure disciplinaire, et, éventuellement, de radiation de L'Église Mère.

Prière quotidienne. SECT. 4. Il sera du devoir de tout membre de cette Église de prier chaque jour : « Que Ton règne vienne » ; que le règne de la Vérité, de la Vie et de l'Amour divins soit établi en moi, et élimine de moi tout péché ; et puisse Ta Parole enrichir les affections de toute l'humanité et les gouverner !

DISCIPLINE

Prayer in Church. SECT. 5. The prayers in Christian Science churches shall be offered for the congregations collectively and exclusively.

Alertness to Duty. SECT. 6. It shall be the duty of every member of this Church to defend himself daily against aggressive mental suggestion, and not be made to forget nor to neglect his duty to God, to his Leader, and to mankind. By his works he shall be judged, — and justified or condemned.

One Christ. SECT. 7. In accordance with the Christian Science textbooks, — the BIBLE, and SCIENCE AND HEALTH WITH KEY TO THE SCRIPTURES, — and in accord with all of Mrs. Eddy's teachings, members of this Church shall neither entertain a belief nor signify a belief in more than one Christ, even that Christ whereof the Scripture beareth testimony.

No Malpractice. SECT. 8. Members will not intentionally or knowingly mentally malpractise, inasmuch as Christian Science can only be practised according to the Golden Rule: "All things whatsoever ye would that men should do to you, do ye even so to them." (Matt. 7:12.)

A member of The Mother Church who mentally malpractises upon or treats our Leader or

DISCIPLINE

Prière dans les églises. SECT. 5. Les prières dans les églises de la Science Chrétienne seront offertes pour l'assistance collectivement et exclusivement.

Vigilance face au devoir. SECT. 6. Il sera du devoir de chaque membre de cette Église de se défendre journallement contre la suggestion mentale agressive, et de ne pas se laisser entraîner à oublier ou à négliger son devoir envers Dieu, envers son Leader et envers l'humanité. Par ses œuvres, il sera jugé — et justifié ou condamné.

Un seul Christ. SECT. 7. En accord avec les livres d'étude de la Science Chrétienne — la BIBLE et SCIENCE ET SANTÉ AVEC LA CLEF DES ÉCRITURES — et en conformité avec tous les enseignements de Mrs. Eddy, les membres de cette Église se garderont d'entretenir ou d'exprimer une croyance à plus d'un seul Christ, ce Christ même dont témoigne l'Écriture.

Pas de mauvaise pratique. SECT. 8. Les membres n'useront pas de mauvaise pratique mentale intentionnellement ou sciemment, étant donné que la Science Chrétienne ne peut être pratiquée que conformément à la Règle d'Or : « Tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le de même pour eux. » (Matth. 7:12.)

Un membre de L'Église Mère qui usera de mauvaise pratique mentale à l'égard de notre Leader ou des membres de son personnel, ou qui

DISCIPLINE

her staff without her or their consent shall be disciplined, and a second offense as aforesaid shall cause the name of said member to be dropped forever from The Mother Church.

Formulas Forbidden. SECT. 9. No member shall use written formulas, nor permit his patients or pupils to use them, as auxiliaries to teaching Christian Science or for healing the sick. Whatever is requisite for either is contained in the books of the Discoverer and Founder of Christian Science. Sometimes she may strengthen the faith by a written text as no one else can.

No Adulterating Christian Science. SECT. 10. A member of this Church shall not publish profuse quotations from Mary Baker Eddy's copyrighted works without her permission, and shall not plagiarize her writings. This By-Law not only calls more serious attention to the commandment of the Decalogue, but tends to prevent Christian Science from being *adulterated*.

No Incorrect Literature. SECT. 11. A member of this Church shall neither buy, sell, nor circulate Christian Science literature which is not correct in its statement of the divine Principle and rules and the demonstration of Christian Science. Also the spirit in which the writer

les traitera sans son consentement ou le leur, fera l'objet d'une mesure disciplinaire, et dans le cas d'une deuxième offense semblable, le nom dudit membre sera rayé à jamais du registre de L'Église Mère.

Formules interdites. SECT. 9. Aucun membre ne se servira de formules écrites, ni ne permettra à ses patients ou à ses élèves de s'en servir comme auxiliaires de l'enseignement de la Science Chrétienne ou pour guérir les malades. Tout ce qui est nécessaire pour l'enseignement et la guérison est contenu dans les livres du Découvreur et Fondateur de la Science Chrétienne. Elle peut quelquefois fortifier la foi par un texte écrit comme personne d'autre n'est en mesure de le faire.

Pas d'adultération de la Science Chrétienne.

SECT. 10. Aucun membre de cette Église ne publiera d'abondantes citations des œuvres de Mary Baker Eddy, protégées par des droits d'auteur, sans sa permission, ni ne plagiera ses écrits. Cette Disposition statutaire n'attire pas seulement une attention plus sérieuse sur le commandement du Décalogue, mais elle tend à empêcher que la Science Chrétienne ne soit *adultérée*.

Pas d'écrits inexacts. SECT. 11. Aucun membre de cette Église n'achètera, ne vendra, ni ne fera circuler d'écrit sur la Science Chrétienne qui ne soit pas correct dans son énoncé du Principe divin, des règles et de la démonstration de la Science Chrétienne. De même l'esprit dans lequel

DISCIPLINE

has written his literature shall be definitely considered. His writings must show strict adherence to the Golden Rule, or his literature shall not be adjudged Christian Science. A departure from the spirit or letter of this By-Law involves schisms in our Church and the possible loss, for a time, of Christian Science.

Obnoxious Books. SECT. 12. A member of this Church shall not patronize a publishing house or bookstore that has for sale obnoxious books.

Per Capita Tax. SECT. 13. Every member of The Mother Church shall pay annually a per capita tax of not less than one dollar, which shall be forwarded each year to the Church Treasurer.

Church Periodicals. SECT. 14. It shall be the privilege and duty of every member, who can afford it, to subscribe for the periodicals which are the organs of this Church; and it shall be the duty of the Directors to see that these periodicals are ably edited and kept abreast of the times.

Church Organizations Ample. SECT. 15. Members of this Church shall not unite with organizations which impede their progress in Christian Science. God requires our whole heart,

DISCIPLINE

l'auteur a écrit son œuvre devra nettement être pris en considération. Ses écrits doivent témoigner d'une stricte adhésion à la Règle d'Or, sinon son œuvre ne sera pas considérée comme étant la Science Chrétienne. S'écarter de l'esprit et de la lettre de cette Disposition statutaire entraîne des schismes dans notre Église, et la perte possible, pour un temps, de la Science Chrétienne.

Livres pernicieux. SECT. 12. Aucun membre de cette Église ne favorisera de ses commandes une maison d'édition ou une librairie qui met en vente des livres pernicieux.

Per capita tax. SECT. 13. Chaque membre de L'Église Mère versera annuellement une *per capita tax* de un dollar au minimum, qui sera envoyée chaque année au Trésorier de l'Église.

Périodiques de l'Église. SECT. 14. Ce sera le privilège et le devoir de chaque membre, qui en a les moyens, de s'abonner aux périodiques qui sont les organes de cette Église ; et il sera du devoir des Directeurs de s'assurer que ces périodiques soient rédigés avec compétence, et marchent de pair avec le temps.

Les organisations de l'Église suffisent amplement. SECT. 15. Les membres de cette Église ne s'affilieront pas à des organisations qui entravent leurs progrès en Science Chrétienne. Dieu exige tout notre cœur et Il offre, dans le

DISCIPLINE

and He supplies within the wide channels of The Mother Church dutiful and sufficient occupation for all its members.

Joining Another Society. SECT. 16. It shall be the duty of the members of The Mother Church and of its branches to promote peace on earth and good will toward men; but members of The Mother Church shall not hereafter become members of other societies except those specified in The Mother Church Manual, and they shall strive to promote the welfare of all mankind by demonstrating the rules of divine Love.

Forbidden Membership. SECT. 17. A member of The First Church of Christ, Scientist, in Boston, Mass., shall not be a member of any church whose Readers are not Christian Scientists and members of The Mother Church.

Officious Members. SECT. 18. A member of The Mother Church is not entitled to hold office or read in branch churches of this denomination except by invitation.

Legal Titles. SECT. 19. Students of Christian Science must drop the titles of Reverend and Doctor, except those who have received these titles under the *laws* of the *State*.

DISCIPLINE

cadre des larges canaux de L'Église Mère, des occupations et des devoirs en suffisance pour tous ses membres.

Affiliation à une autre société. SECT. 16. Il sera du devoir des membres de L'Église Mère et de ses filiales de promouvoir la paix sur la terre et la bonne volonté envers les hommes; mais désormais les membres de L'Église Mère ne deviendront pas membres d'autres sociétés à l'exception de celles spécifiées dans le Manuel de L'Église Mère, et ils s'efforceront de promouvoir le bien-être de toute l'humanité en démontrant les règles de l'Amour divin.

Affiliation interdite. SECT. 17. Aucun membre de La Première Église du Christ, Scientiste, à Boston, Mass., ne sera membre d'une église dont les Lecteurs ne seront pas des Scientistes Chrétiens et membres de L'Église Mère.

Membres trop zélés. SECT. 18. Aucun membre de L'Église Mère n'est en droit de remplir une fonction ni de lire dans des églises filiales de cette dénomination, à moins d'y être invité.

Titres légaux. SECT. 19. Les étudiants de la Science Chrétienne doivent renoncer aux titres de Révérend et de Docteur, sauf dans le cas où ces titres leur auront été conférés par les *lois de l'État*.

DISCIPLINE

Illegal Adoption. SECT. 20. No person shall be a member of this Church who claims a spiritually adopted child or a spiritually adopted husband or wife. There must be legal adoption and legal marriage, which can be verified according to the laws of our land.

Use of Initials "C.S." SECT. 21. A member of The Mother Church shall not place the initials "C.S." after his name on circulars, cards, or leaflets, which advertise his business or profession, except as a Christian Science practitioner.

Practitioners and Patients. SECT. 22. Members of this Church shall hold in sacred confidence all private communications made to them by their patients; also such information as may come to them by reason of their relation of practitioner to patient. A failure to do this shall subject the offender to Church discipline.

A member of The Mother Church shall not, under pardonable circumstances, sue his patient for recovery of payment for said member's practice, on penalty of discipline and liability to have his name removed from membership. Also he shall reasonably reduce his price in chronic cases of recovery, and in cases where he has not effected a cure. A Christian Scientist

DISCIPLINE

Adoption illégale. SECT. 20. Aucune personne prétendant avoir un enfant adopté spirituellement, ou un mari ou une femme adopté spirituellement, ne sera membre de cette Église. Il faut qu'il y ait adoption légale et mariage légal pouvant être vérifiés selon les lois de notre pays.

Emploi des initiales « C. S. » SECT. 21. Aucun membre de L'Église Mère ne fera suivre son nom des initiales « C. S. » sur des circulaires, des cartes ou des prospectus destinés à annoncer ses affaires ou sa profession, si ce n'est en sa qualité de praticien de la Science Chrétienne.

Praticiens et patients. SECT. 22. Les membres de cette Église tiendront pour confidences sacrées toutes les communications privées que leurs patients leur auront faites, de même que toute information qui pourrait venir à leur connaissance en raison de leurs rapports de praticien à patient. Tout manquement à cette règle exposera le contrevenant à la discipline de l'Église.

Aucun membre de L'Église Mère ne poursuivra ses patients, dans des circonstances excusables, pour recouvrer les honoraires de son traitement, sous peine de mesure disciplinaire et éventuellement de la radiation de son nom du registre des membres. De même, il réduira raisonnablement ses honoraires dans les cas de lent rétablissement, et dans les cas où il n'aura pas effectué de guérison.

DISCIPLINE

is a humanitarian; he is benevolent, forgiving, long-suffering, and seeks to overcome evil with good.

Duty to Patients. SECT. 23. If a member of this Church has a patient whom he does not heal, and whose case he cannot fully diagnose, he may consult with an M. D. on the anatomy involved. And it shall be the privilege of a Christian Scientist to confer with an M. D. on Ontology, or the Science of being.

Testimonials. SECT. 24. "Glorify God in your body, and in your spirit, which are God's" (St. Paul). Testimony in regard to the healing of the sick is highly important. More than a mere rehearsal of blessings, it scales the pinnacle of praise and illustrates the demonstration of Christ, "who healeth all thy diseases" (Psalm 103:3). This testimony, however, shall not include a description of symptoms or of suffering, though the generic name of the disease may be indicated. This By-Law applies to testimonials which appear in the periodicals and to those which are given at the Wednesday evening meeting.

Charity to All. SECT. 25. While members of this Church do not believe in the doctrines of theosophy, hypnotism, or spiritualism, they

DISCIPLINE

Un Scientiste Chrétien est un humanitaire ; il est bienveillant, prêt à pardonner, longanime, et il cherche à triompher du mal par le bien.

Devoir envers les patients. SECT. 23. Si un membre de cette Église a un patient qu'il ne guérit pas, et dont il ne peut pleinement diagnostiquer le cas, il peut consulter un Docteur en Médecine sur la question d'anatomie qui est en jeu. Et ce sera le privilège d'un Scientiste Chrétien de conférer avec un Docteur en Médecine sur l'Ontologie, ou la Science de l'être.

Témoignages. SECT. 24. « Glorifiez... Dieu dans votre corps et dans votre esprit, qui appartiennent à Dieu » (St Paul). Le témoignage relatif à la guérison des malades est d'une grande importance. Il est plus qu'une simple répétition de bienfaits, il s'élève jusqu'au sommet de la louange et illustre la démonstration du Christ, « qui guérit toutes tes maladies » (Psaume 103:3). Ce témoignage, cependant, ne comprendra pas de description des symptômes ou de la souffrance bien que le nom générique de la maladie puisse être indiqué. Cette Disposition statutaire s'applique aux témoignages qui paraissent dans les périodiques et à ceux qui sont donnés aux réunions du mercredi soir.

Charité envers tous. SECT. 25. Bien que les membres de cette Église ne croient pas aux doctrines de la théosophie, de l'hypnotisme ou du

DISCIPLINE

cherish no enmity toward those who do believe in such doctrines, and will not harm them. But whenever God calls a member to bear testimony to Truth and to defend the Cause of Christ, he shall do it with love and without fear.

Uncharitable Publications. SECT. 26. A member of this Church shall not publish, nor cause to be published, an article that is uncharitable or impertinent towards religion, medicine, the courts, or the laws of our land.

The Golden Rule. SECT. 27. A member of The Mother Church shall not haunt Mrs. Eddy's drive when she goes out, continually stroll by her house, or make a summer resort near her for such a purpose.

Numbering the People. SECT. 28. Christian Scientists shall not report for publication the number of the members of The Mother Church, nor that of the branch churches. According to the Scripture they shall turn away from personality and numbering the people.

Our Church Edifices. SECT. 29. The periodicals of our denomination do not publish descriptions of our church edifices, but they may quote from other periodicals or give incidental narratives.

DISCIPLINE

spiritisme, ils ne nourrissent aucune inimitié envers ceux qui ont foi en de telles doctrines et ils ne chercheront pas à leur nuire. Mais lorsque Dieu appelle un membre à rendre témoignage à la Vérité et à défendre la Cause du Christ, ce membre le fera avec amour et sans crainte.

Publication non charitable. SECT. 26. Aucun membre de cette Église ne publiera, ni ne fera publier, un article manquant de charité et de déférence envers la religion, la médecine, les tribunaux ou les lois de notre pays.

La Règle d'Or. SECT. 27. Aucun membre de L'Église Mère ne fréquentera les lieux où Mrs. Eddy fait sa promenade en voiture, ne flânera continuellement devant sa maison ni ne viendra en villégiature dans son voisinage dans ce but.

Dénombrement des personnes. SECT. 28. Les Scientistes Chrétiens ne feront pas état du nombre des membres de L'Église Mère, ni de celui des églises filiales, en vue de leur publication. Conformément aux Écritures, ils détourneront leur pensée de la personnalité et du dénombrement des personnes.

Édifices de nos églises. SECT. 29. Les périodiques de notre confession ne publient pas de descriptions des édifices de nos églises, mais ils peuvent reproduire ce qu'en disent d'autres périodiques ou en parler incidemment.

DISCIPLINE

No Monopoly. SECT. 30. A Scientist shall not endeavor to monopolize the healing work in any church or locality, to the exclusion of others, but all who understand the teachings of Christian Science are privileged to enter into this holy work, and "by their fruits ye shall know them."

Christian Science Nurse. SECT. 31. A member of The Mother Church who represents himself or herself as a Christian Science nurse shall be one who has a demonstrable knowledge of Christian Science practice, who thoroughly understands the practical wisdom necessary in a sick room, and who can take proper care of the sick.

The cards of such persons may be inserted in *The Christian Science Journal* under rules established by the publishers.

ARTICLE IX

MARRIAGE AND DECEASE

A Legal Ceremony. SECTION 1. If a Christian Scientist is to be married, the ceremony shall be performed by a clergyman who is legally authorized.

Sudden Decease. SECT. 2. If a member of The Mother Church shall decease suddenly, without previous injury or illness, and the cause

DISCIPLINE

Pas de monopole. SECT. 30. Aucun Scientiste ne cherchera à monopoliser l'œuvre de guérison dans une église ou un endroit quelconque, à l'exclusion des autres Scientistes, mais tous ceux qui comprennent les enseignements de la Science Chrétienne ont le privilège d'entreprendre cette œuvre sacrée, et « vous les reconnaîtrez à leurs fruits. »

Nurse de la Science Chrétienne. SECT. 31. Tout membre de L'Église Mère (homme ou femme) qui se fait connaître comme *nurse* de la Science Chrétienne, doit posséder une connaissance démontrable de la pratique de la Science Chrétienne, comprendre à fond comment exercer avec sagesse ses fonctions dans une chambre de malade et savoir prendre convenablement soin des malades.

Les noms de ces personnes peuvent être annoncés dans *The Christian Science Journal*, conformément aux règles établies par les éditeurs.

ARTICLE IX

MARIAGE ET DÉCÈS

Cérémonie légale. SECTION 1. Si un Scientiste Chrétien se marie, la cérémonie sera célébrée par un ministre du culte qui est légalement autorisé à y procéder.

Décès subit. SECT. 2. En cas de décès subit d'un membre de L'Église Mère, sans qu'il y ait eu blessure ou maladie préalable, et si la cause

DISCIPLINE

thereof be unknown, an autopsy shall be made by qualified experts. When it is possible the body of a female shall be prepared for burial by *one of her own sex*.

ARTICLE X

DEBATING IN PUBLIC

No Unauthorized Debating. SECTION 1. A member of this Church shall not debate on Christian Science in public debating assemblies, without the consent of the Board of Directors.

ARTICLE XI

COMPLAINTS

Departure from Tenets. SECTION 1. If a member of this Church shall depart from the Tenets and be found having the name without the life of a Christian Scientist, and another member in good standing shall from Christian motives make this evident, a meeting of the Board of Directors shall be called, and the offender's case shall be tried and said member exonerated, put on probation, or excommunicated.

Violation of By-Laws. SECT. 2. A member who is found violating any of the By-Laws

DISCIPLINE

du décès est inconnue, une autopsie sera faite par des experts qualifiés. Quand cela sera possible, le corps d'une femme sera préparé pour l'ensevelissement *par une personne de son sexe*.

ARTICLE X

DÉBATS EN PUBLIC

Pas de participation à un débat sans autorisation. SECTION 1. Un membre de cette Église ne discutera pas de la Science Chrétienne dans des débats publics, sans le consentement du Conseil des Directeurs.

ARTICLE XI

PLAINTES

Inobservation des Articles de Foi. SECTION 1. Si un membre de cette Église s'écarte des Articles de Foi, et si l'on constate qu'il porte le nom de Scientiste Chrétien sans vivre comme tel, et si un autre membre de bon renom, animé par des mobiles chrétiens, en apporte la preuve, le Conseil des Directeurs sera convoqué, et le cas du contrevenant sera jugé; celui-ci sera ou absous ou mis en période d'épreuve ou excommunié.

Violation des Statuts. SECT. 2. Tout membre convaincu de violer l'un des Statuts ou l'une des

DISCIPLINE

or Rules herein set forth, shall be admonished in consonance with the Scriptural demand in Matthew 18:15-17; and if he neglect to accept such admonition, he shall be placed on probation, or if he repeat the offense, his name shall be dropped from the roll of Church membership.

Violation of Christian Fellowship. SECT. 3. Any member who shall unjustly aggrieve or vilify the Pastor Emeritus or another member, or who does not live in Christian fellowship with members who are in good and regular standing with this Church, shall either withdraw from the Church or be excommunicated.

Preliminary Requirement. SECT. 4. No Church discipline shall ensue until the requirements according to the Scriptures, in Matthew 18:15-17, have been strictly obeyed, unless a By-Law governing the case provides for immediate action.

Authority. SECT. 5. The Christian Science Board of Directors has power to discipline, place on probation, remove from membership, or to excommunicate members of The Mother Church. Only the members of this Board shall be present at meetings for the examination of complaints against Church members; and they alone

DISCIPLINE

Règles énoncés dans ce livre, sera admonesté en accord avec l'injonction biblique de Matthieu 18:15-17; à défaut de se conformer à cette admonestation, il sera mis en période d'épreuve ou, s'il récidive, son nom sera rayé du registre des membres de l'Église.

Violation de la fraternité chrétienne. SECT. 3. Tout membre qui affligera injustement ou diffamera le Pasteur Émérite ou un autre membre, ou qui ne vivra pas en fraternité chrétienne avec les membres dont le bon renom dans cette Église est établi, se retirera de l'Église ou sera excommunié.

Exigence préliminaire. SECT. 4. Aucune action disciplinaire de l'Église ne sera engagée avant qu'aient été strictement observées les injonctions formulées par les Écritures dans Matthieu 18:15-17, à moins qu'une Disposition statutaire relative à ce cas ne prévoie une action immédiate.

Autorité. SECT. 5. Le Conseil des Directeurs de la Science Chrétienne a le pouvoir de prendre une mesure disciplinaire contre les membres de L'Église Mère, de les placer en période d'épreuve, de les rayer du registre des membres ou de les excommunier. Seuls les membres de ce Conseil seront présents aux réunions ayant pour objet l'examen des plaintes contre des membres de l'Église; et eux seuls voteront sur les cas en-

DISCIPLINE

shall vote on cases involving The Mother Church discipline.

Members in Mother Church Only. SECT. 6. A complaint against a member of The Mother Church, *if said member belongs to no branch church* and if this complaint is not for *mental malpractice*, shall be laid before this Board, and within ten days thereafter, the Clerk of the Church shall address a letter of inquiry to the member complained of as to the validity of the charge. If a member is found guilty of that whereof he is accused and his previous character has been good, his confession of his error and evidence of his compliance with our Church Rules shall be deemed sufficient by the Board for forgiveness for once, and the Clerk of the Church shall immediately so inform him. But a second offense shall dismiss a member from the Church.

Working Against the Cause. SECT. 7. If a member of this Church shall, mentally or otherwise, persist in working against the interests of another member, or the interests of our Pastor Emeritus and the accomplishment of what she understands is advantageous to this Church and to the Cause of Christian Science, or shall influ-

traînant des mesures disciplinaires de la part de L'Église Mère.

Membres de L'Église Mère seulement.

SECT. 6. Une plainte contre un membre de L'Église Mère, *si ce membre n'appartient à aucune église filiale* et si cette plainte n'a pas trait à *la mauvaise pratique mentale*, sera portée devant ce Conseil, et dans les dix jours, le Secrétaire de l'Église adressera au membre en cause une demande de renseignements sur le bien-fondé de l'accusation. Si un membre est reconnu coupable de ce dont il est accusé, et si sa réputation a été bonne jusque-là, l'aveu de son erreur et son désir manifeste de se conformer aux Règles de notre Église, seront pour le Conseil une raison suffisante de lui pardonner une première fois, et le Secrétaire de l'Église l'en informera aussitôt. Mais en cas de récidive, son nom sera rayé du registre de l'Église.

Travail contre la Cause. SECT. 7. Si un membre de cette Église persiste, mentalement ou d'une autre façon, à travailler contre les intérêts d'un autre membre, ou contre les intérêts de notre Pasteur Émérite et l'accomplissement de ce qu'il considère comme avantageux pour cette Église et pour la Cause de la Science Chrétienne, ou s'il

DISCIPLINE

ence others thus to act, upon her complaint or the complaint of a member for her or for himself, it shall be the duty of the Board of Directors immediately to call a meeting, and drop forever the name of the member guilty of this offense from the roll of Church membership.

No Unchristian Conduct. SECT. 8. If a member of this Church were to treat the author of our textbook disrespectfully and cruelly, upon her complaint that member should be excommunicated. If a member, without her having requested the information, shall trouble her on subjects unnecessarily and without her consent, it shall be considered an offense.

Not to Learn Hypnotism. SECT. 9. Members of this Church shall not learn hypnotism on penalty of being excommunicated from this Church. No member shall enter a complaint of mental malpractice for a sinister purpose. If the author of SCIENCE AND HEALTH shall bear witness to the offense of mental malpractice, it shall be considered a sufficient evidence thereof.

Publications Unjust. SECT. 10. If a member of The Mother Church publishes, or causes to be published, an article that is false or unjust, hence injurious, to Christian Science or to its

DISCIPLINE

influence d'autres membres à agir de la sorte, il sera du devoir du Conseil des Directeurs, sur la plainte du Pasteur Émérite, ou d'un membre agissant pour lui ou en son nom propre, de se réunir immédiatement, et de rayer pour toujours du registre des membres de l'Église le nom du membre coupable de cette offense.

Pas de conduite non chrétienne. SECT. 8. Tout membre de cette Église qui viendrait à manquer de respect envers l'auteur de notre livre d'étude et à le traiter avec dureté, sera excommunié sur sa plainte. Le fait par un membre de l'importuner inutilement et contre son gré, sur des sujets quelconques, sans qu'elle l'ait invité à lui fournir des renseignements, sera considéré comme une offense.

Défense d'apprendre l'hypnotisme. SECT. 9. Les membres de cette Église n'apprendront pas l'hypnotisme, sous peine d'être excommuniés de cette Église. Aucun membre ne déposera de plainte pour mauvaise pratique mentale dans un but malveillant. Si l'auteur de SCIENCE ET SANTÉ se porte témoin de l'offense de mauvaise pratique mentale, son témoignage sera considéré comme une preuve suffisante.

Publications injustes. SECT. 10. Si un membre de L'Église Mère publie, ou fait publier, un article faux ou injuste, partant nuisible, à la Science Chrétienne ou à son Leader, et si, sur plainte d'un

DISCIPLINE

Leader, and if, upon complaint by another member, the Board of Directors finds that the offense has been committed, the offender shall be suspended for not less than three years from his or her office in this Church and from Church membership.

The Mother Church of Christ, Scientist, Tenets. SECT. 11. If a member of The Mother Church of Christ, Scientist, or a member of a branch of this Church break the rules of its Tenets as to unjust and unmerciful conduct — on complaint of Mrs. Eddy our Pastor Emeritus — and this complaint being found valid, his or her name shall be erased from The Mother Church and the branch church's list of membership and the offender shall not be received into The Mother Church or a branch church for twelve years.

Special Offense. SECT. 12. If a member of this Church, either by word or work, represents falsely to or of the Leader and Pastor Emeritus, said member shall immediately be disciplined, and a second similar offense shall remove his or her name from membership in The Mother Church.

Members of Branch Churches. SECT. 13. A member of both The Mother Church and a branch

DISCIPLINE

autre membre, le Conseil des Directeurs constate que l'offense a été commise, son auteur sera, pour trois ans au moins, suspendu de ses fonctions dans cette Église, ainsi que de sa qualité de membre de l'Église.

Articles de Foi de L'Église Mère du Christ, Scientiste. SECT. 11. Si un membre de L'Église Mère du Christ, Scientiste, ou un membre d'une filiale de cette Église enfreint les règles de ses Articles de Foi, relatives à un comportement injuste et sans miséricorde — sur plainte de Mrs. Eddy, notre Pasteur Émérite — et que cette plainte soit reconnue fondée, son nom sera rayé de la liste des membres de L'Église Mère et de son église filiale, et le coupable ne sera pas reçu dans L'Église Mère ou dans une église filiale pendant douze ans.

Offense particulière. SECT. 12. Si un membre de cette Église, soit en paroles, soit en actes, donne une fausse appréciation au Leader et Pasteur Émérite, ou à son sujet, ce membre sera immédiatement soumis à une mesure disciplinaire, et une seconde offense similaire entraînera la radiation de son nom du registre des membres de L'Église Mère.

Membres d'églises filiales. SECT. 13. Aucun membre, à la fois membre de L'Église Mère et

DISCIPLINE

Church of Christ, Scientist, or a Reader, shall not report nor send notices to The Mother Church, or to the Pastor Emeritus, of errors of the members of their local church; but they shall strive to overcome these errors. Each church shall separately and independently discipline its own members, — if this sad necessity occurs.

ARTICLE XII

TEACHERS

Probation. SECTION 1. For sufficient reasons it may be decided that a teacher has so strayed as not to be fit for the work of a Reader in church or a teacher of Christian Science. Although repentant and forgiven by the Church and retaining his membership, this weak member shall not be counted loyal till after three years of exemplary character. Then the Board of Directors may decide if his loyalty has been proved by uniform maintenance of the life of a consistent, consecrated Christian Scientist.

Misteaching. SECT. 2. If a member of this Church is found trying to practise or to teach Christian Science contrary to the statement thereof in its textbook, SCIENCE AND HEALTH

DISCIPLINE

d'une filiale de l'Église du Christ, Scientiste, aucun Lecteur, ne fera de rapport ni n'écrit à L'Église Mère ou au Pasteur Émérite au sujet des erreurs des membres de son église locale ; mais il s'efforcera de vaincre ces erreurs. Chaque église exercera la discipline sur ses propres membres, pour son compte et indépendamment — si cette triste nécessité se présente.

ARTICLE XII

PROFESSEURS

Période d'épreuve. SECTION 1. Pour des motifs sérieux, il peut être décidé qu'un professeur s'est égaré au point de ne plus être apte au travail de Lecteur d'église ou de professeur de Science Chrétienne. Même s'il est repentant, pardonné par l'Église et même s'il continue d'en faire partie, ce membre faible ne sera pas estimé loyal avant d'avoir fait preuve d'un caractère exemplaire pendant trois années. Le Conseil des Directeurs peut alors décider s'il a prouvé sa loyauté par une conduite constante et digne d'un Scientiste Chrétien loyal et consacré.

Enseignement dénaturé. SECT. 2. Si un membre de cette Église est convaincu d'essayer de pratiquer ou d'enseigner la Science Chrétienne contrairement à l'énoncé qui en est fait dans son livre d'étude, SCIENCE ET SANTÉ AVEC LA CLEF

MEETINGS

WITH KEY TO THE SCRIPTURES, it shall be the duty of the Board of Directors to admonish that member according to Article XI, Sect. 4. Then, if said member persists in this offense, his or her name shall be dropped from the roll of this Church.

MEETINGS

ARTICLE XIII

REGULAR AND SPECIAL MEETINGS

Annual Meetings. SECTION 1. The regular meetings of The Mother Church shall be held annually, on Monday following the first Sunday in June. No other than its officers are required to be present. These assemblies shall be for listening to the reports of Treasurer, Clerk, and Committees, and general reports from the Field.

Meetings of Board of Directors. SECT. 2. The annual meeting of the Christian Science Board of Directors, for electing officers and other business, shall be held on Monday preceding the annual meeting of the Church. Regular meetings for electing candidates to membership

RÉUNIONS

DES ÉCRITURES, il sera du devoir du Conseil des Directeurs d'admonester ce membre conformément à l'Article XI, Sect. 4. Puis, si ledit membre persiste dans cette offense, son nom sera rayé du registre de cette Église.

RÉUNIONS

ARTICLE XIII

RÉUNIONS ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

Assemblées annuelles. SECTION 1. Les assemblées ordinaires de L'Église Mère auront lieu chaque année, le lundi suivant le premier dimanche de juin. Seuls les officiers sont tenus d'être présents. Ces assemblées se réuniront pour entendre les rapports du Trésorier, du Secrétaire, des Comités et les rapports généraux du Champ.

Réunions du Conseil des Directeurs. SECT. 2. La réunion annuelle du Conseil des Directeurs de la Science Chrétienne pour élire les officiers et traiter des autres affaires, aura lieu le lundi de l'assemblée annuelle de l'Église, et avant son ouverture. Les réunions ordinaires pour l'élec-

MEETINGS

with The Mother Church, and for the transaction of such other business as may properly come before these meetings, shall be held on the Friday preceding the first Sunday in June, and on the first Friday in November of each year. Special meetings may be held at any time upon the call of the Clerk.

Called only by the Clerk. SECT. 3. Before calling a meeting of the members of this Church (excepting its regular sessions) it shall be the duty of the Clerk to inform the Board of Directors and the Pastor Emeritus of his intention, and to state definitely the purpose for which the members are to convene. The Clerk must have the consent of this Board and the Pastor Emeritus, before he can call said meeting.

tion des candidats comme membres de L'Église Mère, et pour la conclusion des autres affaires de la compétence de ces réunions, auront lieu chaque année, le vendredi précédant le premier dimanche de juin, et le premier vendredi de novembre. Des réunions extraordinaires peuvent avoir lieu à tout moment sur convocation du Secrétaire.

Convocation par le Secrétaire seulement.

SECT. 3. Avant de convoquer une réunion des membres de cette Église (à l'exception des sessions ordinaires), il sera du devoir du Secrétaire d'informer de son intention le Conseil des Directeurs et le Pasteur Émérite, et de préciser exactement l'objet pour lequel les membres doivent se réunir. Le Secrétaire doit avoir le consentement de ce Conseil et du Pasteur Émérite avant de pouvoir convoquer ladite réunion.

CHURCH SERVICES

ARTICLE XIV

THE CHRISTIAN SCIENCE PASTOR

Ordination. SECTION 1. I, Mary Baker Eddy, ordain the BIBLE, and SCIENCE AND HEALTH WITH KEY TO THE SCRIPTURES, Pastor over The Mother Church, — The First Church of Christ, Scientist, in Boston, Mass., — and they will continue to preach for this Church and the world.

The Lesson-Sermon. SECT. 2. The subject of the Lesson-Sermon in the morning service of The Mother Church, and of the branch Churches of Christ, Scientist, shall be repeated at the other services on Sunday. The correlative Biblical texts in the Lesson-Sermon shall extend from Genesis to Revelation.

ARTICLE XV

READING IN PUBLIC

Announcing Author's Name. SECTION 1. To pour into the ears of listeners the sacred

SERVICES DE L'ÉGLISE

ARTICLE XIV

LE PASTEUR DE LA SCIENCE CHRÉTIENNE

Ordination. SECTION 1. Moi, Mary Baker Eddy, j'ordonne la BIBLE et SCIENCE ET SANTÉ AVEC LA CLEF DES ÉCRITURES, Pasteur de L'Église Mère — La Première Église du Christ, Scientiste, à Boston, Mass. ; ils continueront à prêcher pour cette Église et pour le monde.

La Leçon-Sermon. SECT. 2. Le sujet de la Leçon-Sermon du service du matin de L'Église Mère et des filiales de l'Église du Christ, Scientiste, sera répété aux autres services du dimanche. Les versets corrélatifs de la Bible inclus dans la Leçon-Sermon seront choisis de la Genèse à l'Apocalypse.

ARTICLE XV

LECTURE EN PUBLIC

Annonce du nom de l'auteur. SECTION 1. Les pensées justes perdent de leur poids lorsque les révélations sacrées de la Science Chrétienne

CHURCH SERVICES

revelations of Christian Science indiscriminately, or without characterizing their origin and thus distinguishing them from the writings of authors who think at random on this subject, is to lose some weight in the scale of right thinking. Therefore it is the duty of every member of this Church, when publicly reading or quoting from the books or poems of our Pastor Emeritus, first to announce the name of the author. Members shall also instruct their pupils to adopt the aforementioned method for the benefit of our Cause.

ARTICLE XVI

WELCOMING STRANGERS

The Leader's Welcome. SECTION 1. Mrs. Eddy welcomes to her seats in the church, persons of all sects and denominations who come to listen to the Sunday sermon and are not otherwise provided with seats.

The Local Members' Welcome. SECT. 2. It shall be the duty and privilege of the local members of The Mother Church to give their seats, if necessary, to strangers who may come to attend the morning services.

sont versées sans discernement dans les oreilles des auditeurs, ou sans en caractériser l'origine et les distinguer ainsi des écrits d'auteurs qui abordent ce sujet incidemment. En conséquence, il est du devoir de chaque membre de cette Église, lorsqu'il lit ou cite en public des passages des œuvres en prose ou en vers de notre Pasteur Émérite, d'annoncer d'abord le nom de l'auteur. Les membres donneront également pour instruction à leurs élèves d'adopter cette règle pour le bien de notre Cause.

ARTICLE XVI

ACCUEIL DES NOUVEAUX VENUS

Accueil du Leader. SECTION 1. Mrs. Eddy accueille dans les places qui lui sont réservées à l'église les personnes de toutes sectes et confessions qui viennent écouter le sermon du dimanche et qui n'ont pas de place ailleurs.

Accueil des membres résidants. SECT. 2. Les membres résidants de L'Église Mère auront le devoir et le privilège de céder leurs places, si cela est nécessaire, aux nouveaux venus qui viendraient assister aux services du matin.

ARTICLE XVII

SERVICES UNINTERRUPTED

Continued Throughout the Year. SECTION 1. The services of The Mother Church shall be continued twelve months each year. One meeting on Sunday during the months of July and August is sufficient. A Christian Scientist is not fatigued by prayer, by reading the Scriptures or the Christian Science textbook. Amusement or idleness is weariness. Truth and Love rest the weary and heavy laden.

Easter Observances. SECT. 2. In the United States there shall be no special observances, festivities, nor gifts at the Easter season by members of The Mother Church. Gratitude and love should abide in every heart each day of all the years. Those sacred words of our beloved Master, "Let the dead bury their dead," and "Follow thou me," appeal to daily Christian endeavors for the living whereby to exemplify our risen Lord.

Laying a Corner Stone. SECT. 3. No large gathering of people nor display shall be allowed when laying the Corner Stone of a Church of Christ, Scientist. Let the ceremony be devout.

ARTICLE XVII

CONTINUITÉ DES SERVICES

Continuité des services toute l'année. SECTION 1. Les services de L'Église Mère seront tenus durant les douze mois de l'année. Pendant les mois de juillet et d'août, un seul service le dimanche sera suffisant. Un Scientiste Chrétien ne se fatigue pas de prier, de lire les Écritures ou le livre d'étude de la Science Chrétienne. Distraction ou oisiveté sont lassitude. La Vérité et l'Amour reposent ceux qui sont fatigués et chargés.

Célébration de Pâques. SECT. 2. Aux États-Unis, les membres de L'Église Mère ne célébreront pas la fête de Pâques par des services spéciaux, des festivités ou des cadeaux. La gratitude et l'amour doivent demeurer dans le cœur de chacun, chaque jour de toutes les années. Ces mots sacrés de notre Maître bien-aimé : « Laisse les morts ensevelir leurs morts » et « Toi, suis-moi », incitent à des efforts chrétiens journaliers pour les vivants, de manière à illustrer l'exemple de notre Maître ressuscité.

Pose d'une Pierre Angulaire. SECT. 3. Aucun rassemblement important de personnes, ni aucun appareil ne sera autorisé lors de la pose de la Pierre Angulaire d'une Église du Christ, Scientiste. La cérémonie doit être empreinte de con-

CHURCH SERVICES

No special trowel should be used. (See SCIENCE AND HEALTH, page 140.)

Overflow Meetings. SECT. 4. A Church of Christ, Scientist, shall not hold two or more Sunday services at the same hour.

ARTICLE XVIII

COMMUNION

No more Communion. SECTION 1. The Mother Church of Christ, Scientist, shall observe no more Communion seasons.

Communion of Branch Churches. SECT. 2. The Communion shall be observed in the branch churches on the second Sunday in January and July of each year, and at this service the Tenets of The Mother Church are to be read.

ARTICLE XIX

MUSIC IN THE CHURCH

Soloist and Organist. SECTION 1. The music in The Mother Church shall not be operatic, but of an appropriate religious character and of a recognized standard of musical excellence; it shall be played in a dignified and suitable manner. Music from the organ alone should continue about eight or nine minutes for the

SERVICES DE L'ÉGLISE

sécration. Aucune truelle spéciale ne doit être utilisée. (Voir SCIENCE ET SANTÉ, page 140.)

Réunions supplémentaires. SECT. 4. Une Église du Christ, Scientiste, ne célébrera pas deux ou plusieurs services du dimanche à la même heure.

ARTICLE XVIII

COMMUNION

Plus d'observation de la Communion. SECTION 1. L'Église Mère du Christ, Scientiste, n'observera plus les périodes de Communion.

Communion dans les églises filiales. SECT. 2. La Communion sera observée dans les églises filiales le deuxième dimanche de janvier et de juillet de chaque année, et les Articles de Foi de L'Église Mère devront être lus au cours de ce service.

ARTICLE XIX

MUSIQUE DANS L'ÉGLISE

Soliste et organiste. SECTION 1. La musique dans L'Église Mère ne ressemblera pas à de la musique d'opéra, mais aura un caractère religieux de circonstance et un degré reconnu de valeur musicale; elle sera jouée d'une manière digne et appropriée. La musique de l'orgue seul devra durer environ huit ou neuf minutes pour le

CHURCH SERVICES

voluntary and six or seven minutes for the postlude, the offertory conforming to the time required to take the collection. The solo singer shall not neglect to sing any special hymn selected by the Board of Directors.

ARTICLE XX

SUNDAY SCHOOL

The Sunday School. SECTION 1. Pupils may be received in the Sunday School classes of any Church of Christ, Scientist, up to the age of twenty years, and by transfer from another Church of Christ, Scientist, up to that age, but no pupil shall remain in the Sunday School of any Church of Christ, Scientist, after reaching the age of twenty. None except the officers, teachers, and pupils should attend the Sunday School exercises.

Teaching the Children. SECT. 2. The Sabbath School children shall be taught the Scriptures, and they shall be instructed according to their understanding or ability to grasp the simpler meanings of the divine Principle that they are taught.

Subject for Lessons. SECT. 3. The first lessons of the children should be the Ten Com-

prélude, et six ou sept minutes pour le postlude, tandis qu'elle durera le temps nécessaire pour faire la collecte. Le chanteur soliste ne manquera pas de chanter tout cantique spécial choisi par le Conseil des Directeurs.

ARTICLE XX

ÉCOLE DU DIMANCHE

L'école du dimanche. SECTION 1. Les élèves peuvent être reçus dans les classes de l'école du dimanche de toute Église du Christ, Scientiste, jusqu'à l'âge de vingt ans, et peuvent être transférés d'une autre Église du Christ, Scientiste, jusqu'à cet âge, mais aucun élève ne restera dans l'école du dimanche d'aucune Église du Christ, Scientiste, après avoir atteint l'âge de vingt ans. Seuls les officiers, les moniteurs et les élèves doivent assister aux exercices religieux de l'école du dimanche.

Instruction des enfants. SECT. 2. On enseignera les Écritures aux enfants de l'école du dimanche, en adaptant l'instruction à leur compréhension ou à leur aptitude à saisir les premières notions du Principe divin qu'on leur enseigne.

Sujet des leçons. SECT. 3. Les premières leçons des enfants doivent comprendre les Dix

READING ROOMS

mandments (Exodus 20:3-17), the Lord's Prayer (Matt. 6:9-13), and its Spiritual Interpretation by Mary Baker Eddy, Sermon on the Mount (Matt. 5:3-12). The next lessons consist of such questions and answers as are adapted to a juvenile class, and may be found in the Christian Science Quarterly Lessons, read in Church services. The instruction given by the children's teachers must not deviate from the absolute Christian Science contained in their textbook.

READING ROOMS

ARTICLE XXI

Establishment. SECTION 1. Each church of the Christian Science denomination shall have a Reading Room, though two or more churches may unite in having Reading Rooms, provided these rooms are well located.

Librarian. SECT. 2. The individuals who take charge of the Reading Rooms of The Mother Church shall be elected by the Christian Science Board of Directors, subject to the approval of Mary Baker Eddy. He or she shall have no bad habits, shall have had experience in

SALLES DE LECTURE

Commandements (Exode 20:3-17), la Prière du Seigneur (Matth. 6:9-13) et son Interprétation spirituelle de Mary Baker Eddy, le Sermon sur la Montagne (Matth. 5:3-12). Les leçons suivantes consisteront en questions et réponses à la portée de jeunes classes et qui peuvent être trouvées dans les leçons du Livret Trimestriel de la Science Chrétienne lues aux services de l'Église. L'instruction donnée par les moniteurs des enfants ne doit pas dévier de la Science Chrétienne absolue contenue dans leur livre d'étude.

SALLES DE LECTURE

ARTICLE XXI

Établissement. SECTION 1. Toute Église de la Science Chrétienne aura une salle de lecture; toutefois deux ou plusieurs églises peuvent s'unir pour avoir des salles de lecture, pourvu que ces salles soient bien situées.

Bibliothécaire. SECT. 2. Les personnes responsables des salles de lecture de L'Église Mère seront élues par le Conseil des Directeurs de la Science Chrétienne, sous réserve de l'approbation de Mary Baker Eddy. Il ou elle ne devra avoir aucune mauvaise habitude, devra posséder de

RELATION OF MEMBERS TO PASTOR EMERITUS

the Field, shall be well educated, and a devout Christian Scientist.¹

Literature in Reading Rooms. SECT. 3. The literature sold or exhibited in the Reading Rooms of Christian Science Churches shall consist only of *Science and Health with Key to the Scriptures*, by Mary Baker Eddy, and other writings by this author; also the literature published or sold by The Christian Science Publishing Society.

RELATION AND DUTIES OF MEMBERS TO PASTOR EMERITUS

ARTICLE XXII

The Title of Mother Changed. SECTION 1. In the year eighteen hundred and ninety-five, loyal Christian Scientists had given to the author of their textbook, the Founder of Christian Science, the individual, endearing term of Mother. At first Mrs. Eddy objected to being called thus, but afterward consented on the ground that this appellative in the Church meant nothing more than a tender term such as sister or brother. In the year nineteen hundred and three and after, owing to the public misunderstanding of this name, it is the duty of Christian Scientists to

¹ See also Article XXV, Sect. 7.

RAPPORT DES MEMBRES AVEC LE PASTEUR ÉMÉRITE

l'expérience dans le Champ, jouir d'une bonne instruction et être un Scientiste Chrétien consacré.¹

Publications dans les salles de lecture. SECT. 3. Les publications vendues ou exposées dans les salles de lecture des Églises de la Science Chrétienne comprendront uniquement *Science et Santé avec la Clef des Écritures* de Mary Baker Eddy, et d'autres ouvrages de cet auteur, ainsi que les publications éditées ou vendues par La Société d'Édition de la Science Chrétienne.

RAPPORT DES MEMBRES AVEC LE PASTEUR ÉMÉRITE ET LEURS DEVOIRS ENVERS LUI

ARTICLE XXII

Abandon du titre de Mère. SECTION 1. En l'an mil huit cent quatre-vingt-quinze, des Scientistes Chrétiens loyaux avaient donné à l'auteur de leur livre d'étude, la Fondatrice de la Science Chrétienne, le nom spécifique et affectueux de Mère. Tout d'abord, Mrs. Eddy s'opposa à ce qu'on l'appelât ainsi, mais elle y consentit ensuite en raison du fait qu'au sein de l'Église cette appellation n'avait d'autre sens que celui d'un terme de tendresse, comme celui de sœur ou frère. A partir de mil neuf cent trois, en raison des malentendus provoqués par ce nom dans le public, les Scientistes Chrétiens ont été tenus de renoncer

¹ Voir aussi Article XXV, Sect. 7.

RELATION OF MEMBERS TO PASTOR EMERITUS

drop the word *mother* and to substitute Leader, already used in our periodicals.

A Member not a Leader. SECT. 2. A member of The First Church of Christ, Scientist, in Boston, Mass., shall not be called Leader by members of this Church, when this term is used in connection with Christian Science.

Obedience Required. SECT. 3. It shall be the duty of the officers of this Church, of the editors of the *Christian Science Journal*, *Sentinel*, and *Der Herold*, of the members of the Committees on Publication, of the Trustees of The Christian Science Publishing Society, and of the Board of Education promptly to comply with any written order, signed by Mary Baker Eddy, which applies to their official functions. Disobedience to this By-Law shall be sufficient cause for the removal of the offending member from office.

The vacancy shall be supplied by a majority vote of the Christian Science Board of Directors, and the candidate shall be subject to the approval of Mary Baker Eddy.

Understanding Communications. SECT. 4. If the Clerk of this Church shall receive a com-

au nom de *mère* et de lui substituer celui de Leader, déjà employé dans nos périodiques.

Un membre, non un Leader. SECT. 2. Aucun membre de La Première Église du Christ, Scientiste, à Boston, Mass., ne sera appelé Leader par des membres de cette Église, lorsque ce terme est employé au sujet de la Science Chrétienne.

Obéissance requise. SECT. 3. Il sera du devoir des officiers de cette Église, des rédacteurs du *Christian Science Journal*, du *Sentinel*, et de *Der Herold*, des membres des *Committees on Publication*, des Fidéicommissaires de La Société d'Édition de la Science Chrétienne, et du Conseil d'Instruction, de se conformer promptement à tout ordre écrit, signé par Mary Baker Eddy, se rapportant à leurs fonctions officielles. La désobéissance à cette Disposition statutaire sera une raison suffisante pour destituer de sa charge le membre fautif.

La vacance sera comblée par un vote majoritaire du Conseil des Directeurs de la Science Chrétienne, et le candidat sera soumis à l'approbation de Mary Baker Eddy.

Compréhension des communications. SECT. 4. Si le Secrétaire de cette Église reçoit du Pasteur

RELATION OF MEMBERS TO PASTOR EMERITUS

munication from the Pastor Emeritus which he does not fully understand, he shall inform her of this fact before presenting it to the Church and obtain a clear understanding of the matter, — then act in accordance therewith.

Interpreting Communications. SECT. 5. If at a meeting of this Church a doubt or disagreement shall arise among the members as to the signification of the communications of the Pastor Emeritus to them, before action is taken it shall be the duty of the Clerk to report to her the vexed question and to await her explanation thereof.

Reading and Attesting Letters. SECT. 6. When a letter or a message from the Pastor Emeritus is brought before a meeting of this Church, or she is referred to as authority for business, it shall be the duty of the Church to inquire if all of the letter has been read, and to require all of it to be read; also to have any authority supposed to come from her satisfactorily attested.

Unauthorized Reports. SECT. 7. Members of this Church shall not report on authority an order from Mrs. Eddy that she has not sent, either to the Boards or to the executive bodies

RAPPORT DES MEMBRES AVEC LE PASTEUR ÉMÉRITE

Émérite une communication dont il ne saisit pas entièrement le sens, il le consultera pour parvenir à une claire compréhension de la question, avant de la présenter à l'Église, puis il agira en conséquence.

Interprétation des communications. SECT. 5. Si, au cours d'une assemblée de cette Église, un doute ou un désaccord s'élève parmi les membres sur la signification des communications que le Pasteur Émérite leur adresse, il sera du devoir du Secrétaire, avant d'agir, de lui signaler la question controversée, et d'attendre son explication à ce sujet.

Lecture et authentification des lettres. SECT. 6. Lorsqu'une lettre ou un message du Pasteur Émérite sera présenté à une assemblée de cette Église, ou lorsque l'on se référera à son autorité pour une affaire, il sera du devoir de l'Église de s'informer si la lettre a été lue en entier, et d'exiger qu'elle le soit, et de s'assurer également que toute autorité censée émaner de lui est dûment authentifiée.

Rapports non autorisés. SECT. 7. Les membres de cette Église ne transmettront pas comme authentique aux Conseils ou aux corps exécutifs de cette Église un ordre n'émanant pas de Mrs. Eddy.

RELATION OF MEMBERS TO PASTOR EMERITUS

of this Church. The Pastor Emeritus is not to be consulted on cases of discipline, on the cases of candidates for admission to this Church, or on the cases of those on trial for dismissal from the Church.

Private Communications. SECT. 8. A strictly private communication from the Pastor Emeritus to a member of her Church shall not be made public without her written consent.

Unauthorized Legal Action. SECT. 9. A member of this Church shall not employ an attorney, nor take legal action on a case not provided for in its By-Laws — if said case relates to the person or to the property of Mary Baker Eddy — without having personally conferred with her on said subject.

Duty to God. SECT. 10. Members of this Church who turn their attention from the divine Principle of being to personality, sending gifts, congratulatory despatches or letters to the Pastor Emeritus on Thanksgiving, Christmas, New Year, or Easter, break a rule of this Church and are amenable therefor.

Opportunity for Serving the Leader. SECT. 11. At the written request of the Pastor Emeritus, Mrs. Eddy, the Board of Directors shall

RAPPORT DES MEMBRES AVEC LE PASTEUR ÉMÉRITE

Le Pasteur Émérite n'a pas à être consulté sur les cas de discipline, sur les cas des candidats à l'admission dans cette Église, ou de ceux qui sont en instance de radiation de l'Église.

Communications confidentielles. SECT. 8. Une communication strictement confidentielle du Pasteur Émérite à un membre de son Église ne sera pas rendue publique sans son consentement écrit.

Action en justice non autorisée. SECT. 9. Aucun membre de cette Église ne s'adressera à un avocat, ni n'intentera d'action en justice pour un cas non prévu par ses Statuts — si ledit cas a trait à la personne ou aux biens de Mary Baker Eddy — sans en avoir conféré personnellement avec elle.

Devoir envers Dieu. SECT. 10. Les membres de cette Église qui détourneront leur attention du divin Principe de l'être pour la porter vers la personnalité, en envoyant des cadeaux, des messages ou des lettres de félicitations au Pasteur Émérite le Jour d'Actions de Grâce, à Noël, au Nouvel An ou à Pâques, enfreignent une règle de cette Église et en sont responsables.

Occasion de servir le Leader. SECT. 11. Sur demande écrite du Pasteur Émérite, Mrs. Eddy, le Conseil des Directeurs notifiera immédiatement

RELATION OF MEMBERS TO PASTOR EMERITUS

immediately notify a person who has been a member of this Church at least three years to go in ten days to her, and it shall be the duty of the member thus notified to remain with Mrs. Eddy three years consecutively. A member who leaves her in less time without the Directors' consent or who declines to obey this call to duty, upon Mrs. Eddy's complaint thereof shall be excommunicated from The Mother Church. Members thus serving the Leader shall be paid semi-annually at the rate of one thousand dollars yearly in addition to rent and board. Those members whom she teaches the course in Divinity, and who remain with her three consecutive years, receive the degree of the Massachusetts Metaphysical College.

Location. SECT. 12. Rev. Mary Baker Eddy calls to her home or allows to visit or to locate therein only those individuals whom she engages through the Christian Science Board of Directors of The Mother Church. This By-Law takes effect on Dec. 15, 1908.

Agreement Required. SECT. 13. When the Christian Science Board of Directors calls a student in accordance with Article XXII, Sect. 11, of our Church Manual to the home of their

RAPPORT DES MEMBRES AVEC LE PASTEUR ÉMÉRITÉ

à une personne qui aura été membre de cette Église pendant trois ans au moins, de se rendre chez elle dans les dix jours, et il sera du devoir du membre ainsi avisé de demeurer auprès de Mrs. Eddy trois années consécutives. Un membre qui la quittera avant ce délai sans le consentement des Directeurs, ou qui refusera d'obéir à cet appel du devoir, sera excommunié de L'Église Mère, sur plainte de Mrs. Eddy à ce sujet. Les membres qui servent ainsi le Leader seront payés semestriellement sur la base de mille dollars par an en sus du logement et de la nourriture. Ces membres auxquels elle enseigne le cours de Théologie, et qui demeurent auprès d'elle trois années consécutives, reçoivent le diplôme du *Massachusetts Metaphysical College*.

Résidence. SECT. 12. La Révérende Mary Baker Eddy n'appelle dans sa demeure et n'autorise à la visiter ou à y résider, que les personnes qu'elle engage par l'intermédiaire du Conseil des Directeurs de la Science Chrétienne de L'Église Mère. Cette Disposition statutaire prend effet le 15 décembre 1908.

Nécessité d'un engagement. SECT. 13. Lorsque le Conseil des Directeurs de la Science Chrétienne appelle un étudiant conformément à l'Article XXII, Sect. 11, de notre Manuel d'Église, dans la demeure de leur Leader, Mrs. Eddy, cet

RELATION OF MEMBERS TO PASTOR EMERITUS

Leader, Mrs. Eddy, said student shall come under a signed agreement to remain with Mrs. Eddy if she so desires, during the time specified in the Church Manual.

Incomplete Term of Service. SECT. 14. If a student who has been called to serve our Leader in accordance with Article XXII, Sect. 11, of the Church Manual leaves her before the expiration of the time therein mentioned such student shall pay to Mrs. Eddy whatsoever she may charge for what she has taught him or her during the time of such service.

Help. SECT. 15. If the author of the Christian Science textbook call on this Board for household help or a handmaid, the Board shall immediately appoint a proper member of this Church therefor, and the appointee shall go immediately in obedience to the call. "He that loveth father or mother more than me is not worthy of me." (Matt. 10:37.)

Students with Mrs. Eddy. SECT. 16. Students employed by Mrs. Eddy at her home shall not take care of their churches or attend to other affairs outside of her house.

Mrs. Eddy's Room. SECT. 17. The room in The Mother Church formerly known as "Mother's Room" shall hereafter be closed to visitors.

RAPPORT DES MEMBRES AVEC LE PASTEUR ÉMÉRITÉ

étudiant s'engagera par écrit à demeurer auprès d'elle, si elle le désire, pendant la durée spécifiée dans le Manuel d'Église.

Période de service incomplète. SECT. 14. Si un étudiant, appelé à servir notre Leader conformément à l'Article XXII, Sect. 11, du Manuel d'Église, la quitte avant l'expiration du terme qui y est stipulé, il paiera à Mrs. Eddy le prix qu'elle pourrait demander pour ce qu'elle lui aura enseigné pendant la durée de son service.

Aide. SECT. 15. Si l'auteur du livre d'étude de la Science Chrétienne demande à ce Conseil une domestique ou une femme de chambre, le Conseil désignera immédiatement pour cet emploi un membre qualifié de cette Église, qui s'y rendra immédiatement pour obéir à cet appel. « Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi. » (Matth. 10:37.)

Étudiants résidant chez Mrs. Eddy. SECT. 16. Les étudiants que Mrs. Eddy emploie, resteront à l'écart des affaires de leurs églises et renonceront à d'autres occupations en dehors de sa maison.

Chambre de Mrs. Eddy. SECT. 17. La pièce dans L'Église Mère connue autrefois sous le nom de *Mother's Room*, sera dorénavant fermée aux visiteurs.

THE MOTHER CHURCH AND BRANCH CHURCHES

Pastor Emeritus to be Consulted. SECT. 18. The Mother Church shall not make a church By-Law, nor enter into a business transaction with a Christian Scientist in the employ of Rev. Mary Baker Eddy, without first consulting her on said subject and adhering strictly to her advice thereon.

THE MOTHER CHURCH AND BRANCH CHURCHES

ARTICLE XXIII

Local Self-government. SECTION 1. The Mother Church of Christ, Scientist, shall assume no general official control of other churches, and it shall be controlled by none other.

Each Church of Christ, Scientist, shall have its own form of government. No conference of churches shall be held, unless it be when our churches, located in the same State, convene to confer on a statute of said State, or to confer harmoniously on individual unity and action of the churches in said State.

Titles. SECT. 2. "The First Church of Christ, Scientist," is the legal title of The Mother

Nécessité de consulter le Pasteur Émérite.
SECT. 18. L'Église Mère n'instituera aucune Disposition statutaire d'église, ni ne concluera d'affaire avec un Scientiste Chrétien au service de la Révérende Mary Baker Eddy sans l'avoir préalablement consultée à ce sujet, et sans se conformer strictement à son avis.

L'ÉGLISE MÈRE ET LES ÉGLISES FILIALES

ARTICLE XXIII

Gouvernement des églises par elles-mêmes.
SECTION 1. L'Église Mère du Christ, Scientiste, n'exercera aucun contrôle général officiel sur les autres églises, et elle ne sera elle-même contrôlée par aucune autre.

Chaque Église du Christ, Scientiste, aura sa propre forme de gouvernement. Les églises ne doivent pas se réunir, sauf dans le cas où, situées dans le même État, elles se rassembleraient pour délibérer sur une loi de cet État ou pour s'entretenir harmonieusement de leur unité et action individuelles dans cet État.

Titres. SECT. 2. *The First Church of Christ, Scientist**, est le titre légal de L'Église Mère.

* Voir remarque à la page précédant la table des matières.

THE MOTHER CHURCH AND BRANCH CHURCHES

Church. Branch churches of The Mother Church may take the title of First Church of Christ, Scientist; Second Church of Christ, Scientist; and so on, where more than one church is established in the same place; but the article "The" must not be used before titles of branch churches, nor written on applications for membership in naming such churches.

Mother Church Unique. SECT. 3. In its relation to other Christian Science churches, in its By-Laws and self-government, The Mother Church stands alone; it occupies a position that no other church can fill. Then for a branch church to assume such position would be disastrous to Christian Science. Therefore, no Church of Christ, Scientist, shall be considered loyal that has branch churches or adopts The Mother Church's form of government, except in such cases as are specially allowed and named in this Manual.

Tenets Copyrighted. SECT. 4. Branch churches shall not write the Tenets of The Mother Church in their church books, except they give the name of their author and her permission to publish them as Tenets of The Mother Church, copyrighted in SCIENCE AND HEALTH WITH KEY TO THE SCRIPTURES.

Les églises filiales de L'Église Mère peuvent prendre le titre de Première Église du Christ, Scientiste, Deuxième Église du Christ, Scientiste, et ainsi de suite, lorsqu'il y a plus d'une église établie dans le même endroit; mais l'article « La » ne doit pas être employé devant les titres des églises filiales, ni inscrit sur les formules d'admission pour devenir membres lorsque ces églises sont mentionnées.

Position unique de L'Église Mère. SECT. 3.

Dans ses rapports avec d'autres églises de la Science Chrétienne, dans ses Statuts et sa forme de propre gouvernement, L'Église Mère occupe une position unique qu'aucune autre église ne peut assumer. Ainsi, il serait désastreux pour la Science Chrétienne qu'une église filiale veuille s'arroger une telle position. Par conséquent, aucune Église du Christ, Scientiste, ne sera considérée comme loyale si elle a des églises filiales ou si elle adopte la forme de gouvernement de L'Église Mère, sauf dans les cas qui sont spécialement autorisés et précisés dans ce Manuel.

Articles de Foi protégés par des droits d'auteur. SECT. 4. Les églises filiales n'inscriront pas les Articles de Foi de L'Église Mère dans leurs pièces officielles d'église, sans indiquer le nom de leur auteur et mentionner sa permission de les publier comme Articles de Foi de L'Église Mère, protégés par les droits d'auteur dans SCIENCE ET SANTÉ AVEC LA CLEF DES ÉCRITURES.

THE MOTHER CHURCH AND BRANCH CHURCHES

Manual. SECT. 5. Branch churches shall not adopt, print, nor publish the Manual of The Mother Church. See Article XXXV, Sect. 1.

Organizing Churches. SECT. 6. A member of this Church who obeys its By-Laws and is a loyal exemplary Christian Scientist working in the Field, is eligible to form a church in conformity with Sect. 7 of this Article, and to have church services conducted by reading the SCRIPTURES and the Christian Science textbook. This church shall be acknowledged publicly as a Church of Christ, Scientist. Upon proper application, made in accordance with the rules of The Christian Science Publishing Society, the services of such a church may be advertised in *The Christian Science Journal*. The branch churches shall be individual, and not more than two small churches shall consolidate under one church government. If the Pastor Emeritus, Mrs. Eddy, should relinquish her place as the head or Leader of The Mother Church of Christ, Scientist, each branch church shall continue its present form of government in consonance with The Mother Church Manual.

Requirements for Organizing Branch Churches. SECT. 7. A branch church of The First Church of Christ, Scientist, Boston, Mass.,

Manuel. SECT. 5. Les églises filiales n'adopteront, n'imprimeront ni ne publieront le Manuel de L'Église Mère. Voir Article XXXV, Sect. 1.

Organisation des églises. SECT. 6. Tout membre de cette Église qui obéit à ses Statuts et qui est un Scientiste Chrétien loyal et exemplaire, travaillant dans le Champ, est qualifié pour organiser une église conformément à la Sect. 7 de cet Article, et pour faire célébrer des cultes constitués par la lecture des ÉCRITURES et du livre d'étude de la Science Chrétienne. Cette église sera reconnue publiquement comme une Église du Christ, Scientiste. Sur demande correctement établie, conformément aux règles de La Société d'Édition de la Science Chrétienne, les services de cette église pourront être annoncés dans *The Christian Science Journal*. Les églises filiales seront distinctes, et deux petites églises au maximum pourront se joindre sous le gouvernement d'une seule église. Si le Pasteur Émérite, Mrs. Eddy, renonçait à sa place à la tête ou comme Leader de L'Église Mère du Christ, Scientiste, chaque église filiale maintiendrait sa forme actuelle de gouvernement en accord avec le Manuel de L'Église Mère.

Conditions requises pour organiser des églises filiales. SECT. 7. Pour organiser une église filiale de La Première Église du Christ, Scientiste,

THE MOTHER CHURCH AND BRANCH CHURCHES

shall not be organized with less than sixteen loyal Christian Scientists, four of whom are members of The Mother Church. This membership shall include at least one active practitioner whose card is published in the list of practitioners in *The Christian Science Journal*.

Privilege of Members. SECT. 8. Members in good standing with The Mother Church, who are members of the faculty, instructors, or students in any university or college, can form and conduct a Christian Science organization at such university or college, provided its rules so permit. Also members in good standing with The Mother Church, who are graduates of said university or college, may become members of the organization by application to, and by the unanimous vote of, the active members present, if the rules of the university or college so permit. When called for, a member of the Board of Lectureship may lecture for said university or college organization.

No Close Communion. SECT. 9. The Mother Church and the branch churches shall not confine their membership to the pupils of one teacher.

No Interference. SECT. 10. A member of The Mother Church may be a member of one branch

à Boston, Mass., il faut au moins seize membres Scientistes Chrétiens loyaux, dont quatre seront membres de L'Église Mère. Il y aura parmi ces membres au moins un praticien actif dont le nom est publié dans la liste des praticiens du *Christian Science Journal*.

Privilège des membres. SECT. 8. Les membres qui ont un bon renom auprès de L'Église Mère, qui sont professeurs, chargés de cours ou étudiants dans une université, peuvent constituer et diriger une organisation de la Science Chrétienne dans cette université, à condition que ses règlements le permettent. De même, des membres jouissant d'un bon renom auprès de L'Église Mère, qui sont diplômés de cette université, peuvent devenir membres de l'organisation en adressant une demande aux membres actifs, et à la suite d'un vote unanime de ces derniers, si les règlements de l'université le permettent. Lorsqu'il y est appelé, un membre du Conseil responsable de l'organisation des Conférences peut donner une conférence pour cette organisation d'université.

Pas d'exclusivisme. SECT. 9. L'Église Mère et les églises filiales ne limiteront pas la faculté de devenir membres aux élèves d'un seul professeur.

Pas d'immixtion. SECT. 10. Tout membre de L'Église Mère peut être membre d'une filiale

THE MOTHER CHURCH AND BRANCH CHURCHES

Church of Christ, Scientist, or of one Christian Science society holding public services, but he shall not be a member of both a branch church and a society; neither shall he exercise supervision or control over any other church. In Christian Science each branch church shall be distinctly democratic in its government, and no individual, and no other church shall interfere with its affairs.

Teachers' and Practitioners' Offices. SECT. 11. Teachers and practitioners of Christian Science shall not have their offices or rooms in the branch churches, in the Reading Rooms, nor in rooms connected therewith.

Recognition. SECT. 12. In order to be eligible to a card in *The Christian Science Journal*, churches and societies are required to acknowledge as such all other Christian Science churches and societies advertised in said *Journal*, and to maintain toward them an attitude of Christian fellowship.

de l'Église du Christ, Scientiste, ou d'une société de la Science Chrétienne célébrant des services publics, mais il ne sera pas membre à la fois d'une église filiale et d'une société; il n'exercera pas non plus de surveillance ou de contrôle sur aucune autre église. Dans la Science Chrétienne, chaque église filiale sera nettement démocratique dans son gouvernement, et aucune personne, ni aucune église ne s'immisceront dans ses affaires.

Bureaux des professeurs et des praticiens.

SECT. 11. Les professeurs et les praticiens de la Science Chrétienne n'installeront pas leurs bureaux ou des pièces privées dans les églises filiales, dans les salles de lecture, ou dans les locaux communicants.

Reconnaissance. SECT. 12. Pour que les églises et les sociétés soient admises à faire paraître leurs annonces dans *The Christian Science Journal*, il faut qu'elles reconnaissent comme telles toutes les autres églises et sociétés de la Science Chrétienne figurant dans ledit *Journal*, et qu'elles maintiennent envers elles une attitude de fraternité chrétienne.

GUARDIANSHIP OF CHURCH FUNDS

ARTICLE XXIV

Church Edifice a Testimonial. SECTION 1. Whereas, on March 20, 1895, the Christian Science Board of Directors, in behalf of The First Church of Christ, Scientist, Boston, Mass., presented to Rev. Mary Baker Eddy their church edifice as a Testimonial of this Church's love and gratitude, and she, with grateful acknowledgments thereof, declined to receive this munificent gift, she now understands the financial situation between the Christian Science Board of Directors and said Church to be as follows:—

Financial Situation. SECT. 2. The Christian Science Board of Directors owns the church edifices, with the land whereon they stand, legally; and the Church members own the aforesaid premises and buildings, beneficially. After the first church was built, the balance of the building funds, which remained in the hands of the Directors, belonged to the Church, and not solely to the Directors. The balance of the church

GESTION TUTÉLAIRE DU PATRIMOINE DE L'ÉGLISE

ARTICLE XXIV

Édifice d'église, un Témoignage. SECTION 1. Étant donné que le 20 mars 1895, le Conseil des Directeurs de la Science Chrétienne présenta à la Révérende Mary Baker Eddy, au nom de La Première Église du Christ, Scientiste, à Boston, Mass., l'édifice de leur église comme Témoignage de l'amour et de la gratitude de cette Église ; étant donné qu'elle refusa alors d'accepter ce don munificent, tout en en prenant acte avec reconnaissance, elle considère maintenant que la situation financière entre le Conseil des Directeurs de la Science Chrétienne et ladite Église est la suivante :

Situation financière. SECT. 2. Le Conseil des Directeurs de la Science Chrétienne est légalement propriétaire des édifices d'église ainsi que du terrain sur lequel ils s'élèvent ; et les membres de l'Église possèdent l'usufruit des locaux et des édifices ci-dessus mentionnés. Après la construction de la première église, l'excédent des fonds de construction, qui restait entre les mains des Directeurs, appartenait à l'Église, et non uniquement aux Directeurs. L'excédent des fonds de

GUARDIANSHIP OF CHURCH FUNDS

building funds, which can be spared after the debts are paid, should remain on safe deposit, to be hereafter used for the benefit of this Church, as the right occasion may call for it. The following indicates the proper management of the Church funds: —

Report of Directors. SECT. 3. It shall be the duty of the Christian Science Board of Directors to have the books of the Church Treasurer audited semi-annually, and to report at the annual Church meeting the amount of funds which the Church has on hand, the amount of its indebtedness and of its expenditures for the last year.

Finance Committee. SECT. 4. There shall be a Committee on Finance, which shall consist of three members of this Church in good standing. Its members shall be appointed annually by the Christian Science Board of Directors and with the consent of the Pastor Emeritus. They shall hold quarterly meetings and keep themselves thoroughly informed as to the real estate owned by this Church and the amount of funds received by the Treasurer of The Mother Church, who is individually responsible for said funds. They shall have the books of the Christian Science

construction de l'église, qui peut être épargné après règlement des dettes, doit demeurer en dépôt bancaire pour être utilisé ultérieurement au bénéfice de cette Église, quand une occasion appropriée le requerra. La manière de gérer correctement les fonds de l'Église est déterminée comme suit :

Rapport des Directeurs. SECT. 3. Il sera du devoir du Conseil des Directeurs de la Science Chrétienne de faire vérifier semestriellement les livres du Trésorier de l'Église, et de rendre compte à l'assemblée annuelle de l'Église du montant des fonds dont l'Église dispose, du montant de son passif et de ses dépenses de l'année écoulée.

Comité des Finances. SECT. 4. Il y aura un Comité des Finances composé de trois membres de cette Église, jouissant d'un bon renom. Les membres de ce comité seront désignés annuellement par le Conseil des Directeurs de la Science Chrétienne et avec l'assentiment du Pasteur Émérite. Ils se réuniront trimestriellement et se tiendront minutieusement au courant des biens immobiliers de cette Église, et du montant des fonds reçus par le Trésorier de L'Église Mère, personnellement responsable desdits fonds. Ils feront vérifier annuellement les livres du Conseil des Directeurs de la Science Chrétienne et les

GUARDIANSHIP OF CHURCH FUNDS

Board of Directors and the books of the Church Treasurer audited annually by an honest, competent accountant. The books are to be audited on May first.

Prior to paying bills against the Church, the Treasurer of this Church shall submit them all to said committee for examination. This committee shall decide thereupon by a unanimous vote, and its endorsement of the bills shall render them payable.

If it be found that the Church funds have not been properly managed, it shall be the duty of the Board of Directors and the Treasurer to be individually responsible for the performance of their several offices satisfactorily, and for the proper distribution of the funds of which they are the custodians.

God's Requirement. SECT. 5. God requires wisdom, economy, and brotherly love to characterize all the proceedings of the members of The Mother Church, The First Church of Christ, Scientist.

Provision for the Future. SECT. 6. In case of any possible future deviation from duty, the Committee on Finance shall visit the Board of Directors, and, in a Christian spirit and manner,

livres du Trésorier de l'Église par un expert comptable honnête et compétent. Les livres devront être vérifiés le premier mai.

Avant de régler les factures dues par l'Église, le Trésorier de cette Église les soumettra toutes à l'examen dudit comité. Ce comité en décidera par un vote unanime, et son visa sur les factures en autorisera le paiement.

S'il s'avère que les fonds de l'Église n'ont pas été correctement gérés, il sera du devoir du Conseil des Directeurs et du Trésorier d'assumer individuellement la responsabilité de l'exercice satisfaisant de leurs différentes fonctions, et de la bonne répartition des fonds dont ils sont les dépositaires.

Exigence de Dieu. SECT. 5. Dieu exige que la sagesse, l'économie et l'amour fraternel caractérisent tous les actes des membres de L'Église Mère, La Première Église du Christ, Scientiste.

Dispositions pour l'avenir. SECT. 6. Au cas où une dérogation quelconque à leur devoir viendrait à se produire, à l'avenir, le Comité des Finances se rendra auprès du Conseil des Directeurs et, avec une attitude et un esprit chrétiens, il exigera que

GUARDIANSHIP OF CHURCH FUNDS

demand that each member thereof comply with the By-Laws of the Church. If any Director fails to heed this admonition, he may be dismissed from office and the vacancy supplied by the Board.

Debt and Duty. SECT. 7. The Mother Church shall not be made legally responsible for the debts of individuals except such debts as are specified in its By-Laws. Donations from this Church shall not be made without the written consent of the Pastor Emeritus. Also important movements of the manager of the Committee on Publication shall be sanctioned by the Board of Directors and be subject to the approval of Mary Baker Eddy. (See Article I, Sect. 6.)

Emergencies. SECT. 8. The Treasurer, personally, or through the Clerk of the Church, may pay from the funds of the Church bills of immediate necessity not exceeding \$200 for any one transaction, and he may keep on deposit the sum of \$500 with the Clerk, as a petty cash fund, to be used by him for the payment of such bills. Such payments shall be reported, on the first of the following month, to the Board of Directors and the Committee on Finance, for their approval.

GESTION TUTÉLAIRE DU PATRIMOINE DE L'ÉGLISE

chacun des membres de ce Conseil se conforme aux Statuts de l'Église. Si un Directeur ne se conforme pas à cette admonestation, il peut être destitué de sa charge et la vacance sera comblée par le Conseil.

Dette et devoir. SECT. 7. L'Église Mère ne sera pas tenue légalement responsable des dettes des particuliers à l'exception de celles spécifiées dans ses Statuts. Cette Église ne fera pas de donations sans le consentement écrit du Pasteur Émérite. De même, tout acte important du directeur du *Committee on Publication* doit être autorisé par le Conseil des Directeurs et soumis à l'approbation de Mary Baker Eddy. (Voir Article I, Sect. 6.)

Cas d'urgence. SECT. 8. Personnellement ou par l'intermédiaire du Secrétaire de l'Église, le Trésorier peut régler, sur les fonds de l'Église, des factures urgentes n'excédant pas \$200 pour une seule affaire, et il peut garder en dépôt, auprès du Secrétaire, la somme de \$500 comme petite caisse qu'il pourra utiliser pour régler ces factures. Le premier du mois suivant, ces paiements seront soumis à l'approbation du Conseil des Directeurs et du Comité des Finances.

Committee on Business. SECT. 9. The Christian Science Board of Directors shall elect annually a Committee on business, which shall consist of not less than three loyal members of The Mother Church, who shall transact promptly and efficiently such business as Mrs. Eddy, the Directors, or the Committee on Publication shall commit to it. While the members of this Committee are engaged in the transaction of the business assigned to them they shall be paid from the Church funds. Before being eligible for office the names of the persons nominated for said office shall be presented to Mrs. Eddy for her written approval.

THE CHRISTIAN SCIENCE PUBLISHING SOCIETY

ARTICLE XXV

Board of Trustees. SECTION 1. The Board of Trustees, constituted by a Deed of Trust given by Rev. Mary Baker Eddy, the Pastor Emeritus of this Church, on January twenty-fifth, 1898, shall hold and manage the property therein conveyed, and conduct the business of

Comité d'affaires. SECT. 9. Le Conseil des Directeurs de la Science Chrétienne élira annuellement un Comité d'affaires composé d'au moins trois membres loyaux de L'Église Mère, qui exécuteront promptement et efficacement toutes affaires que Mrs. Eddy, les Directeurs, ou le *Committee on Publication* leur confieront. Pendant que les membres de ce Comité s'occuperont des affaires à eux confiées, ils seront payés sur les fonds de l'Église. Avant que les personnes proposées pour ce poste ne soient éligibles, leurs noms seront soumis à l'approbation écrite de Mrs. Eddy.

LA SOCIÉTÉ D'ÉDITION DE LA SCIENCE CHRÉTIENNE

ARTICLE XXV

Conseil de Fidéicommissaires. SECTION 1. Le Conseil de Fidéicommissaires, institué par un Acte de Fidéicommis, concédé par la Révérende Mary Baker Eddy, Pasteur Émérite de cette Église, le vingt-cinq janvier 1898, aura la garde et la gestion des biens ainsi transmis, et dirigera

THE CHRISTIAN SCIENCE PUBLISHING SOCIETY

“The Christian Science Publishing Society” on a strictly Christian basis, for the promotion of the interests of Christian Science.

Disposal of Funds. SECT. 2. The net profits of the business shall be paid over semi-annually to the Treasurer of The Mother Church. He shall hold this money subject to the order of the Christian Science Board of Directors, which is authorized to order its disposition only in accordance with the By-Laws contained in this Manual.

Vacancies in Trusteeship. SECT. 3. The Christian Science Board of Directors shall have the power to declare vacancies in said trusteeship, for such reasons as to the Board may seem expedient.

Whenever a vacancy shall occur, the Pastor Emeritus reserves the right to fill the same by appointment; but if she does not elect to exercise this right, the remaining trustees shall fill the vacancy, subject to her approval.

Editors and Manager. SECT. 4. The term of office for the editors and the manager of The Christian Science Publishing Society is one year each, dating from the time of election to the office. Incumbents who have served one year or

les affaires de « La Société d'Édition de la Science Chrétienne » sur une base strictement chrétienne et dans le but de promouvoir les intérêts de la Science Chrétienne.

Disposition des fonds. SECT. 2. Les bénéfices nets seront versés semestriellement au Trésorier de L'Église Mère. Il gardera cet argent à la disposition du Conseil des Directeurs de la Science Chrétienne, qui ne pourra décider de son emploi qu'en conformité des Statuts contenus dans ce Manuel.

Vacances parmi les Fidéicommissaires. SECT. 3. Le Conseil des Directeurs de la Science Chrétienne aura autorité pour déclarer des postes vacants parmi lesdits fidéicommissaires, pour les raisons qui pourraient lui paraître judicieuses.

Chaque fois qu'une vacance se produit, le Pasteur Émérite se réserve le droit de nommer quelqu'un à ce poste ; mais si elle préfère ne pas exercer ce droit, les fidéicommissaires restants combleront la vacance, sous réserve de son approbation.

Rédacteurs et directeur. SECT. 4. La durée des fonctions des rédacteurs et du directeur de La Société d'Édition de la Science Chrétienne est d'une année, à compter de leur élection. Les titulaires qui ont servi une année ou plus peuvent

THE CHRISTIAN SCIENCE PUBLISHING SOCIETY

more can be re-elected, or new officers elected, by a unanimous vote of the Christian Science Board of Directors, and the consent of the Pastor Emeritus given in her own handwriting.

Suitable Employees. SECT. 5. A person who is not accepted by the Pastor Emeritus and the Christian Science Board of Directors as suitable, shall in no manner be connected with publishing her books, nor with editing or publishing *The Christian Science Journal*, *Christian Science Sentinel*, *Der Herold der Christian Science*, nor with The Christian Science Publishing Society.

Periodicals. SECT. 6. Periodicals which shall at any time be published by The Christian Science Publishing Society, shall be copyrighted and conducted according to the provisions in the Deed of Trust relating to *The Christian Science Journal*.

Rule of Conduct. SECT. 7. No objectionable pictures shall be exhibited in the rooms where the Christian Science textbook is published or sold. No idle gossip, no slander, no mischief-making, no evil speaking shall be allowed.

Books to be Published. SECT. 8. Only the Publishing Society of The Mother Church selects,

être réélus, ou de nouveaux officiers peuvent être élus, par un vote unanime du Conseil des Directeurs de la Science Chrétienne, et avec le consentement du Pasteur Émérite, donné par écrit de sa propre main.

Employés qualifiés. SECT. 5. Une personne que le Pasteur Émérite et le Conseil des Directeurs de la Science Chrétienne n'agrément pas comme qualifiée ne sera en aucune manière associée à la publication de ses livres, ni à la rédaction ou à l'édition de *The Christian Science Journal*, *Christian Science Sentinel*, *Der Herold der Christian Science*, ni associée à La Société d'Édition de la Science Chrétienne.

Périodiques. SECT. 6. Tout périodique que La Société d'Édition de la Science Chrétienne pourra publier, à un moment quelconque, sera protégé par les droits d'auteur et géré selon les prescriptions de l'Acte de Fidécimmis relatif à *The Christian Science Journal*.

Règle de conduite. SECT. 7. Aucun tableau de nature à soulever des objections ne sera exposé dans les pièces où le livre d'étude de la Science Chrétienne est publié ou vendu. Aucun commérage, aucune calomnie, aucune malfaisance, ni aucune médisance ne seront tolérés.

Livres à éditer. SECT. 8. Seule, la Société d'Édition de L'Église Mère sélectionne, approuve

approves, and publishes the books and literature it sends forth. If Mary Baker Eddy disapproves of certain books or literature, the Society will not publish them. The Committees on Publication are in no manner connected with these functions. A book or an article of which Mrs. Eddy is the author shall not be published nor republished by this Society without her knowledge or written consent.

Removal of Cards. SECT. 9. No cards shall be removed from our periodicals without the request of the advertiser, except by a majority vote of the Christian Science Board of Directors at a meeting held for this purpose or for the examination of complaints.

Members of this Church who practise other professions or pursue other vocations, shall not advertise as healers, excepting those members who are officially engaged in the work of Christian Science, and they must devote ample time for faithful practice.

et édite les livres et les publications qu'elle diffuse. Si Mary Baker Eddy désapprouve certains livres ou certaines publications, la Société ne les éditera pas. Les *Committees on Publication* ne sont en aucune manière associés à ces fonctions. Un livre ou un article dont Mrs. Eddy est l'auteur ne sera ni édité ni réédité par cette Société sans qu'elle le sache ou y consente par écrit.

Retrait des annonces. SECT. 9. Aucune annonce ne sera retirée de nos périodiques sans demande de l'intéressé, à moins d'un vote majoritaire du Conseil des Directeurs de la Science Chrétienne au cours d'une réunion tenue à cet effet ou dans le but d'examiner des plaintes.

Les membres de cette Église qui exercent d'autres professions ou ont une autre occupation ne pourront faire figurer leur nom sur la liste des personnes exerçant le ministère de la guérison, à l'exception des membres qui remplissent officiellement une fonction dans le mouvement de la Science Chrétienne, et qui doivent dans ce cas dédier à la pratique consacrée une large part de leur temps.

TEACHING CHRISTIAN SCIENCE

ARTICLE XXVI

TEACHERS

Motive in Teaching. SECTION 1. Teaching Christian Science shall not be a question of money, but of morals and religion, healing and uplifting the race.

Care of Pupils. SECT. 2. Christian Scientists who are teachers shall carefully select for pupils such only as have good past records and promising proclivities toward Christian Science. A teacher shall not assume personal control of, or attempt to dominate his pupils, but he shall hold himself morally obligated to promote their progress in the understanding of divine Principle, not only during the class term but after it, and to watch well that they prove sound in sentiment and practical in Christian Science. He shall persistently and patiently counsel his pupils in conformity with the unerring laws of God, and shall enjoin them habitually to study the Scriptures and SCIENCE AND HEALTH WITH KEY TO THE SCRIPTURES as a help thereto.

L'ENSEIGNEMENT DE LA SCIENCE CHRÉTIENNE

ARTICLE XXVI

PROFESSEURS

Mobiles de l'enseignement. SECTION 1. L'enseignement de la Science Chrétienne ne sera pas une question d'argent, mais de morale et de religion, dont l'effet est de guérir et d'ennoblir la race.

Attitude à l'égard des élèves. SECT. 2. Les Scientistes Chrétiens qui sont professeurs choisiront avec soin pour élèves ceux-là seuls qui ont fait preuve d'une bonne conduite dans le passé, et qui présentent des dispositions pleines de promesses pour la Science Chrétienne. Un professeur n'exercera pas de contrôle personnel sur ses élèves, ni ne cherchera à les dominer, mais il considérera qu'il a l'obligation morale de favoriser leurs progrès dans la compréhension du Principe divin, non seulement pendant la durée du cours d'instruction, mais également par la suite, et de veiller à ce qu'ils fassent preuve d'une attitude sage et d'un sens pratique de la Science Chrétienne. Il conseillera ses élèves avec persévérance et patience en accord avec les lois infaillibles de Dieu, et leur prescrira d'étudier d'une manière régulière les Écritures et SCIENCE ET SANTÉ AVEC LA CLEF DES ÉCRITURES pour les aider dans cette étude.

TEACHING CHRISTIAN SCIENCE

Defense against Malpractice. SECT. 3. Teachers shall instruct their pupils how to defend themselves against mental malpractice, never to return evil for evil, but to know the truth that makes free, and thus to be a law, not unto others, but to themselves.

Number of Pupils. SECT. 4. The teachers of Christian Science shall teach but one class yearly, which class shall consist of not more than thirty pupils. After 1907, the Board of Education shall have one class triennially, a Normal class not exceeding thirty pupils.

Pupil's Tuition. SECT. 5. A student's price for teaching Christian Science shall not exceed \$100.00 per pupil.

Associations. SECT. 6. The associations of the pupils of loyal teachers shall convene annually. The pupils shall be guided by the BIBLE, and SCIENCE AND HEALTH, not by their teachers' personal views. Teachers shall not call their pupils together, or assemble a selected number of them, for more frequent meetings.

A Single Field of Labor. SECT. 7. A loyal teacher of Christian Science shall not teach another loyal teacher's pupil, except it be in the Board of Education. Outside of this Board each

Défense contre la mauvaise pratique. SECT. 3.

Les professeurs enseigneront à leurs élèves à se défendre contre la mauvaise pratique mentale, à ne jamais rendre le mal pour le mal, mais à connaître la vérité qui affranchit, et à être ainsi une loi, non pour les autres, mais pour eux-mêmes.

Nombre d'élèves. SECT. 4. Les professeurs de Science Chrétienne n'enseigneront qu'une seule classe par an, laquelle ne comprendra pas plus de trente élèves. A partir de 1907, le Conseil d'Instruction réunira une classe tous les trois ans, une classe Normale comprenant trente élèves au maximum.

Coût de l'enseignement. SECT. 5. Le prix demandé par un professeur pour l'enseignement de la Science Chrétienne n'excédera pas \$100.00 par élève.

Associations. SECT. 6. Les associations des élèves de professeurs loyaux se réuniront annuellement. Les élèves seront guidés par la BIBLE et SCIENCE ET SANTÉ, non par les vues personnelles de leur professeur. Les professeurs s'abstiendront de convoquer l'ensemble de leurs élèves, ou un groupe choisi parmi eux, à des réunions plus fréquentes.

Un seul champ de travail. SECT. 7. Un professeur loyal de Science Chrétienne n'enseignera pas l'élève d'un autre professeur loyal, si ce n'est au sein du Conseil d'Instruction. En dehors de ce Conseil, chaque professeur ne s'oc-

TEACHING CHRISTIAN SCIENCE

student occupies only his own field of labor. Pupils may visit each other's churches, and by invitation attend each other's associations.

Caring for Pupils of Strayed Members.

SECT. 8. A loyal teacher of Christian Science may teach and receive into his association the pupils of another member of this Church who has so strayed as justly to be deemed, under the provisions of Article XII, Sect. 1, not ready to lead his pupils.

Teachers must have Certificates. SECT. 9.

A member of this Church shall not teach pupils Christian Science unless he has a certificate to show that he has been taught by Mrs. Eddy or has taken a Normal Course at the Massachusetts Metaphysical College or in the Board of Education.

Such members who have not been continuously active and loyal Christian Scientists since receiving instruction as above, shall not teach Christian Science without the approval of The Christian Science Board of Directors.

cupe que de son propre champ de travail. Les élèves peuvent fréquenter les services des églises de chacun d'eux, et, sur invitation, assister aux associations des autres élèves.

Accueil des élèves des membres égarés. SECT.

8. Un professeur loyal de Science Chrétienne peut enseigner et recevoir dans son association les élèves d'un autre membre de cette Église qui s'est égaré au point d'être considéré, à juste titre, suivant les termes de l'Article XII, Sect. 1, comme n'étant pas prêt à guider ses élèves.

Obligation pour les professeurs de posséder un diplôme. SECT. 9. Un membre de cette Église n'enseignera pas la Science Chrétienne à des élèves à moins d'être en possession d'un certificat, attestant qu'il a été enseigné par Mrs. Eddy, ou qu'il a suivi un Cours Normal du *Massachusetts Metaphysical College* ou du Conseil d'Instruction.

Les membres qui n'ont pas été des Scientistes Chrétiens actifs et loyaux d'une manière continue, après avoir reçu l'instruction mentionnée ci-dessus, n'enseigneront pas la Science Chrétienne sans l'approbation du Conseil des Directeurs de la Science Chrétienne.

ARTICLE XXVII

PUPILS

Authorized to Teach. SECTION 1. After a student's pupil has been duly authorized to be a teacher of Christian Science, or has been under the personal instruction of Mrs. Eddy, he is no longer under the jurisdiction of his former teacher.

Without Teachers. SECT. 2. Those beloved brethren whose teacher has left them, can elect an experienced Christian Scientist, who is not in charge of an association of students and who is ready for this high calling, to conduct the meetings of their association.

Basis for Teaching. SECT. 3. The teachers of the Normal class shall teach from the chapter "Recapitulation" in SCIENCE AND HEALTH WITH KEY TO THE SCRIPTURES, and from the Christian Science Platform, beginning on page 330 of the revised editions since 1902, and they shall teach nothing contrary thereto. The teachers of the Primary class shall instruct their pupils from the said chapter on "Recapitulation" only.

ARTICLE XXVII

ÉLÈVES

Autorisation d'enseigner. SECTION 1. Lorsque l'élève d'un professeur a été lui-même dûment autorisé à devenir professeur de Science Chrétienne, ou a reçu l'enseignement personnel de Mrs. Eddy, il ne se trouve plus sous la juridiction de son ancien professeur.

Élèves sans professeur. SECT. 2. Ces frères bien-aimés que leur professeur a quittés peuvent choisir, pour conduire les réunions de leur association, un Scientiste Chrétien expérimenté, qui n'a pas la charge d'une association d'élèves et qui est prêt pour cette vocation céleste.

Base de l'enseignement. SECT. 3. Les professeurs de la classe Normale baseront leur enseignement sur le chapitre « Récapitulation » de SCIENCE ET SANTÉ AVEC LA CLEF DES ÉCRITURES, et sur les propositions fondamentales de la Science Chrétienne qui commencent à la page 330 des éditions revues depuis 1902, et ils n'enseigneront rien qui y soit contraire. Les professeurs de la classe Primaire instruiront leurs élèves uniquement sur la base dudit chapitre « Récapitulation ».

Church Membership. SECT. 4. Neither the Pastor Emeritus nor a member of this Church shall teach Roman Catholics Christian Science, except it be with the written consent of the authority of their Church. Choice of patients is left to the wisdom of the practitioner, and Mrs. Eddy is not to be consulted on this subject.

Class Teaching. SECT. 5. Members of The Mother Church who are authorized by its By-Laws to teach Christian Science, shall not solicit, or cause or permit others to solicit, pupils for their classes. No member of this Church shall advise against class instruction.

Teachers of Christian Science must have the necessary moral and spiritual qualifications to elucidate the Principle and rule of Christian Science, through the higher meaning of the Scriptures. "The less the teacher personally controls other minds, and the more he trusts them to the divine Truth and Love, the better it will be for both teacher and student." (Retrospection and Introspection, page 84.)

Membre de l'Église. SECT. 4. Ni le Pasteur Émérite, ni un membre de cette Église n'enseignent la Science Chrétienne à des Catholiques Romains, à moins que ce ne soit avec le consentement écrit de leur Église. Le choix des patients est laissé à la sagesse du praticien, et Mrs. Eddy ne doit pas être consultée à ce sujet.

Enseignement de la classe. SECT. 5. Les membres de L'Église Mère autorisés par ses Statuts à enseigner la Science Chrétienne, ne solliciteront pas d'élèves pour leur classe et ils n'inciteront ni n'autoriseront d'autres personnes à le faire. Aucun membre de cette Église ne déconseillera de suivre le cours de Science Chrétienne.

Les professeurs de Science Chrétienne doivent avoir les qualités morales et spirituelles nécessaires pour élucider le Principe et la règle de la Science Chrétienne par un sens plus élevé des Écritures. « Moins le professeur contrôlera personnellement d'autres entendements, et plus il les confiera à la Vérité et à l'Amour divins, mieux cela vaudra, tant pour le professeur que pour l'élève. » (Rétrospection et Introspection, page 84.)

BOARD OF EDUCATION

ARTICLE XXVIII

ORGANIZATION

Officers. SECTION 1. There shall be a Board of Education, under the auspices of Mary Baker Eddy, President of the Massachusetts Metaphysical College, consisting of three members, a president, vice-president, and teacher of Christian Science. Obstetrics will not be taught.

Election. SECT. 2. The vice-president shall be elected annually by the Christian Science Board of Directors. Beginning with 1907, the teacher shall be elected every third year by said Board, and the candidate shall be subject to the approval of the Pastor Emeritus.

President not to be Consulted. SECT. 3. The President is not to be consulted by students on the question of applying for admission to this Board nor on their course or conduct. The students can confer with their teachers on subjects essential to their progress.

CONSEIL D'INSTRUCTION

ARTICLE XXVIII

ORGANISATION

Officiers. SECTION 1. Il y aura un Conseil d'Instruction sous l'égide de Mary Baker Eddy, Présidente du *Massachusetts Metaphysical College*, composé de trois membres, un président, un vice-président et un professeur de Science Chrétienne. L'obstétrique ne sera pas enseignée.

Élection. SECT. 2. Le vice-président sera élu annuellement par le Conseil des Directeurs de la Science Chrétienne. A partir de 1907, le professeur sera élu tous les trois ans par ledit Conseil, et le candidat sera soumis à l'approbation du Pasteur Émérite.

La Présidente ne doit pas être consultée. SECT. 3. La Présidente ne doit pas être consultée par des étudiants au sujet d'une demande d'admission soumise à ce Conseil, ni sur la marche ou la conduite à suivre. Les étudiants peuvent s'entretenir avec leur professeur des sujets essentiels pour leurs progrès.

Presidency of College. SECT. 4. Should the President resign over her own signature or vacate her office of President of the Massachusetts Metaphysical College, a meeting of the Christian Science Board of Directors shall immediately be called, and the vice-president of the Board of Education being found worthy, on receiving her approval shall be elected to fill the vacancy.

ARTICLE XXIX

APPLICANTS AND GRADUATES

Normal Teachers. SECTION 1. Loyal students who have been taught in a Primary class by Mrs. Eddy and have practised Christian Science healing acceptably three years, and who present such credentials as are required to verify this fact, are eligible to receive the degree of C.S.D.

Qualifications. SECT. 2. Loyal Christian Scientists' pupils who so desire may apply to the Board of Education for instruction; and if they have practised Christian Science healing successfully three years and will furnish evidence of their eligibility therefor, they are eligible to enter

Présidence du College. SECT. 4. Si la Présidente donne sa démission, signée de sa main, ou si elle laisse vacante sa charge de Présidente du *Massachusetts Metaphysical College*, une réunion du Conseil des Directeurs de la Science Chrétienne sera immédiatement convoquée, et le vice-président du Conseil d'Instruction, s'il en est jugé digne, sera élu pour combler la vacance après avoir été agréé par la Présidente.

ARTICLE XXIX

CANDIDATS ET DIPLOMÉS

Professeurs de la classe Normale. SECTION 1. Des étudiants loyaux qui ont été instruits dans une classe Primaire par Mrs. Eddy, qui ont pratiqué la guérison par la Science Chrétienne d'une manière satisfaisante pendant trois ans, et qui présentent les documents qui leur sont demandés à titre de justification, sont qualifiés pour recevoir le diplôme de C.S.D.

Qualités requises. SECT. 2. Les élèves de Scientistes Chrétiens loyaux qui le désirent peuvent adresser une demande au Conseil d'Instruction pour suivre l'enseignement; et s'ils ont pratiqué la guérison par la Science Chrétienne avec succès pendant trois ans et fournissent la justification qu'ils remplissent les conditions nécessaires, ils peuvent être admis dans la classe

the Normal class. All members of this class must be thorough English scholars.

Certificates. SECT. 3. Students are examined and given certificates by this Board if found qualified to receive them.

ARTICLE XXX

ACTION OF THE BOARD

Sessions. SECTION 1. The term of the Massachusetts Metaphysical College will open with the Board of Education on the first Wednesday of December. The sessions will continue not over one week. None but the teacher and members of the College class shall be present at the sessions, and no Primary classes shall be taught under the auspices of this Board.

Special Instruction. SECT. 2. Not less than two thorough lessons by a well qualified teacher shall be given to each Normal class on the subject of mental practice and *malpractice*. One student in the class shall prepare a paper on said subject that shall be read to the class, thoroughly discussed, and understood; this paper

CONSEIL D'INSTRUCTION

Normale. Tous les membres de cette classe doivent avoir une connaissance approfondie de la langue anglaise.

Diplômes. SECT. 3. Le Conseil examine les étudiants et leur remet un diplôme s'il leur reconnaît les qualités requises.

ARTICLE XXX

ACTIVITÉS DU CONSEIL

Sessions. SECTION 1. Le cours du *Massachusetts Metaphysical College* sera ouvert en présence du Conseil d'Instruction le premier mercredi de décembre. Les sessions ne dépasseront pas une semaine. Personne hormis le professeur et les membres de la classe du *College* n'assistera aux sessions, et aucune classe Primaire ne sera enseignée sous les auspices de ce Conseil.

Enseignement spécial. SECT. 2. Chaque classe Normale recevra d'un professeur bien qualifié deux leçons au moins traitant à fond le sujet de la pratique et de la *mauvaise pratique* mentales. Un étudiant de la classe préparera sur ledit sujet une étude qui sera lue à la classe, discutée à fond et comprise ; cette étude sera remise au professeur

BOARD OF EDUCATION

shall be given to the teacher, and he shall not allow it or a copy of it to remain, but shall destroy this paper.

Signatures. SECT. 3. The signature of the teacher and of the President of the College shall be on all certificates issued.

Remuneration and Free Scholarship. SECT. 4. Tuition of class instruction in the Board of Education shall be \$100.00. The bearer of a card of free scholarship from the President, Rev. Mary Baker Eddy, shall be entitled to a free course in this department on presentation of the card to the teacher. Only the President gives free admission to classes.

Surplus Funds. SECT. 5. Any surplus funds left in the hands of the Board of Education shall be paid over annually to the Treasurer of The Mother Church.

Primary Students. SECT. 6. Students of Christian Science, duly instructed therein and with good moral records, not having the certificate of C.S.D. may enter the Normal class in the Board of Education, which will be held once in three years beginning A. D. 1907; provided their diplomas are for three *consecutive* years under Mrs. Eddy's daily conversation on Chris-

CONSEIL D'INSTRUCTION

et il ne permettra pas que l'original ni une copie en soient conservés, mais il détruira cette étude.

Signatures. SECT. 3. La signature du professeur et celle du Président du *College* seront apposées sur tous les diplômes décernés.

Rémunération et enseignement gratuit. SECT. 4. Le prix du cours par le Conseil d'Instruction sera de \$100.00. Le titulaire d'une carte d'enseignement gratuit, délivrée par la Présidente, la Révérende Mary Baker Eddy, aura droit à un cours gratuit dans une classe de ce Conseil sur présentation de cette carte au professeur. Seule la Présidente accorde l'admission gratuite dans une classe.

Fonds excédentaires. SECT. 5. Tous fonds excédentaires qui restent à la disposition du Conseil d'Instruction seront remis annuellement au Trésorier de L'Église Mère.

Étudiants du Cours Primaire. SECT. 6. Des étudiants de la Science Chrétienne, dûment instruits sur ce sujet, d'un bon renom moral, et n'ayant pas le diplôme de C.S.D., peuvent être admis au cours Normal du Conseil d'Instruction qui sera donné une fois tous les trois ans à partir de l'année 1907, à condition qu'un certificat atteste qu'ils ont bénéficié durant trois années consécutives de la conversation journalière de Mrs. Eddy sur la Science Chrétienne ou qu'il

BOARD OF EDUCATION

tian Science, or from the Massachusetts Metaphysical College Board of Education.

Healing Better than Teaching. SECT. 7. Healing the sick and the sinner with Truth demonstrates what we affirm of Christian Science, and nothing can substitute this demonstration. I recommend that each member of this Church shall strive to demonstrate by his or her practice, that Christian Science heals the sick quickly and wholly, thus proving this Science to be all that we claim for it.

If both husband and wife are found duly qualified to teach Christian Science, either one, not both, should teach yearly one class.

Not Members of The Mother Church. SECT. 8. No person shall receive instructions in Christian Science in any class in the Massachusetts Metaphysical College, nor receive the degree of C.S.B. or C.S.D., who is not a member of The First Church of Christ, Scientist, in Boston, Mass.

Only those persons who are members of this Church and possessed of the qualifications named in Sect. 9 of Article XXVI of these By-Laws shall be deemed loyal teachers of Christian Science.

émane du Conseil d'Instruction du *Massachusetts Metaphysical College*.

La guérison supérieure à l'enseignement.

SECT. 7. Guérir le malade et le pécheur par la Vérité démontre ce que nous affirmons sur la Science Chrétienne, et rien ne peut se substituer à cette démonstration. Je préconise que chaque membre de cette Église s'efforce de démontrer par la manière dont il pratique la Science Chrétienne qu'elle guérit les malades rapidement et complètement, prouvant ainsi que cette Science est tout ce que nous affirmons à son sujet.

Dans le cas où deux conjoints sont jugés dûment qualifiés pour enseigner la Science Chrétienne, l'un ou l'autre, non les deux, doit enseigner une classe annuellement.

Obligation d'être membre de L'Église Mère.

SECT. 8. Nul ne sera instruit en Science Chrétienne dans une classe quelconque du *Massachusetts Metaphysical College*, ni ne recevra le diplôme de C.S.B. ou de C.S.D., s'il n'est membre de La Première Église du Christ, Scientiste, à Boston, Mass.

Seules les personnes qui sont membres de cette Église et qui possèdent le titre requis à la Sect. 9 de l'Article XXVI de ces Statuts seront considérées comme professeurs loyaux de Science Chrétienne.

BOARD OF LECTURESHIP

ARTICLE XXXI

ORGANIZATION AND DUTIES

Election. SECTION 1. This Church shall maintain a Board of Lectureship, the members of which shall be elected annually on Monday preceding the Annual Meeting, subject to the approval of the Pastor Emeritus. The lecture year shall begin July 1 of each year.

Duty of Lecturers. SECT. 2. It is the duty of the Board of Lectureship to include in each lecture a true and just reply to public topics condemning Christian Science, and to bear testimony to the facts pertaining to the life of the Pastor Emeritus. Each member shall mail to the Clerk of this Church copies of his lectures before delivering them.

No Disruption of Branch Churches. SECT. 3. The Board of Lectureship is not allowed in anywise to meddle with nor to disrupt the organiza-

CONSEIL RESPONSABLE DE L'ORGANISATION DES CONFÉRENCES

ARTICLE XXXI

ORGANISATION ET DEVOIRS

Élection. SECTION 1. Cette Église aura un Conseil responsable de l'organisation des Conférences dont les membres seront élus annuellement, le lundi de l'Assemblée annuelle, et avant son ouverture, et leur élection sera soumise à l'approbation du Pasteur Émérite. Le cycle annuel des conférences commencera le 1^{er} juillet de chaque année.

Devoir des conférenciers. SECT. 2. Il est du devoir du Conseil responsable de l'organisation des Conférences d'inclure dans chaque conférence une réponse exacte et juste aux propos avancés en public condamnant la Science Chrétienne, et de rendre témoignage à la vie du Pasteur Émérite. Chaque membre enverra au Secrétaire de cette Église des copies de ses conférences avant de les donner.

Pas de désorganisation des églises filiales. SECT. 3. Le Conseil responsable de l'organisation des Conférences n'est en aucune manière autorisé à s'immiscer dans l'organisation des églises filiales

BOARD OF LECTURESHIP

tion of branch churches. The lecturer can invite churches within the city whither he is called to unite in their attendance on his lecture, and so make for their churches a less lecture fee; but the churches shall decide their action.

Receptions. SECT. 4. As a rule there should be no receptions nor festivities after a lecture on Christian Science, but there may occur exceptions. If there be an individual who goes to hear and deride truth, he should go away contemplating truth; and he who goes to seek truth should have the opportunity to depart in quiet *thought* on that subject.

Circuit Lecturer. SECT. 5. Upon the written request of Mrs. Eddy, The Mother Church shall appoint a Circuit Lecturer. His term of office, if approved, shall not be less than three years. He shall lecture in the United States, in Canada, in Great Britain and Ireland.

A member shall neither resign nor transfer this sacred office.

ou à la bouleverser. Le conférencier peut, dans la ville où il est appelé, inviter des églises à s'unir pour l'organisation de sa conférence, et leur permettre ainsi d'en réduire les frais ; mais les églises seront libres de leur décision.

Réception. SECT. 4. En principe il ne doit y avoir ni réception ni festivité après une conférence sur la Science Chrétienne, mais des exceptions peuvent se présenter. Si quelqu'un vient écouter la vérité pour la tourner en dérision, il devrait s'en aller en méditant sur la vérité ; quant à celui qui vient pour chercher la vérité, il devrait pouvoir s'en aller en *méditant* paisiblement à son sujet.

Conférencier itinérant. SECT. 5. Sur demande écrite de Mrs. Eddy, L'Église Mère désignera un Conférencier itinérant. La durée de ses fonctions, s'il est agréé, ne sera pas inférieure à trois ans. Il donnera des conférences aux États-Unis, au Canada, en Grande-Bretagne et en Irlande.

Un membre ne devra ni se démettre de cette charge sacrée, ni la transmettre.

ARTICLE XXXII

CALLS FOR LECTURES

From the Directors. SECTION 1. When the need is apparent, the Christian Science Board of Directors of The Mother Church may call on any member of this Board of Lectureship to lecture at such places and at such times as the cause of Christian Science demands.

From Branch Churches. SECT. 2. The branch Churches of Christ, Scientist, may apply through their clerks to a member of this Board of Lectureship for a speaker, and one shall be assigned them by the Board.

From Societies. SECT. 3. If called for, a member of the Board may lecture for a Society.

Annual Lectures. SECT. 4. The Mother Church and the branch churches shall call on the Board of Lectureship annually for one or more lectures.

No Lectures by Readers. SECT. 5. No lecture shall be given by a Reader during his term of Readership. The duties alone of a Reader are ample.

ARTICLE XXXII

INVITATIONS A DONNER DES
CONFÉRENCES

Invitation de la part des Directeurs. SECTION 1.
En cas de nécessité évidente, le Conseil des Directeurs de la Science Chrétienne de L'Église Mère peut faire appel à l'un des membres de ce Conseil responsable de l'organisation des Conférences pour donner une conférence aux lieux et aux moments où la cause de la Science Chrétienne l'exigera.

Invitation de la part des églises filiales. SECT. 2.
Les filiales de l'Église du Christ, Scientiste, peuvent, par l'entremise de leur secrétaire, s'adresser à un membre de ce Conseil responsable de l'organisation des Conférences pour demander un conférencier, et le Conseil leur en désignera un.

Invitation de la part des Sociétés. SECT. 3.
S'il y est appelé, un membre du Conseil peut donner une conférence pour une Société.

Conférences annuelles. SECT. 4.
L'Église Mère et les églises filiales feront annuellement un appel au Conseil responsable de l'organisation des Conférences pour une ou plusieurs conférences.

Pas de conférence par des Lecteurs. SECT. 5.
Aucune conférence ne sera donnée par un Lecteur pendant la durée de ses fonctions de Lecteur. Les devoirs d'un Lecteur sont à eux seuls amplement suffisants.

BOARD OF LECTURESHIP

No Wednesday Evening Lectures. SECT. 6. The Board of Lectureship shall not appoint a lecture for Wednesday evening.

Lecture Fee. SECT. 7. The lecture fee shall be left to the discretion of the lecturer.

Expenses. SECT. 8. The lecturer's traveling expenses and the cost of hall shall be paid by the church that employs him.

Exceptional Cases. SECT. 9. If a lecturer receive a call to lecture in a place where he sees there is special need, and the local church is unable to meet the expense, he is at liberty to supply that need and trust to contributions for his fee.

Pas de conférence le mercredi soir. SECT. 6. Le Conseil responsable de l'organisation des Conférences ne prévoira pas de conférence pour le mercredi soir.

Cachet du conférencier. SECT. 7. Le cachet du conférencier sera laissé à sa discrétion.

Frais. SECT. 8. Les frais de voyage du conférencier et la location de la salle seront à la charge de l'église qui fera appel à lui.

Cas exceptionnels. SECT. 9. Si un conférencier reçoit un appel pour donner une conférence dans un endroit où il discerne un besoin spécial, et si l'église locale ne peut faire face aux dépenses, il est libre de pourvoir à ce besoin et de s'en remettre à des dons pour son cachet.

COMMITTEE ON PUBLICATION

ARTICLE XXXIII

In The Mother Church. SECTION 1. There shall be appointed by The Mother Church a Committee on Publication, which shall consist of one loyal Christian Scientist who lives in Boston, and he shall be manager of the Committees on Publication throughout the United States, Canada, Great Britain and Ireland. He shall be elected annually by a unanimous vote of the Christian Science Board of Directors and the consent of the Pastor Emeritus given in her own handwriting, and shall receive an annual salary, paid quarterly, of not less than four thousand dollars.

Duties. SECT. 2. It shall be the duty of the Committee on Publication to correct in a Christian manner impositions on the public in regard to Christian Science, injustices done Mrs. Eddy or members of this Church by the daily press, by periodicals or circulated literature of any sort.

COMMITTEE ON PUBLICATION

ARTICLE XXXIII

Dans L'Église Mère. SECTION 1. L'Église Mère nommera un *Committee on Publication* qui sera un Scientiste Chrétien loyal, demeurant à Boston ; il sera le directeur des *Committees on Publication* pour les États-Unis, le Canada, la Grande-Bretagne et l'Irlande. Il sera élu annuellement par un vote unanime du Conseil des Directeurs de la Science Chrétienne avec l'approbation du Pasteur Émérite donnée de sa propre main, et il recevra un salaire annuel, payé trimestriellement, qui ne sera pas inférieur à quatre mille dollars.

Devoirs. SECT. 2. Il sera du devoir du *Committee on Publication* de corriger d'une manière chrétienne les impostures répandues dans le public au sujet de la Science Chrétienne, les injustices commises à l'égard de Mrs. Eddy ou des membres de cette Église par la presse quotidienne, par des périodiques ou des publications

COMMITTEE ON PUBLICATION

This Committee on Publication shall be responsible for correcting or having corrected a false newspaper article which has not been replied to by other Scientists, or which has been forwarded to this Committee for the purpose of having him reply to it. If the correction by the Committee on Publication is not promptly published by the periodical in which it is desirable that this correction shall appear, this Committee shall immediately apply for aid to the Committee on Business. Furthermore, the Committee on Publication shall read the *last proof sheet* of such an article and see that it is published according to copy; he shall circulate in large quantities the papers containing such an article, sending a copy to the Clerk of the Church. It shall also be the duty of the Committee on Publication to have published each year in a leading Boston newspaper the letter sent to the Pastor Emeritus by the Church members in annual meeting assembled. The State Committees on Publication act under the direction of this Committee on Publication.

In Branch Churches. SECT. 3. The Readers of the three largest branch churches in each State of the United States and in Canada shall annually

COMMITTEE ON PUBLICATION

de toutes sortes. Ce *Committee on Publication* sera tenu de corriger ou de faire corriger un article de journal erroné auquel d'autres Scientistes n'auraient pas répondu, ou qui aura été envoyé à ce *Committee* afin qu'il y réponde. Si la correction du *Committee on Publication* n'est pas promptement publiée par le périodique dans lequel il est désirable que cette correction paraisse, ce *Committee* aura immédiatement recours au Comité d'Affaires. En outre, le *Committee on Publication* lira la dernière épreuve de cet article et s'assurera qu'il est publié conformément à l'original ; il fera circuler en grand nombre les journaux contenant cet article et en enverra un exemplaire au Secrétaire de l'Église. Il sera également du devoir du *Committee on Publication* de faire publier chaque année par l'un des principaux journaux de Boston la lettre envoyée au Pasteur Émérite par les membres de l'Église réunis en assemblée annuelle. Les *Committees on Publication* des États agissent sous la direction de ce *Committee on Publication*.

Dans les églises filiales. SECT. 3. Les Lecteurs des trois plus grandes églises filiales de chaque État des États-Unis et au Canada dé-

COMMITTEE ON PUBLICATION

and alternately appoint a Committee on Publication to serve in their localities. For the purposes of this By-Law, the State of California shall be considered as though it were two States, the dividing line being the 36th parallel of latitude. Each county of Great Britain and Ireland, except as hereinafter specified, through the Readers of its three largest branch churches, shall annually and alternately appoint a Committee on Publication to serve in its locality. Each church is not necessarily confined to its own members in selecting this Committee, but if preferred, can appoint a Committee on Publication who is in good fellowship with another Church of Christ. Scientist.

This By-Law applies to all States except Massachusetts, in which the Committee on Publication is elected only by the Christian Science Board of Directors. The Committee for the counties in which London, England, is situated shall be appointed by the Christian Science Board of Directors, and he shall, in addition to his other duties, act as District Manager of the Committees on Publication for Great Britain and Ireland.

Appointment. SECT. 4. The Committees on Publication shall consist of men generally. Each State Committee shall be appointed by the First and Second Readers of the church employing

signeront chaque année, à tour de rôle, un *Committee on Publication* pour leur État. Pour l'application de cette Disposition statutaire, l'État de Californie sera considéré comme divisé en deux États, le 36^e parallèle de latitude servant de limite. Les Lecteurs des trois plus grandes églises filiales de chaque comté de Grande-Bretagne et d'Irlande, à l'exception de ceux mentionnés ci-après, désigneront chaque année, à tour de rôle, un *Committee on Publication* pour leur comté. Aucune église n'est obligatoirement limitée à ses propres membres dans le choix de ce *Committee*; si elle le préfère, elle peut désigner un *Committee on Publication* qui est en rapports fraternels avec une autre Église du Christ, Scientiste.

Cette Disposition statutaire s'applique à tous les États, sauf au Massachusetts, pour lequel le *Committee on Publication* est élu uniquement par le Conseil des Directeurs de la Science Chrétienne. Le *Committee* des comtés dans lesquels se trouve Londres, Angleterre, sera désigné par le Conseil des Directeurs de la Science Chrétienne; en plus de ses autres devoirs, il assumera ceux de Directeur régional des *Committees on Publication* pour la Grande-Bretagne et l'Irlande.

Nomination. SECT. 4. D'une manière générale, les *Committees on Publication* seront des hommes. Chaque *Committee* d'État sera nommé par les Premier et Second Lecteurs de l'église dont il

COMMITTEE ON PUBLICATION

said Committee. If prior to the meeting of the church for the election of officers, Mrs. Eddy shall send to the First Reader of the church the name of a candidate for its Committee on Publication, the Readers shall appoint said candidate. Or if she shall send a special request to any Committee on Publication, the request shall be carried out according to her directions.

Removal from Office. SECT. 5. If the Committee on Publication neglects to fulfil the obligations of his office according to these By-Laws, and this becomes apparent to the Christian Science Board of Directors, it shall be the duty of the Directors immediately to act upon this important matter in accordance with said By-Laws.

The Christian Science Board of Directors may notify any Church of Christ, Scientist, to remove its Committee on Publication and to appoint another Committee to fill the vacancy; and it shall be the duty of that church to comply with this request. In such cases it shall be the privilege of this Board to name the Committee if it so desires, and any Committee so named by the Board shall be elected by the branch church.

Case of Necessity. SECT. 6. If a suitable man is not obtainable for Committee on Publication, a suitable woman shall be elected. If at

dépend. Si, avant l'assemblée de l'église pour l'élection des officiers, Mrs. Eddy envoie au Premier Lecteur de l'église le nom d'un candidat pour son *Committee on Publication*, les Lecteurs désigneront ce candidat. Ou si elle envoie une demande spéciale à un *Committee on Publication* quelconque, sa demande sera satisfaite suivant ses directives.

Destitution. SECT. 5. Si le *Committee on Publication* néglige de remplir les obligations de sa charge suivant ces Statuts, et si le Conseil des Directeurs de la Science Chrétienne s'en rend compte, il sera du devoir des Directeurs d'intervenir immédiatement dans ce cas important, conformément à ces Statuts.

Le Conseil des Directeurs de la Science Chrétienne peut enjoindre à n'importe quelle Église du Christ, Scientiste, de destituer son *Committee on Publication* et de désigner un autre *Committee* à sa place, et il sera du devoir de cette église de se conformer à cette requête. Dans de tels cas, ce Conseil, s'il le désire, aura le privilège de nommer le *Committee*, et tout *Committee* ainsi nommé par le Conseil sera élu par l'église filiale.

Cas de nécessité. SECT. 6. Faute de trouver un homme ayant les qualités requises d'un *Committee on Publication*, une femme ayant ces quali-

COMMITTEE ON PUBLICATION

any time the Christian Science Board of Directors shall determine that the manager of the general Committee on Publication needs an assistant, the Board shall, with the approval of the Pastor Emeritus, appoint an assistant manager, who shall receive an adequate salary from The Mother Church.

tés sera élue. Si à un moment quelconque le Conseil des Directeurs de la Science Chrétienne constate que le directeur du *General Committee on Publication* a besoin d'un adjoint, le Conseil désignera, avec l'approbation du Pasteur Émérite, un directeur adjoint, qui recevra un salaire approprié de L'Église Mère.

CHURCH-BUILDING

ARTICLE XXXIV

Building Committee. SECTION 1. There shall be a Building Committee consisting of not less than three members, and this committee shall not be dissolved until the new church edifice is completed. This committee shall elect, dismiss, or supply a vacancy of its members by a majority vote.

Designation of Deeds. SECT. 2. All deeds of further purchases of land for The First Church of Christ, Scientist, in Boston, Mass., shall have named in them all the trusts mentioned in the deeds given by Albert Metcalf and E. Noyes Whitcomb in March, 1903; but this rule shall not apply to land purchased for any purpose other than the erection of a church edifice. Also there shall be incorporated in all such deeds the phrase, "Mary Baker Eddy's Church, The

CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE

ARTICLE XXXIV

Comité de Construction. SECTION 1. Il y aura un Comité de Construction composé de trois membres au moins, et ce comité ne sera pas dissous avant que le nouvel édifice d'église ne soit achevé. Ce comité élira ses membres, les révoquera, ou comblera une vacance par un vote majoritaire.

Désignation des actes. SECT. 2. Tous les actes relatifs à de nouveaux achats de terrain pour La Première Église du Christ, Scientiste, à Boston, Mass., devront mentionner tous les fidéicommiss figurant dans les actes établis par Albert Metcalf et E. Noyes Whitcomb en mars 1903 ; mais cette règle ne s'appliquera pas à un terrain acheté dans un autre but que celui de la construction d'un édifice d'église. Les mots «L'Église de Mary Baker Eddy, L'Église Mère ou La Première Église du

CHURCH-BUILDING

Mother Church or The First Church of Christ, Scientist, in Boston, Mass.”

The Mother Church Building. SECT. 3. The edifice erected in 1894 for The First Church of Christ, Scientist, in Boston, Mass., shall neither be demolished, nor removed from the site where it was built, without the written consent of the Pastor Emeritus, Mary Baker Eddy.

CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE

Christ, Scientiste, à Boston, Mass.» devront aussi être incorporés dans tous les actes de ce genre.

Édifice de L'Église Mère. SECT. 3. L'édifice érigé en 1894 pour La Première Église du Christ, Scientiste, à Boston, Mass., ne sera ni démoli ni déplacé de l'endroit où il a été construit sans le consentement écrit du Pasteur Émérite, Mary Baker Eddy.

CHURCH MANUAL

ARTICLE XXXV

For The Mother Church Only. SECTION 1. The Church Manual of The First Church of Christ, Scientist, in Boston, Mass., written by Mary Baker Eddy and copyrighted, is adapted to The Mother Church only. It stands alone, uniquely adapted to form the budding thought and hedge it about with divine Love. This Manual shall not be revised without the written consent of its author.

Seventy-third Edition the Authority. SECT. 2. The Board of Directors, the Committee on Bible Lessons, and the Board of Trustees shall each keep a copy of the Seventy-third Edition and of subsequent editions of the Church Manual; and if a discrepancy appears in any revised edition, these editions shall be cited as authority.

MANUEL DE L'ÉGLISE

ARTICLE XXXV

Destiné à L'Église Mère seulement. SECTION 1. Le Manuel d'Église de La Première Église du Christ, Scientiste, à Boston, Mass., rédigé par Mary Baker Eddy et dont la propriété littéraire est protégée, est uniquement destiné à L'Église Mère. Il demeure seul, unique à pouvoir former la pensée en train d'éclore et à l'entourer d'Amour divin. Ce Manuel ne devra pas être revu sans le consentement écrit de son auteur.

La soixante-treizième édition fait autorité. SECT. 2. Le Conseil des Directeurs, le Comité des Leçons Bibliques et le Conseil de Fidéicommissaires garderont chacun un exemplaire de la Soixante-treizième Édition et des éditions suivantes du Manuel de l'Église ; et si une différence apparaît dans une quelconque édition revue, ces éditions feront autorité.

Amendment of By-Laws. SECT. 3. No new Tenet or By-Law shall be adopted, nor any Tenet or By-Law amended or annulled, without the written consent of Mary Baker Eddy, the author of our textbook, SCIENCE AND HEALTH.

Amendement des Statuts. SECT. 3. Aucun nouvel Article de Foi ou aucune Disposition statutaire ne sera adopté, ni aucun Article de Foi ou aucune Disposition statutaire ne sera amendé ou annulé sans le consentement écrit de Mary Baker Eddy, l'auteur de notre livre d'étude, SCIENCE ET SANTÉ.

Appendix

Appendice

Appendix

Special Instructions

Regarding Applications for Church Membership

1. Loyal members of The Mother Church are eligible to approve candidates to unite with this Church.

2. No persons are eligible to countersign applications except loyal students of Mrs. Eddy, Directors, and students of the Board of Education who have been given a degree, and are members of The Mother Church.

3. Those who approve applicants should have applications returned to them after being filled out by the applicants, as required by Article V, Sect. 6, and should compare them with the forms here given, and see that names are legibly written, before sending them to the Clerk of the Church. If not correct, the applicant will be notified, and new applications will

Appendice

Instructions spéciales

*concernant les demandes d'admission comme
membre de l'Église*

1. Les membres loyaux de L'Église Mère sont qualifiés pour recommander des candidats désireux de s'unir à cette Église.

2. Seuls sont qualifiés pour contresigner les demandes d'admission les étudiants loyaux de Mrs. Eddy, les Directeurs et les élèves du Conseil d'Instruction qui ont reçu un diplôme, et qui sont membres de L'Église Mère.

3. Ceux qui recommandent des candidats doivent se faire remettre les demandes dûment remplies par les candidats, ainsi que le prescrit l'Article V, Sect. 6 ; ils doivent en vérifier la conformité avec les modèles reproduits ci-après, et s'assurer que les noms sont lisiblement écrits avant de les envoyer au Secrétaire de l'Église. Si les formules ne sont pas correctement remplies, le candidat en sera avisé et il devra présenter une

SPECIAL INSTRUCTIONS

be required, as none will be returned that are not correctly made out. This requirement is to prevent applications being duplicated and the confusion that might result therefrom. It is important that these seemingly strict conditions be exactly complied with, as the names of the members of The Mother Church will be recorded in the history of the Church and become a part thereof.

4. All names, whether of applicants, approvers, or countersigners, must be plainly written, and one, at least, of the given names of each, written in full. Initials only of first names will not be received. Women must sign "Miss" or "Mrs." before their names as the case may be.

All names must be written the same in all places where they are required.

INSTRUCTIONS SPÉCIALES

nouvelle demande, car aucune formule mal remplie ne sera retournée. Cette exigence a pour but d'empêcher que les demandes soient faites en double et d'éviter la confusion qui pourrait s'ensuivre. Il est important que ces conditions, rigoureuses en apparence, soient observées exactement, car les noms des membres de L'Église Mère resteront inscrits sur les registres de l'Église et en deviendront partie intégrante.

4. Tous les noms, que ce soit ceux des candidats ou ceux des personnes qui recommandent ou cotesignent, doivent être écrits lisiblement, et l'un au moins des prénoms de chacun doit être écrit en toutes lettres. Les seules initiales des prénoms ne seront pas acceptées. Les femmes doivent faire précéder leur signature du mot « Mademoiselle » ou « Madame », selon le cas.

Tous les noms doivent être écrits de la même manière partout où ils doivent figurer.

TO APPLICANTS

1. In filling out the application blank, one of the Christian names must be written in full. Initials alone will not be received.

2. If the applicant is a married woman she must sign her own Christian name, not her husband's, and prefix her signature with "Mrs;," unmarried women must sign "Miss."

3. There are two regular forms of application. 1. For those who have studied Christian Science with an authorized teacher; 2. For those who have not studied Christian Science with a teacher.

Applicants will find the chief points of these instructions illustrated in Form 1 and Form 2, on pages 114 and 118.

4. Those whose teachers are deceased, absent, or disloyal, or those whose teachers refuse, without sufficient cause, to sign applications (see Art. V, Sect. 4), will be furnished special forms on application to the Clerk.

POUR LES CANDIDATS

1. Pour remplir la formule d'admission, l'un des prénoms doit être écrit en entier. Les seules initiales ne seront pas acceptées.

2. Si le candidat est une femme mariée, elle doit signer de son propre prénom, non de celui de son mari, et faire précéder sa signature de « Madame » ; les femmes non mariées doivent signer « Mademoiselle ».

3. Il y a deux formules d'admission usuelles.
1. Pour ceux qui ont étudié la Science Chrétienne avec un professeur autorisé ; 2. pour ceux qui n'ont pas étudié la Science Chrétienne avec un professeur.

Les candidats trouveront les points essentiels de ces instructions dans la formule 1 et la formule 2, données à titre d'exemple aux pages 114 et 118.

4. Ceux dont les professeurs sont décédés, absents ou déloyaux, ou ceux dont les professeurs refusent, sans motif suffisant, de signer des demandes (voir Art. V, Sect. 4) obtiendront du Secrétaire des formules spéciales.

INSTRUCTIONS FOR APPLICANTS

5. When branch churches are designated by number, as First Church, Second Church, etc., the number must be written First, Second, as shown on page 118. The article "the" either capitalized (The), or small (the), must not be used before titles of branch churches. See Article XXIII, Sect. 2.

6. If the applicant is not a member of a branch church, he should fill out his application in this respect according to the form on page 114.

5. Lorsque des églises filiales sont désignées par des adjectifs numéraux, tels que Première Église, Deuxième Église, etc., l'adjectif numéral doit être écrit en toutes lettres : Première, Deuxième, comme indiqué à la page 118. L'article « la », avec une majuscule (La), ou une minuscule (la), ne doit pas précéder le titre des églises filiales. Voir Article XXIII, Sect. 2.

6. Si le candidat n'est pas membre d'une église filiale, il doit remplir sa demande suivant le modèle de la page 114.

Application Forms

Formules d'admission

INSTRUCTIONS FOR APPLICATION

APPLICATION

I

PROPERLY SIGNED AND ENDORSED, ACCORD-
ING TO ARTICLE V, SECT. 2

FORM 1.

The First Church of Christ, Scientist, in Boston, Mass., is designed to be built on the rock of Christ — Truth and Life — and to reflect the Church Triumphant.

One who is not a member of any church, excepting a branch church of Christ, Scientist, who loves Christian Science, and reads understandingly the Bible, and SCIENCE AND HEALTH WITH KEY TO THE SCRIPTURES, by Reverend Mary Baker Eddy, and other works by this author, and who is Christianly qualified and can enter into full fellowship with the Tenets and Rules of The First Church of Christ, Scientist, in Boston, Mass., is eligible to membership.

*To The First Church of Christ, Scientist, in Boston,
Mass.*

William B. Johnson, Clerk.

I hereby make application for membership, and subscribe to the Tenets and the By-Laws of the Church.

My teacher in Christian Science is

.....*James B. Brown, C.S.D.*.....

I am not a member of any church.

If you have been taught by a loyal student who has taken a degree at the Massachusetts Metaphysical College, or by one who has passed an examination by the Board of Education, fill this blank.

INSTRUCTIONS POUR DEMANDES D'ADMISSION

DEMANDE D'ADMISSION

I

DUMENT SIGNÉE ET RECOMMANDÉE, SUIVANT
L'ARTICLE V, SECT. 2

FORMULE 1.

La Première Église du Christ, Scientiste, à Boston, Mass., est destinée à être bâtie sur le roc du Christ — la Vérité et la Vie — et à refléter l'Église Triomphante.

Peut devenir membre celui qui n'appartient à aucune église, autre qu'une filiale de l'Église du Christ, Scientiste, qui aime la Science Chrétienne et qui lit avec compréhension la Bible et SCIENCE ET SANTÉ AVEC LA CLEF DES ÉCRITURES de la Révérende Mary Baker Eddy, ainsi que d'autres œuvres de cet auteur, qui a les qualités chrétiennes requises et qui est prêt à souscrire pleinement aux Articles de Foi et aux Règles de La Première Église du Christ, Scientiste, à Boston, Mass.

A La Première Église du Christ, Scientiste, à Boston, Mass.

William B. Johnson, Secrétaire.

Je vous sou mets, par la présente, ma demande d'admission pour devenir membre, et je souscris aux Articles de Foi et aux Statuts de l'Église.

Mon professeur en Science Chrétienne est

.....*James B. Brown, C.S.D.*.....

Je ne suis membre d'aucune église.

Si vous avez été instruit par un étudiant loyal qui a obtenu un diplôme du *Massachusetts Metaphysical College* ou du Conseil d'Instruction, remplissez cette formule.

INSTRUCTIONS FOR APPLICATION

APPLICATION

I — (Continued)

PROPERLY SIGNED AND ENDORSED, ACCORD-
ING TO ARTICLE V, SECT. 2

FORM 1, — (Continued.)

I was formerly a member of the.....
..... denomination,
but have definitely severed my connection therewith.

Name.....*Mrs. Jennie W. Field, C.S.*.....

Street and Number.....*18 Forest St.,*.....

Town or City.....*Chicago,*.....

State.....*Ill.*.....

Date.....*Jan. 2nd, 1901.*.....

I cordially approve the applicant.

(a).....*James B. Brown, C.S.D.*.....

Countersigned by

DO NOT DETACH.

TO THE APPLICANT: Name.....*Mrs. Jennie W. Field, C.S.,*.....

Please fill out the following for the use of the Treasurer of the Church: Street and Number.....*18 Forest St.,*.....

Town or City.....*Chicago,*.....

State.....*Ill.*.....

INSTRUCTIONS POUR DEMANDES D'ADMISSION

DEMANDE D'ADMISSION

I — (Suite)

DUMENT SIGNÉE ET RECOMMANDÉE, SUIVANT
L'ARTICLE V, SECT. 2

FORMULE 1, — (Suite.)

J'étais autrefois membre de la confession
.....mais j'ai
définitivement rompu tout lien avec elle.

Nom.....*Madame Jennie W. Field, C.S.*.....

Rue et Numéro *18 Forest St.,*.....

Ville *Chicago,*.....

Pays.....*Ill.*.....

Date... *2 janvier 1901.*.....

Je recommande cordialement ce candidat.

(a) *James B. Brown, C.S.D.*.....

Contresigné par.

NE PAS DÉTACHER.

AU CANDIDAT : Nom *Madame Jennie W. Field, C.S.,*

Veuillez remplir la partie ci-contre, à l'intention du Trésorier de l'Eglise : Rue et Numéro *18 Forest St.,*

Ville *Chicago,*

Pays. *Ill.*

INSTRUCTIONS FOR APPLICATION

APPLICATION

I

PROPERLY SIGNED AND ENDORSED, ACCORD-
ING TO ARTICLE V, SECT. 2

FORM 1.

The First Church of Christ, Scientist, in Boston, Mass., is designed to be built on the rock of Christ — Truth and Life — and to reflect the Church Triumphant.

One who is not a member of any church, excepting a branch church of Christ, Scientist, who loves Christian Science, and reads understandingly the Bible, and SCIENCE AND HEALTH WITH KEY TO THE SCRIPTURES, by Reverend Mary Baker Eddy, and other works by this author, and who is Christianly qualified and can enter into full fellowship with the Tenets and Rules of The First Church of Christ, Scientist, in Boston, Mass., is eligible to membership.

*To The First Church of Christ, Scientist, in Boston,
Mass.*

William B. Johnson, Clerk.

I hereby make application for membership, and subscribe to the Tenets and the By-Laws of the Church.

My teacher in Christian Science is

.....*James B. Brown, C.S.D.*.....

I am not a member of any church, ~~excepting~~.....

~~Church of Christ, Scientist, at~~.....

If you have been taught by a loyal student who has taken a degree at the Massachusetts Metaphysical College, or by one who has passed an examination by the Board of Education, fill this blank.

INSTRUCTIONS POUR DEMANDES D'ADMISSION

DEMANDE D'ADMISSION

I

DUMENT SIGNÉE ET RECOMMANDÉE, SUIVANT
L'ARTICLE V, SECT. 2**FORMULE 1.**

La Première Église du Christ, Scientiste, à Boston, Mass., est destinée à être bâtie sur le roc du Christ — la Vérité et la Vie — et à refléter l'Église Triomphante.

Peut devenir membre celui qui n'appartient à aucune église, autre qu'une filiale de l'Église du Christ, Scientiste, qui aime la Science Chrétienne et qui lit avec compréhension la Bible et SCIENCE ET SANTÉ AVEC LA CLEF DES ÉCRITURES de la Révérende Mary Baker Eddy, ainsi que d'autres œuvres de cet auteur, qui a les qualités chrétiennes requises et qui est prêt à souscrire pleinement aux Articles de Foi et aux Règles de La Première Église du Christ, Scientiste, à Boston, Mass.

A La Première Église du Christ, Scientiste, à Boston, Mass.

William B. Johnson, Secrétaire.

Je vous sou mets, par la présente, ma demande d'admission pour devenir membre, et je souscris aux Articles de Foi et aux Statuts de l'Église.

Mon professeur en Science Chrétienne est
.....*James B. Brown, C.S.D.*.....

Je ne suis membre d'aucune église, ~~sauf de~~.....
~~Église du Christ, Scientiste, à~~.....

Si vous avez été instruit par un étudiant loyal qui a obtenu un diplôme du *Massachusetts Metaphysical College* ou du Conseil d'Instruction, remplissez cette formule.

INSTRUCTIONS FOR APPLICATION

APPLICATION

I — (Continued)

PROPERLY SIGNED AND ENDORSED, ACCORD-
ING TO ARTICLE V, SECT. 2

FORM 1, — (Continued.)

I was formerly a member of the.....
..... denomination,
but have definitely severed my connection therewith.

Name.....*Mrs. Jennie W. Field, C.S.*.....

Street and Number.....*18 Forest St.,*.....

Town or City.....*Chicago,*.....

State.....*Ill.*.....

Date.....*Jan. 2nd, 1901.*.....

I cordially approve this applicant.

(a).....*James B. Brown, C.S.D.*.....

Countersigned by

DO NOT DETACH.

TO THE APPLICANT: Name.....*Mrs. Jennie W. Field, C.S.,*.....

Please fill out the following for the use of the Treasurer of the Church: Street and Number.....*18 Forest St.,*.....

Town or City.....*Chicago,*.....

State.....*Ill.*.....

INSTRUCTIONS POUR DEMANDES D'ADMISSION

DEMANDE D'ADMISSION

I — (Suite)

DUMENT SIGNÉE ET RECOMMANDÉE, SUIVANT
L'ARTICLE V, SECT. 2

FORMULE 1, — (Suite.)

J'étais autrefois membre de la confession.....
.....mais j'ai
définitivement rompu tout lien avec elle.

Nom.....*Madame Jennie W. Field, C.S.*.....

Rue et Numéro.....*18 Forest St.,*.....

Ville.....*Chicago,*.....

Pays.....*Ill.*.....

Date.....*2 janvier 1901.*.....

Je recommande cordialement ce candidat.

(a).....*James B. Brown, C.S.D.*.....

Contresigné par.....

NE PAS DÉTACHER.

AU CANDIDAT : Nom.....*Madame Jennie W. Field, C.S.,*.....

Veuillez remplir la partie ci-contre, à l'intention du Trésorier de l'Église : Rue et Numéro.....*18 Forest St.,*.....

Ville.....*Chicago,*.....

Pays.....*Ill.*.....

INSTRUCTIONS FOR APPLICATION

APPLICATION

II

SIGNED, ENDORSED, AND COUNTERSIGNED,
ACCORDING TO ARTICLE VI, SECT. 2

FORM 2.

One who is not a member of any church, excepting a branch church of Christ, Scientist, who loves Christian Science, and reads understandingly the Bible, and SCIENCE AND HEALTH WITH KEY TO THE SCRIPTURES, by Reverend Mary Baker Eddy, and other works by this author, and who is Christianly qualified and can enter into full fellowship with the Tenets and Rules of The First Church of Christ, Scientist, in Boston, Mass., is eligible to membership.

To The First Church of Christ, Scientist, in Boston, Mass.

William B. Johnson, Clerk.

I hereby make application for membership, and subscribe to the Tenets and the By-Laws of the Church. I have not studied Christian Science with a teacher, and am not a member of any church excepting *Second Church of Christ, Scientist, at New York, N. Y.*

I was formerly a member of the.....
..... denomination,
but have definitely severed my connection therewith.

If you have not been taught by a loyal student who has taken a degree at the Massachusetts Metaphysical College, or by one who has passed an examination by the Board of Education, fill this blank.

INSTRUCTIONS POUR DEMANDES D'ADMISSION

DEMANDE D'ADMISSION

II

SIGNÉE, RECOMMANDÉE ET CONTRESIGNÉE,
SUIVANT L'ARTICLE VI, SECT. 2

FORMULE 2.

Peut devenir membre celui qui n'appartient à aucune église, autre qu'une filiale de l'Église du Christ, Scientiste, qui aime la Science Chrétienne et qui lit avec compréhension la Bible et SCIENCE ET SANTÉ AVEC LA CLEF DES ÉCRITURES de la Révérende Mary Baker Eddy, ainsi que d'autres œuvres de cet auteur, qui a les qualités chrétiennes requises et qui est prêt à souscrire pleinement aux Articles de Foi et aux Règles de La Première Église du Christ, Scientiste, à Boston, Mass.

A La Première Église du Christ, Scientiste, à Boston, Mass.

William B. Johnson, Secrétaire.

Je vous sou mets, par la présente, ma demande d'admission pour devenir membre, et je souscris aux Articles de Foi et aux Statuts de l'Église. Je n'ai pas étudié la Science Chrétienne avec un professeur et ne suis membre d'aucune église, sauf de *Deuxième* Église du Christ, Scientiste, à *New York, N.Y.*

J'étais autrefois membre de la confession.....
.....mais j'ai
définitivement rompu tout lien avec elle.

Si vous n'avez pas été instruit par un étudiant loyal qui a obtenu un diplôme du
Massachusetts Metaphysical College ou du Conseil
d'Instruction, remplissez cette formule.

INSTRUCTIONS FOR APPLICATION

APPLICATION

II — (Continued)

SIGNED, ENDORSED, AND COUNTERSIGNED,
ACCORDING TO ARTICLE VI, SECT. 2

FORM 2, — (Continued.)

Name.....*Miss Emma L. French*.....

Street and Number.....*293 Emerson St.*.....

Town or City.....*New York*.....

State.....*N. Y.*.....

Date.....*Jan. 2nd, 1901*.....

I cordially approve this applicant.

(a).....*Miss Mary E. Grant, C.S.*.....

Countersigned by*James B. Brown, C.S.D.*.....

DO NOT DETACH.

TO THE APPLICANT

Please fill out the
following for the use
of the Treasurer of
the Church:

Name.....*Miss Emma L. French*.....

Street and Number *293 Emerson St.*.....

Town or City..... *New York*.....

State.....*N. Y.*.....

INSTRUCTIONS POUR DEMANDES D'ADMISSION

DEMANDE D'ADMISSION

II — (Suite)

SIGNÉE, RECOMMANDÉE ET CONTRESIGNÉE,
SUIVANT L'ARTICLE VI, SECT. 2

FORMULE 2, — (Suite.)

Nom.....*Mademoiselle Emma L. French*.....
Rue et Numéro.....*293 Emerson St.*,.....
Ville.....*New York*.....
Pays.....*N.Y.*.....
Date.....*2 janvier 1901*.....

Je recommande cordialement ce candidat.

(a).....*Mademoiselle Mary E. Grant, C.S.*

Contresigné par.....*James B. Brown, C.S.D.*.....

NE PAS DÉTACHER.

AU CANDIDAT: Nom.....*Mademoiselle Emma L. French*.....
Veuillez remplir la partie ci-contre, à l'intention du Trésorier de l'Église: Rue et Numéro.....*293 Emerson St.*.....
Ville.....*New York*.....
Pays.....*N.Y.*.....

*Present Order of Services in The Mother
Church and Branch Churches*

Republished from the Sentinel

SUNDAY SERVICES

1. Hymn.
2. Reading a Scriptural Selection.
3. Silent Prayer, followed by the audible repetition of the Lord's Prayer with its spiritual interpretation.
4. Hymn.
5. Announcing necessary notices.
6. Solo.
7. Reading the Explanatory Note on first leaf of *Quarterly*.
8. Announcing the subject of the Lesson-Sermon, and reading the Golden Text.
9. Reading the Scriptural Selection, entitled "Responsive Reading," alternately by the First Reader and the congregation.
10. Reading the Lesson-Sermon. (After the Second Reader reads the BIBLE references of

*Ordre actuel des services de L'Église
Mère et des églises filiales*

Reproduit du Sentinel

SERVICES DU DIMANCHE

1. Cantique.
2. Lecture d'un passage des Écritures.
3. Prière silencieuse, suivie de la Prière du Seigneur, dite à haute voix, avec son interprétation spirituelle.
4. Cantique.
5. Lecture des annonces nécessaires.
6. Solo.
7. Lecture de la Note Explicative figurant au début du *Livret Trimestriel*.
8. Annonce du sujet de la Leçon-Sermon et lecture du Texte d'Or.
9. Lecture des passages choisis des Écritures, intitulés « Lecture Alternée », lecture faite alternativement par le Premier Lecteur et l'assistance.
10. Lecture de la Leçon-Sermon. (Après lecture par le Second Lecteur des passages BIBLIQUES

ORDER OF SERVICES

the first Section of the Lesson, the First Reader makes the following announcement: "As announced in the explanatory note, I shall now read correlative passages from the Christian Science textbook, *SCIENCE AND HEALTH WITH KEY TO THE SCRIPTURES*, by Mary Baker Eddy.")

11. Collection.

12. Hymn.

13. Reading the Scientific Statement of Being, and the correlative *SCRIPTURE* according to I John 3:1-3.

14. Pronouncing Benediction.

The services should be preceded and followed by organ or piano music of an appropriate character in all cases where this is possible.

On the first Sunday of each month Article VIII, SECT. 1, *A Rule for Motives and Acts*, is to be read.

ORDRE DES SERVICES

de la première Section de la Leçon, le Premier Lecteur fait l'annonce suivante : « Ainsi qu'il a été annoncé dans la note explicative, je lirai maintenant des passages corrélatifs tirés du livre d'étude de la Science Chrétienne, SCIENCE ET SANTÉ AVEC LA CLEF DES ÉCRITURES, de Mary Baker Eddy. »)

11. Collecte.

12. Cantique.

13. Lecture de l'Exposé Scientifique de l'Être et du passage corrélatif des ÉCRITURES, selon I Jean 3:1-3.

14. Bénédiction.

Dans la mesure du possible, les services devraient être précédés et suivis de musique d'orgue ou de piano de caractère approprié.

L'Article VIII, Sect. 1, *Règle pour les mobiles et les actes*, sera lu le premier dimanche de chaque mois.

WEDNESDAY MEETINGS

1. Hymn.
2. Reading from the BIBLE, and correlative passages from SCIENCE AND HEALTH WITH KEY TO THE SCRIPTURES.
3. Silent Prayer, followed by the audible repetition of the Lord's Prayer, its spiritual interpretation being omitted.
4. Hymn.
5. Announcing necessary notices.
6. Experiences, testimonies, and remarks on Christian Science.
7. Closing Hymn.

The services should be preceded and followed by organ or piano music of an appropriate character in all cases where this is possible.

RÉUNIONS DU MERCREDI

1. Cantique.

2. Lecture de passages de la BIBLE et de passages corrélatifs de SCIENCE ET SANTÉ AVEC LA CLEF DES ÉCRITURES.

3. Prière silencieuse, suivie de la Prière du Seigneur, dite à haute voix, sans son interprétation spirituelle.

4. Cantique.

5. Lecture des annonces nécessaires.

6. Expériences, témoignages et remarques sur la Science Chrétienne.

7. Cantique final.

Dans la mesure du possible, les services devraient être précédés et suivis de musique d'orgue ou de piano de caractère approprié.

Thanksgiving Day

Order of Service for The Mother Church and Branch Churches

1. Hymn.
2. Reading the Thanksgiving Proclamation of the President of the United States, or the Governor of the state, or both.
3. Reading a Scriptural Selection.
4. Silent Prayer, followed by the audible repetition of the Lord's Prayer with its spiritual interpretation.
5. Hymn.
6. Reading the Explanatory Note on the first leaf of the *Quarterly*.
7. Announcing the subject of the Lesson-Sermon, and reading the Golden Text.
8. Responsive Reading by the First Reader and the congregation.

Jour d'Actions de Grâces

*Ordre du service pour L'Église Mère
et les églises filiales*

1. Cantique.
2. Lecture de la Proclamation d'Actions de Grâces du Président des États-Unis ou de celle du Gouverneur de l'état, ou de l'une et de l'autre.
3. Lecture d'un passage des Écritures.
4. Prière silencieuse, suivie de la Prière du Seigneur, dite à haute voix, avec son interprétation spirituelle.
5. Cantique.
6. Lecture de la Note Explicative figurant au début du *Livret Trimestriel*.
7. Annonce du sujet de la Leçon-Sermon et lecture du Texte d'Or.
8. Lecture Alternée entre le Premier Lecteur et l'assistance.

ORDER OF SERVICES

9. Reading the Lesson-Sermon prepared by the Bible Lesson Committee.

10. Solo.

11. Testimonies by Christian Scientists, appropriate for the occasion.

12. Hymn.

13. Reading the Scientific Statement of Being, and the correlative SCRIPTURE according to I John 3:1-3.

14. Pronouncing Benediction.

No collection is to be taken at this service.

The services should be preceded and followed by organ or piano music of an appropriate character in all cases where this is possible.

ORDRE DES SERVICES

9. Lecture de la Leçon-Sermon préparée par le Comité des Leçons Bibliques.

10. Solo.

11. Témoignages donnés par des Scientistes Chrétiens, et appropriés à la circonstance.

12. Cantique.

13. Lecture de l'Exposé Scientifique de l'Être et du passage corrélatif des ÉCRITURES selon I Jean 3:1-3.

14. Bénédiction.

Aucune collecte ne doit être faite à ce service.

Dans la mesure du possible, les services devraient être précédés et suivis de musique d'orgue ou de piano de caractère approprié.

*Present Order of Communion Services
in Branch Churches*

1. Hymn.
2. Reading a Scriptural Selection.
3. Silent Prayer, followed by the audible repetition of the Lord's Prayer with its spiritual interpretation.
4. Hymn.
5. Announcing necessary notices.
6. Reading Tenets of The Mother Church.
7. Collection and Solo.
8. Reading the Explanatory Note on first leaf of *Quarterly*.
9. Announcing the subject of the Lesson-Sermon, and reading the Golden Text.
10. Reading the Scriptural Selection entitled "Responsive Reading" alternately by the First Reader and the congregation.
11. Reading the Lesson-Sermon. (After the Second Reader reads the BIBLE references of the first Section of the Lesson, the First Reader

*Ordre actuel des services de
Communions dans les églises filiales*

1. Cantique.
2. Lecture d'un passage des Écritures.
3. Prière silencieuse, suivie de la Prière du Seigneur, dite à haute voix, avec son interprétation spirituelle.
4. Cantique.
5. Lecture des annonces nécessaires.
6. Lecture des Articles de Foi de L'Église Mère.
7. Collecte et Solo.
8. Lecture de la Note Explicative figurant au début du *Livret Trimestriel*.
9. Annonce du sujet de la Leçon-Sermon et lecture du Texte d'Or.
10. Lecture des passages des Écritures intitulés « Lecture Alternée », lecture faite alternativement par le Premier Lecteur et l'assistance.
11. Lecture de la Leçon-Sermon. (Après lecture par le Second Lecteur des passages BIBLIQUES de la première Section de la Leçon, le Premier

ORDER OF SERVICES

makes the following announcement: "As announced in the explanatory note, I shall now read correlative passages from the Christian Science textbook, *SCIENCE AND HEALTH WITH KEY TO THE SCRIPTURES*, by Mary Baker Eddy.")

12. The First Reader briefly invites the congregation to kneel in silent Communion. This is concluded by the audible repetition of the Lord's Prayer (spiritual interpretation omitted).

13. Singing the Doxology:

"Be Thou, O God, exalted high;
And as Thy glory fills the sky,
So let it be on earth displayed,
Till Thou art here and now obeyed."

14. Reading the Scientific Statement of Being and the correlative *SCRIPTURE* according to I John 3:1-3.

15. Pronouncing Benediction.

The Church Tenets shall be read at this service.

The services should be preceded and followed by organ or piano music of an appropriate character in all cases where this is possible.

ORDRE DES SERVICES

Lecteur fait l'annonce suivante : « Ainsi qu'il a été annoncé dans la note explicative, je lirai maintenant des passages corrélatifs tirés du livre d'étude de la Science Chrétienne, SCIENCE ET SANTÉ AVEC LA CLEF DES ÉCRITURES, de Mary Baker Eddy. »)

12. Le Premier Lecteur invite brièvement l'assistance à s'agenouiller en Communion silencieuse. Celle-ci s'achève par la Prière du Seigneur, dite à haute voix (sans interprétation spirituelle).

13. Chant de la Doxologie :

Gloire au Très-Haut, à l'Éternel !
Que sur la terre, comme au ciel,
Le règne de notre Seigneur
Soit établi dans tous les cœurs !

14. Lecture de l'Exposé Scientifique de l'Être et du passage corrélatif des ÉCRITURES, selon I Jean 3:1-3.

15. Bénédiction.

Les Articles de Foi de l'Église seront lus à ce service.

Dans la mesure du possible, les services devraient être précédés et suivis de musique d'orgue ou de piano de caractère approprié.

*Order of Exercises for the Sunday
School of The Mother Church
and Branch Churches*¹

1. Call to order by the Superintendent.
2. Hymn.
3. Subject of the lesson announced; Golden Text repeated by the children; Responsive Reading.
4. Silent prayer, followed by the audible repetition of the Lord's Prayer in unison.
5. Instruction in classes, in accordance with Sections 2 and 3 of Article XX of the Manual of The Mother Church.
6. Entire school reassembles.
7. Hymn.
8. Scientific Statement of Being read by the Superintendent.
9. School dismissed.

¹ If a collection is taken, it should be taken in the classes before they reassemble.

*Ordre des exercices religieux de l'école
du dimanche de L'Église Mère
et des églises filiales*¹

1. Appel à l'ordre par le Surintendant.
2. Cantique.
3. Annonce du sujet de la leçon ; Texte d'Or dit par les enfants ; Lecture Alternée.
4. Prière silencieuse, suivie de la Prière du Seigneur, dite à haute voix, à l'unisson.
5. Enseignement par groupes, conformément aux Sections 2 et 3 de l'Article XX du Manuel de L'Église Mère.
6. Rassemblement de toute l'école.
7. Cantique.
8. Lecture de l'Exposé Scientifique de l'Être par le Surintendant.
9. Ajournement de l'école.

¹ Si une collecte a lieu, elle devra se faire dans les groupes avant leur rassemblement.

Deed of Trust

*The following is a Copy of the Deed of Trust
Conveying Land for Church Edifice*

KNOW ALL MEN BY THESE PRESENTS,

That I Mary Baker G. Eddy of Concord in the County of Merrimack and State of New Hampshire in consideration of one dollar to me paid by Ira O. Knapp of Boston, Massachusetts, William B. Johnson of Boston, Massachusetts, Joseph S. Eastaman of Chelsea, Massachusetts, and Stephen A. Chase of Fall River, Massachusetts, the receipt whereof is hereby acknowledged, and, also in consideration of the trusts and uses hereinafter mentioned and established, do hereby give, bargain, sell, and convey to the said Ira O. Knapp, William B. Johnson, Joseph S. Eastaman, and Stephen A. Chase as trustees as hereinafter provided and to their legitimate successors in

Acte de Fidéicommis

*Ce qui suit est une copie de l'Acte de Fidéicommis
transférant un terrain pour un édifice d'église*

IL EST PORTÉ PAR LES PRÉSENTES A LA CONNAISSANCE DE TOUS,

Que moi, Mary Baker G. Eddy, de Concord, Comté de Merrimack et État de New Hampshire, compte tenu du fait qu'un dollar m'a été payé par Ira O. Knapp de Boston, Massachusetts, William B. Johnson de Boston, Massachusetts, Joseph S. Eastaman de Chelsea, Massachusetts, et Stephen A. Chase de Fall River, Massachusetts, dont j'accuse ici réception, et, en tenant compte également des fidéicommis et conditions de jouissance mentionnés et stipulés ci-après, par les présentes je donne, concède, vends et transfère auxdits Ira O. Knapp, William B. Johnson, Joseph S. Eastaman et Stephen A. Chase, en leur qualité de fidéicommissaires comme stipulé ci-après et à ceux qui légitimement et à perpétuité leur succéderont dans leurs fonctions, une parcelle

DEED OF TRUST

office forever, a certain parcel of land situate on Falmouth street in said Boston, bounded and described as follows: Beginning at the junction of Falmouth street, and a forty-foot street now called Caledonia street; thence running Southwest on said Falmouth street one hundred and sixteen and eighty-eight hundredths feet; thence Northwest at a right angle to a point where a line drawn at right angles to said forty-foot street at a point thereon one hundred and sixteen and fifty-five hundredths feet Northwest from the point of beginning meets the said boundary at right angles to Falmouth street, sixty-six and seventy-eight hundredths feet; thence at an obtuse angle on said line at right angles to said forty-foot street sixty-seven and thirty-five hundredths feet to said forty-foot street; thence Southeasterly on said forty-foot street one hundred and sixteen and fifty-five hundredths feet to the point of beginning; containing seven thousand eight hundred and twenty-eight square feet more or less, and subject to the agreements and restrictions mentioned in a deed recorded in Suffolk Registry of Deeds Lib. 1719, Fol. 83 so far as the same are now legally operative.

ACTE DE FIDÉICOMMIS

de terrain située rue Falmouth dans ledit Boston, délimitée et décrite comme suit : elle commence à l'intersection de la rue Falmouth et d'une rue large de quarante pieds actuellement appelée rue Caledonia ; de là, elle longe, en direction du sud-ouest, ladite rue Falmouth sur une distance de cent seize pieds et quatre-vingt-huit centièmes de pied ; de là, elle s'étend en direction nord-ouest, à angle droit, jusqu'à un point où une ligne, tracée à angle droit avec ladite rue large de quarante pieds, à cent seize pieds et cinquante-cinq centièmes de pied nord-ouest du point de départ, rejoint ladite borne à angle droit avec la rue Falmouth à une distance de soixante-six pieds et soixante-dix-huit centièmes de pied ; de là, à angle obtus, elle suit ladite ligne qui forme un angle droit avec ladite rue large de quarante pieds sur une distance de soixante-sept pieds et trente-cinq centièmes de pied jusqu'à ladite rue large de quarante pieds ; de là, en direction sud-est, elle longe ladite rue large de quarante pieds sur une distance de cent seize pieds et cinquante-cinq centièmes de pied jusqu'au point de départ ; cette parcelle de terrain, d'une superficie de sept mille huit cent vingt-huit pieds carrés environ, est soumise aux conventions et restrictions mentionnées dans un acte inscrit au Registre des Actes de Suffolk, Volume 1719, Fol. 83, pour autant qu'elles sont en accord avec la législation en vigueur.

DEED OF TRUST

This deed of conveyance is made upon the following express trusts and conditions which the said grantees by accepting this deed agree and covenant for themselves and their successors in office to fully perform and fulfil.

1. Said grantees shall be known as the "Christian Science Board of Directors," and shall constitute a perpetual body or corporation under and in accordance with section one, Chapter 39 of the Public Statutes of Massachusetts.¹ Whenever a vacancy occurs in said Board the remaining members shall within thirty days fill the same by election; but no one shall be eligible to that office who is not in the opinion of the remaining members of the Board a firm and consistent believer in the doctrines of Christian Science as taught in a book entitled "SCIENCE AND HEALTH," by Mary Baker G. Eddy beginning with the seventy-first edition thereof.

¹ The deacons, church wardens, or other similar officers of churches or religious societies, and the trustees of the Methodist Episcopal churches, appointed according to the discipline and usages thereof, shall, if citizens of this commonwealth, be deemed bodies corporate for the purpose of taking and holding in succession all grants and donations, whether of real or personal estate, made either to them and their successors, or to their respective churches, or to the poor of their churches.

Editor's note: In May 1971, this statute (renumbered section one of Chapter 68) was amended by substituting "residents" for "citizens."

ACTE DE FIDÉICOMMIS

Cet acte de transfert est établi conformément aux fidéicommiss et termes formels suivants, par lesquels lesdits donataires prennent l'engagement de l'exécuter et de l'accomplir pleinement, pour eux-mêmes et pour ceux qui leur succéderont dans leurs fonctions.

1. Lesdits donataires seront connus sous le nom de « Conseil des Directeurs de la Science Chrétienne », et constitueront un corps ou une corporation perpétuelle sous l'autorité et en accord avec la section première, chapitre 39, des Statuts publics du Massachusetts.¹ Chaque fois qu'une vacance se produira dans ledit Conseil, les membres restants la combleront par une élection dans les trente jours ; mais nul ne sera éligible à ce poste s'il n'est, de l'avis des membres restants du Conseil, un adhérent ferme et constant des doctrines de la Science Chrétienne telles qu'elles sont enseignées dans un livre intitulé « SCIENCE ET SANTÉ », de Mary Baker G. Eddy, à partir de sa soixante et onzième édition.

¹ Les diacres, les marguilliers, ou autres officiers analogues des églises ou sociétés religieuses, et les fidéicommissaires des églises Méthodistes Épiscopales, institués suivant la discipline et les usages de ces églises, s'ils sont citoyens de cet état, seront considérés comme des corps constitués dans le but de recevoir et de conserver en héritage toutes concessions et donations, qu'il s'agisse de biens immobiliers ou mobiliers, faits soit à eux-mêmes ou à leurs successeurs, soit à leurs églises respectives, soit aux pauvres de leurs églises.

Remarque du rédacteur : En mai 1971, ce statut (renuméroté section première du Chapitre 68) fut amendé en remplaçant le mot « citoyens » par le mot « résidents ».

DEED OF TRUST

2. Said Board shall within five years from the date hereof build or cause to be built upon said lot of land a suitable and convenient church edifice, the cost of which shall not be less than fifty thousand dollars.

3. When said church building is completed said Board shall elect a pastor, reader or speaker to fill the pulpit who shall be a genuine Christian Scientist; they shall maintain public worship in accordance with the doctrines of Christian Science in said church, and for this purpose they are fully empowered to make any and all necessary rules and regulations.

4. Said Board of Directors shall not suffer or allow any building to be erected upon said lot except a church building or edifice, nor shall they allow said church building or any part thereof to be used for any other purpose than for the ordinary and usual uses of a church.

5. Said Board of Directors shall not allow or permit in said church building any preaching or other religious services which shall not be consonant and in strict harmony with the doctrines and practice of Christian Science as taught and explained by Mary Baker G. Eddy in the seventy-

2. Ledit Conseil, dans les cinq ans qui suivront la date du présent acte, bâtera ou fera bâtir sur la parcelle de terrain en question, un édifice d'église approprié et adéquat à tous égards, dont le coût ne sera pas inférieur à cinquante mille dollars.

3. Lorsque ce bâtiment d'église sera achevé, ledit Conseil élira, pour en occuper la chaire, un pasteur, un lecteur ou un orateur qui sera un véritable Scientiste Chrétien ; il s'assurera qu'un culte public, conforme aux doctrines de la Science Chrétienne, soit célébré dans ladite église d'une façon régulière, et, dans ce but, il a plein pouvoir pour élaborer toutes les règles et prescriptions nécessaires.

4. Ledit Conseil des Directeurs ne tolérera ni ne permettra qu'on érige sur ladite parcelle de terrain aucune construction autre qu'un bâtiment ou édifice d'église ; il ne permettra pas non plus que l'on emploie ledit bâtiment d'église ni aucune de ses parties à d'autres fins qu'à celles réservées ordinairement et habituellement à une église.

5. Ledit Conseil des Directeurs ne pourra admettre ou tolérer dans ledit bâtiment d'église aucune prédication ou autres services religieux qui ne seraient pas en conformité et en stricte harmonie avec les doctrines et la pratique de la Science Chrétienne telles qu'elles sont enseignées et expliquées par Mary Baker G. Eddy dans la

DEED OF TRUST

first edition of her book entitled "SCIENCE AND HEALTH," which is soon to be issued, and in any subsequent edition thereof.

6. The congregation which shall worship in said church shall be styled "The First Church of Christ, Scientist."

7. Said Directors shall not sell or mortgage the land hereby conveyed; but they shall see that all taxes and legal assessments on said property are promptly paid.

8. Said church building shall not be removed from said lot except for the purpose of rebuilding thereon a more expensive or a more convenient structure in which said doctrines of Christian Science only shall be preached and practised. If said church building is removed for either of the purposes above set forth, any and all tablets and inscriptions which are or shall be upon said church building at the time of removal shall be removed therefrom and placed upon the walls of the new edifice. If said building is burned, the Directors shall forthwith proceed to rebuild the church.

9. Said Directors shall maintain regular preaching, reading or speaking in said church

ACTE DE FIDÉICOMMIS

soixante et onzième édition de son livre intitulé « SCIENCE ET SANTÉ », qui doit paraître bientôt, et dans toute édition subséquente.

6. L'assemblée qui se réunira pour le culte dans ladite église sera désignée sous le nom de « La Première Église du Christ, Scientiste ».

7. Lesdits Directeurs ne devront ni vendre ni hypothéquer le terrain transféré par le présent acte ; mais ils veilleront à ce que toutes les taxes et impositions légales sur ladite propriété soient promptement payées.

8. Ledit bâtiment d'église ne sera pas enlevé du terrain en question, si ce n'est dans le but d'y élever une construction plus importante ou mieux appropriée dans laquelle seules les doctrines de la Science Chrétienne seront prêchées et pratiquées. Si ledit édifice est enlevé pour l'une ou l'autre des raisons indiquées ci-dessus, toutes les plaques et inscriptions qui s'y trouvent ou s'y trouveront au moment de son déplacement en seront enlevées et replacées sur les murs du nouvel édifice. Si ledit bâtiment est détruit par un incendie, les Directeurs procéderont aussitôt à la reconstruction de l'église.

9. Lesdits Directeurs s'assureront qu'une prédication, une lecture ou un discours ait lieu ré-

on each Sabbath, and an omission to have and maintain such preaching, reading or speaking for one year in succession shall be deemed a breach of this condition.

10. Whenever said Directors shall determine that it is inexpedient to maintain preaching, reading or speaking in said church in accordance with the terms of this deed, they are authorized and required to reconvey forthwith said lot of land with the building thereon to Mary Baker G. Eddy, her heirs and assigns forever by a proper deed of conveyance.

11. The omission or neglect on the part of said Directors to strictly comply with any of the conditions herein contained shall constitute a breach thereof, and the title hereby conveyed shall revert to the grantor Mary Baker G. Eddy, her heirs and assigns forever, upon her entry upon said land and taking possession thereof for such breach.

To Have and to Hold the above granted premises with all the privileges and appurtenances thereon belonging to said grantees and their successors in office to the uses and trusts above described forever.

ACTE DE FIDÉICOMMIS

gulièrement dans ladite église chaque sabbat, et toute négligence dans l'organisation ou le maintien de ces prédications, lectures ou discours pendant toute une année constituera une infraction à cette règle.

10. Si lesdits Directeurs décident qu'il n'est pas opportun d'assurer une prédication, une lecture ou un discours dans ladite église, conformément aux conditions du présent acte, ils ont l'autorisation et l'obligation de restituer immédiatement ledit lot de terrain avec le bâtiment qui s'y trouvera, à Mary Baker G. Eddy, ses héritiers et ayants cause à perpétuité par un acte régulier de transfert.

11. Si lesdits Directeurs omettent ou négligent de se conformer strictement à l'une ou l'autre des conditions ci-incluses, leur attitude constituera une infraction à ces conditions, et le droit conféré par le présent acte retournera à la donatrice Mary Baker G. Eddy, à ses héritiers et ayants cause à perpétuité, dès qu'elle se présentera sur ledit terrain et en prendra possession ensuite de cette infraction.

Les lieux ci-dessus sont à Prendre et à Conserver avec tous les privilèges et servitudes qui s'y rattachent et qui appartiennent auxdits donataires ainsi qu'à ceux qui leur succéderont dans leurs fonctions, aux conditions de jouissance et fidéicommis ci-dessus précisés à jamais.

DEED OF TRUST

And the said grantor for herself and her heirs, executors and administrators covenants with the said grantees and their successors in office that she is lawfully seized in fee simple of the aforesaid premises, that they are free from all incumbrances not herein mentioned or referred to, that she has good right to sell and convey the same to the said grantees and their successors in office as aforesaid, and that she will and her heirs, executors, and administrators shall, warrant and defend the same to the said grantees and their successors in office forever against the lawful claims and demands of all persons.

In witness whereof I the said Mary Baker G. Eddy have hereto set my hand and seal this 1st day of September, 1892.

MARY BAKER G. EDDY.

Signed, sealed, and delivered in presence of

LAURA E. SARGENT.

R. E. WALKER.

September 1st, 1892.

STATE OF NEW HAMPSHIRE, } ss.
MERRIMACK.

Then personally appeared the above named Mary Baker G. Eddy and acknowledged the

ACTE DE FIDÉICOMMIS

En son nom propre et en celui de ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, ladite donatrice déclare auxdits donataires et à ceux qui leur succéderont dans leurs fonctions, qu'elle a légalement la pleine et entière propriété et possession des lieux mentionnés ci-dessus, que ces derniers sont libres de toutes charges ne faisant pas, dans le présent acte, l'objet d'une mention ou référence, qu'elle a le droit légitime de les vendre ou de les transférer auxdits donataires et à ceux qui leur succéderont dans leurs fonctions comme stipulé ci-dessus, et qu'elle, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs accordent à perpétuité toute garantie et protection pour les lieux en question auxdits donataires et à ceux qui leur succéderont dans leurs fonctions contre toutes revendications judiciaires et toutes réclamations.

En témoignage de quoi, moi, ladite Mary Baker G. Eddy, ai apposé ci-dessous ma signature et mon sceau ce premier jour de septembre 1892.

MARY BAKER G. EDDY.

Signé, scellé et remis en présence de

LAURA E. SARGENT.
R. E. WALKER.

Le 1^{er} septembre 1892.

ÉTAT DE NEW HAMPSHIRE, } ss.
MERRIMACK.

A comparu alors personnellement la susnommée Mary Baker G. Eddy, qui a reconnu l'acte qui

DEED OF TRUST

foregoing instrument to be her free act and deed,

Before me

R. E. WALKER.

Notary Public.

September 2, 1892.

SUFFOLK REGISTRY OF DEEDS, Lib. 2081, Fol. 257.

ACTE DE FIDÉICOMMIS

précède comme étant un acte et document librement décidé par elle.

Par-devant moi.

R. E. WALKER.

Notaire.

Le 2 septembre 1892.

REGISTRE DES ACTES DE SUFFOLK, Volume 2.081, Fol.
257.

DEED CONVEYING LAND FOR CHURCH PURPOSES

*Deed Conveying Land for
Church Purposes*

METCALF to KNAPP *et al.* Trs.

Libro 2886, Fol. 521.

KNOW ALL MEN,

That I, Albert Metcalf, the grantor in a certain deed given to Ira O. Knapp and others dated October 23, 1896, and recorded with Suffolk Deeds, Book 2591, page 398, do hereby declare that the land conveyed by said deed was conveyed to the grantees therein, as they are the Christian Science Board of Directors, upon the trusts, but not subject to the conditions mentioned in the deed creating said Board given by Mary Baker G. Eddy to Ira O. Knapp and others, dated September 1st, 1892, and recorded with Suffolk Deeds, Book 2081, page 257. In addition to the trusts contained in said deed of September 1, 1892, from Mary Baker G. Eddy,

ACTE DE TRANSFERT D'UN TERRAIN
POUR DES ACTIVITÉS D'ÉGLISE

*Acte de transfert d'un terrain
pour des activités d'église*

METCALF à KNAPP et autres
Fidéicommissaires.

Volume 2.886, Fol. 521.

IL EST PORTÉ A LA CONNAISSANCE DE TOUS,

Que moi, Albert Metcalf, donateur dans un acte concédé à Ira O. Knapp et autres, en date du 23 octobre 1896, et inscrit dans le Registre des Actes de Suffolk, livre 2.591, page 398, déclare par les présentes que le terrain transféré par ledit acte l'a été aux donataires mentionnés dans ledit acte, à savoir le Conseil des Directeurs de la Science Chrétienne, conformément aux fidéicommis, sans être soumis aux conditions mentionnées dans l'acte créant le Conseil en question et concédé par Mary Baker G. Eddy à Ira O. Knapp et autres, daté du 1^{er} septembre 1892 et enregistré dans les Actes de Suffolk, Livre 2.081, page 257. En complément aux fidéicommis contenus dans ledit acte du 1^{er} septembre 1892, de Mary Baker G. Eddy, cette propriété est transférée sur la base

DEED CONVEYING LAND FOR CHURCH PURPOSES

this property is conveyed on the further trusts that no new Tenet or By-Law shall be adopted, nor any Tenet or By-Law amended or annulled by the grantees unless the written consent of said Mary Baker G. Eddy, the author of the textbook "SCIENCE AND HEALTH WITH KEY TO THE SCRIPTURES," be given therefor, or unless at the written request of Mrs. Eddy the Executive Members of The First Church of Christ, Scientist, (formerly called the "First Members,") by a two-thirds vote of all their number, decide so to do. And that the same inscription which is on the outside of the present church edifice shall be placed on any new church erected on said lot. And in consideration of one dollar to me paid by said Ira O. Knapp, William B. Johnson, Joseph Armstrong and Stephen A. Chase, the receipt whereof is hereby acknowledged, I do hereby confirm the deed as above mentioned, and do grant and release unto them, their heirs, successors and assigns in trust as aforesaid, the premises therein described.

In Witness Whereof I have hereunto set my hand and seal this nineteenth day of March, A.D. nineteen hundred and three.

ALBERT METCALF. [Seal]

ACTE DE TRANSFERT D'UN TERRAIN
POUR DES ACTIVITÉS D'ÉGLISE

de nouveaux engagements, suivant lesquels aucun nouvel Article de Foi ou Disposition statutaire ne sera adopté, ni aucun Article de Foi ou Disposition statutaire ne sera amendé ou annulé par les donataires sans le consentement écrit de ladite Mary Baker G. Eddy, auteur du livre d'étude « SCIENCE ET SANTÉ AVEC LA CLEF DES ÉCRITURES », à moins qu'à la demande écrite de Mrs. Eddy les Membres Exécutifs de La Première Église du Christ, Scientiste, (antérieurement appelés « Premiers Membres »), n'en prennent la décision par un vote des deux tiers de leur nombre total. En outre, l'inscription qui se trouve à l'extérieur de l'édifice actuel de l'église sera reproduite sur toute nouvelle église édiflée sur ledit terrain. Et compte tenu du fait qu'un dollar, dont j'accuse ici réception, m'a été payé par lesdits Ira O. Knapp, William B. Johnson, Joseph Armstrong et Stephen A. Chase, je confirme par les présentes l'acte tel que ci-dessus mentionné, et je leur donne et remets, à eux, à leurs héritiers, à leurs successeurs et à leurs ayants cause dans le fidéicommiss mentionné ci-dessus, les biens immobiliers décrits dans cet acte.

En témoignage de quoi, j'ai apposé ci-dessous ma signature et mon sceau ce dix-neuf mars mil neuf cent trois.

ALBERT METCALF. [Sceau]

DEED CONVEYING LAND FOR CHURCH PURPOSES

COMMONWEALTH OF MASSACHUSETTS }
SUFFOLK } ss. MARCH 20th, 1903.

Then said Albert Metcalf acknowledged the foregoing instrument to be his free act and deed.

Before me

MALCOLM McLOUD.

Justice of the Peace.

MARCH 20, 1903, at twelve o'clock and sixteen minutes P. M.

Received, Entered and Examined.

Attest: THOS. F. TEMPLE, *Reg.*

A true copy from the RECORDS OF DEEDS for the COUNTY OF SUFFOLK, Lib. 2886, Fol. 521.

Attest: CHAS. W. KIMBALL, *Asst. Reg.*

ACTE DE TRANSFERT D'UN TERRAIN
POUR DES ACTIVITÉS D'ÉGLISE

ÉTAT DE MASSACHUSETTS }
SUFFOLK } ss. Le 20 mars 1903.

Ledit Albert Metcalf a alors reconnu l'acte qui précède comme étant un acte et document librement établi par lui.

Par-devant moi

MALCOLM McLOUD.

Juge de paix.

Le 20 mars 1903, à midi et seize minutes,

Reçu, enregistré et vérifié.

Certifié conforme : THOS. F. TEMPLE, *Greffier.*

Extrait conforme aux REGISTRES DES ACTES du COMTÉ
DE SUFFOLK, Volume 2.886, Fol. 521.

Certifié conforme : CHAS. W. KIMBALL, *Commis-
Greffier.*

EB01070021